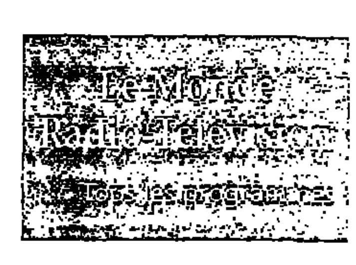


Le Monde

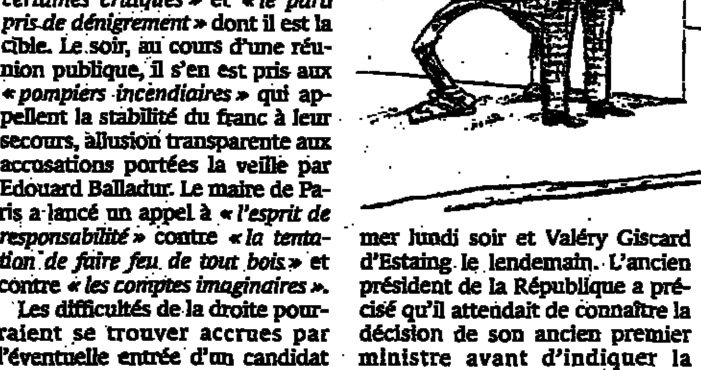


CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15585 – 7 F — DIMANCHE 5 - LUNDI 6 MARS 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Chirac et M. Balladur polémiquent ouvertement

Le maire de Paris dénonce « les pompiers incendiaires »

A SEPT SEMAINES de l'élection présidentielle, les divisions de la droite s'accentuent à mesure que se développe la polémique entre les deux candidats issus du RPR. Ainsi, alors qu'Edouard Balladur se prépare à mettre en œuvre une stratégie plus offensive contre le maire de Paris, Jacques Chirac a-t-il répliqué pour la première fois, vendredi 3 mars, à Besançon, aux attaques du premier ministre et de ses partisans. Dans un entretien à *L'Est républicain*, il a dénoncé *« la légèreté de certaines critiques »* et *« le parti pris de dénigrement »* dont il est la cible. Le soir, au cours d'une réunion publique, il s'en est pris aux *« pompiers incendiaires »* qui appellent la stabilité du franc à leur secours, allusion transparente aux accusations portées la veille par Edouard Balladur. Le maire de Paris a lancé un appel à *« l'esprit de responsabilité »* contre *« la tentation de faire feu de tout bois »* et contre *« les comptes imaginaires »*.



Les difficultés de la droite pourraient se trouver accrues par l'éventuelle entrée d'un candidat UDF dans la course à l'Elysée. Raymond Barre devrait s'exprimer lundi soir et Valéry Giscard d'Estaing le lendemain. L'ancien président de la République a précisé qu'il attendait de connaître la décision de son ancien premier ministre avant d'indiquer la sienne. Les deux hommes ont l'espoir de tirer profit du recul d'Edouard Balladur dans les intentions de vote des Français, mais les derniers sondages leur attribuent, pour le moment, des scores très faibles, largement inférieurs à 10 %.

Lire page 5

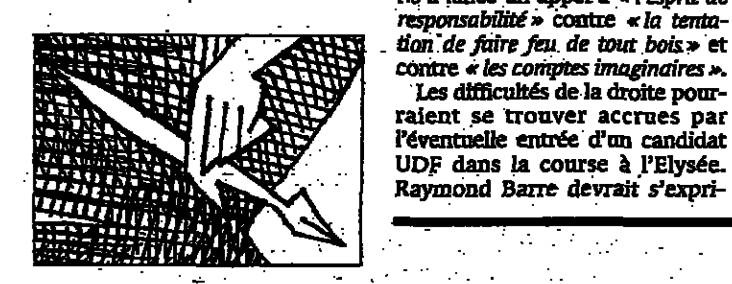
M. Badinter défend le bilan du Conseil constitutionnel

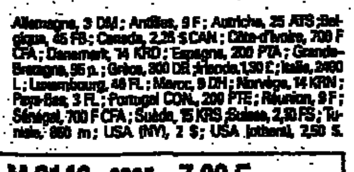
Le président sortant retrace pour « Le Monde » les neuf années de son mandat

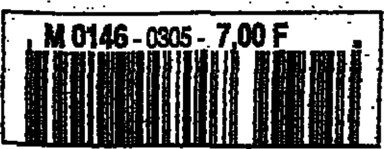
AU TERME de son mandat de neuf ans à la présidence du Conseil constitutionnel, qui a pris fin vendredi 3 mars, Robert Badinter dresse pour *Le Monde* le bilan de son action. Il estime notamment qu'à travers les trois alternances que la France a connues pendant cette période – en 1986, 1988 et 1993 – *« le Conseil s'est enraciné dans les institutions de la République »*, et a renforcé sa *« crédibilité »*. Répondant à ceux qui accusent les neuf gardiens de la Constitution d'installer, face aux pouvoirs exécutif et législatif, un *« gouvernement des juges »*, l'ancien garde des Sceaux des gouvernements Mauroy et Fabius affirme que le Conseil *« doit veiller à ne jamais céder à la tentation de se prendre pour le législateur »*. Il estime que l'institution du Palais-Royal a résisté à cette tentation et qu'il serait *« absurde »*, à considérer l'ampleur de l'œuvre législative accomplie, de l'accuser de *« brider la liberté du Parlement »*. Il rappelle qu'une décision des neuf juges *« peut toujours être remise en cause par une révision constitutionnelle, qui laisse au Parlement ou au peuple souverain le dernier mot »*. Toutefois le Conseil constitutionnel lui apparaît comme *« un facteur d'équilibre et de modération »*, qui, en protégeant les libertés publiques, prévient des risques d'*« abus de majorité »*.

Robert Badinter, qui sera remplacé à la présidence du Conseil constitutionnel par Roland Dumas, entend consacrer ses efforts à la Cour de conciliation et d'arbitrage, créée en 1992 dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il exprime l'espoir que cette nouvelle institution permettra, face à la montée des nationalismes sur le continent européen, d'élaborer, en cas de conflits, des solutions pacifiques que les négociations bipartisanes ne peuvent apporter. Il pense aussi que les travaux de cette cour conduiront à l'élaboration d'une jurisprudence qui servira au progrès de l'intégration européenne, alors même que se dessine, selon lui, un mouvement général vers l'unification des normes fondamentales dans les pays européens.

Lire page 12




Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,30 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0146 - 0305 - 7,00 F

Les blagues amères des Palestiniens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Au détour d'un chemin, la limousine de Yasser Arafat est contrainte de stopper. Un âne barre la voie. Le chauffeur descend, siffle, claque dans ses mains. Rien à faire. Le garde du corps du chef historique de l'OLP s'approche à son tour, hurle, flanque un coup de pied à la bête. En vain. Excédé, l'homme au keffieh descend à son tour du véhicule, murmure quelques mots à l'oreille de l'animal, et le baudet détale aussitôt. Les compagnons du président sont émerveillés : *« O Abou Ammar ! comment as-tu fait ? – Oh ! rien !* répond Arafat. *Je lui ai dit que, s'il restait là, je n'aurais d'autre choix que de le nommer ministre dans mon gouvernement, à Gaza. »*

Fini, l'humour caustique et triomphateur des années d'intifada, quand le soldat israélien était systématiquement dépeint comme un sot, ridiculisé par les gamins lanceurs de pierres. Dans les historiettes que se racontent aujourd'hui les Palestiniens, l'autodérision et le persiflage sont de retour. Sharif Kanaana, professeur d'anthropologie à l'université de Bir Zeit, en Cisjordanie occupée, l'affirme : *« Les histoires qui circulent depuis quelques mois illustrent surtout la désillusion qui s'est emparée de nous tous. »*

De plus en plus, l'Etat promis par Yasser Arafat apparaît au mieux chimérique, au pis ridicule. *« Pourquoi les voitures assemblées en Palestine n'ont-elles que deux vitesses ? Parce qu'avant de pouvoir passer la troisième on a déjà atteint le check-point israélien. »*

La création de l'Etat palestinien qui est redevenue un mirage. Clinton, Eltsine et Arafat se présentent à Dieu. L'Américain susurre une demande dans l'oreille divine. *« Pas de ton vivant, mon fils »*, s'excuse le Père. Le Russe suit, même réponse. Arafat s'avance à son tour et demande quand l'Etat palestinien verra-t-il le jour. Le maître des cieux prend un air désolé. *« Pas de mon vivant, mon fils... »*

Si le professeur Kanaana n'a pas enregistré de plaisanteries raciste ou antisémites, l'autocruauté masochiste semble en revanche assez répandue. Ainsi, le massacre de Hébron au cours duquel Barouch Goldstein, un colon juif, a tué vingt-neuf Palestiniens, en février 1994, a-t-il donné lieu à ce jet d'humour noir. *« Au paradis des juifs, le rabbin Kahana* (fondateur d'un mouvement raciste anti-arabe, qui fut assassiné) *se plaint de n'avoir pas une aussi belle et grande maison que son disciple Goldstein. – Certes,* lui répond-on, *mais Barouch, pour bâtir la sienne, est venu avec vingt-neuf ouvriers. »*

Les charges anti-Arafat, au travers de sa jeune épouse Souha, sont aussi nombreuses et graveleuses qu'impubliables. Dans la même veine, alors que dans les conversations, c'est la « mauvaise foi d'Israël » qui revient sans cesse pour expliquer la non-extension de l'autonomie à l'ensemble de la Cisjordanie occupée, c'est Yasser Arafat et jamais Itzhak Rabin qui est l'objet du sarcasme populaire.

Rire autour du processus de paix, rire autour du « père de la nation ». Rire de tout pour n'en pas pleurer, écrivait Beaumarchais.

Patrice Claude

Un ancien communiste aux commandes à Varsovie



JOZEF OLEKSY

APRÈS AVOIR provoqué une crise politique majeure et obtenu la démission du précédent premier ministre, Waldemar Pawlak, le président polonais, Lech Walesa, a également réussi à imposer trois ministres de son choix dans le nouveau gouvernement, dirigé par Jozef Oleksy. Ce dernier, un ancien communiste reconnu pour son habilité et son sens de l'humour, *membre du parti de gauche qui* détient la majorité au Parlement avec le Parti paysan, a présenté, vendredi 3 mars, son cabinet devant la Diète.

Mais la crise n'est pas pour autant terminée. M. Walesa, dont la popularité s'amenuise alors qu'il est candidat à sa propre succes*sion lors de l'élection présiden*tielle prévue pour l'automne prochain, va sans doute poursuivre sa guerre d'usure avec la majorité de gauche au pouvoir depuis septembre 1993. Le chef de l'Etat n'a pas cherché à cacher le peu de sympathie qu'il éprouve pour le nouveau premier ministre.

Les deux hommes, habiles et rusés l'un comme l'autre, incarnent deux visages différents de la Pologne. Ils se sont officiellement rencontrés à la fin des années 80 lorsque Jozef Oleksky était chargé par le dernier gouvernement communiste de négocier avec Lech Walesa, alors dirigeant du syndicat Solidarité dissous.

Lire page 3

Les banques d'affaires dans la tourmente Barings

LA FAILLITE de Barings, la sixième banque britannique, est-elle une simple péripétie ou marque-t-elle le début d'une ère nouvelle dans la vie financière internationale ? Une semaine après le choc, la question divise le milieu bancaire. Pour le moment, à la suite d'une spéculation malheureuse de *Nick Leeson*, un « trader » âgé de vingt-huit ans installé à Singapour, la mort de cette vénérable institution, créée il y a deux cent trente-trois ans à Londres, conduit à lever quatre grandes interrogations parmi d'autres.

Première question : qui a réellement tué Barings ? Lundi, au lendemain de la révélation du scandale, le monde entier pointait le doigt sur Nick Leeson. Mardi, c'étaient les « produits dérivés », ces instruments financiers complexes, qui étaient en cause. Le jeune « trader » et les produits maléfiques qu'il manipulait ont naturellement participé à la catastrophe. Mais ils ne sont sans doute que les boucs émissaires. Les enquêtes en cours démontrent que Barings est morte, aussi, de ses propres erreurs de gestion. Le fonctionnement de cette banque était, par certains aspects, proprement effarant.

La rapidité avec laquelle l'institution s'est effondrée conduit ensuite à s'interroger sur les dangers des « produits dérivés ». C'est la seconde *question : Barings va-t-elle* précipiter dans sa chute ces fameux « produits » ? Unanimes, les banquiers, centraux et privés, répondent par la négative. Complexes, voire inaccessibles même pour le commun des banquiers, ces instruments financiers n'en sont pas moins utiles. Ce sont d'abord et avant tout des contrats d'assurance. Ils permettent aux agents économiques de se couvrir contre les fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt. Ils sont devenus, il est vrai, de plus en plus des instruments de pure spéculation.

Aucune instance nationale ou internationale n'a en réalité la capacité d'interdire les produits dérivés, ces outils créés spontanément par les marchés. Intervenant après d'autres incidents, la faillite de Barings va cependant relancer les débats sur leur réglementation. La coopération internationale entre les autorités de surveillance des marchés devraient s'en trouver renforcée.

La faillite de Barings va aussi et surtout accélérer la restructuration de l'industrie bancaire mondiale. Toutes les banques, grandes ou petites, généralistes ou spécialisées, s'étaient précipitées, sur ces nouvelles activités de marché. Elles y voyaient une source de profits importante. Complexes et à haut risque, ces marchés vont en fait de plus en plus être réservés à quelques gros opérateurs. Pour jouer et gagner, il faut des fonds propres importants, une trésorerie généreuse et des moyens – en informatiques et en hommes – conséquents. Trop petites, les banques d'affaires – les « merchant banks » anglaises, les « investment banks » américaines – vont donc soit se retirer de ces marchés, soit s'adosser à des grandes banques commerciales.

Troisième interrogation : une catastrophe comme la faillite de Barings est-elle possible en France ? L'affaire du Crédit lyonnais montre que les pertes d'une banque peuvent atteindre des montants considérables – bien supérieurs aux 7 milliards de francs perdus par la Barings – sans qu'il ne soit nécessaire de recourir aux produits dérivés. Cela étant, plusieurs grandes banques françaises sont très actives sur ces instruments financiers (la Société générale, Paribas et la BNP notamment). Elles ont déjà connu, en leur sein, des « mini-Barings ». Mais, globalement, elles retirent de leurs activités sur les marchés une part considérable de leurs profits. Approuvées par la Banque de France, elles affirment maîtriser parfaitement leurs risques.

« Nous avons des systèmes quotidiens d'alerte gérés par des services (les back office) *complètement indépendants des opérateurs »*, explique-t-on dans l'une de ces banques. Ces dispositifs de contrôle ont d'ailleurs fait l'objet, l'an dernier, d'une enquête approfondie par la Commission bancaire – l'organisme de surveillance des banques. Les positions que les « traders » des banques françaises *sont autorisés à prendre sont en*suite très limitées. En cas de catastrophe sur les marchés – si tout allait brutalement au plus mal – le risque maximum ne dépasserait pas, dit-on, le dixième de leurs fonds propres. Toutes les banques reconnaissent néanmoins leur volonté de renforcer encore leur système de contrôle interne.

Quatrième et dernière interrogation : la réputation de la City va-t-elle souffrir de cette affaire ? Rien n'est moins sûr. Certes, la faillite de la Barings a révélé, de la part de la Banque d'Angleterre, une défaillance dans son système de surveillance des banques. Mais la manière dont la Banque centrale britannique a géré les opérations depuis la découverte des pertes fait déjà l'admiration des banquiers du monde entier. Ceux-ci ont apprécié la rapidité et la pertinence de ses décisions – de celle en particulier de ne pas recourir à l'argent des contribuables pour sauver la Barings.

Erik Izraelewicz

RUSSIE Le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, en visite à Londres et à Paris, a tenté de convaincre ses interlocuteurs des efforts déployés par Moscou pour mener une politique économique plus conforme aux souhaits du FMI. Le directeur du Fonds, qui se rendra la semaine prochaine à Kiev et à Moscou, s'apprête, en tout état de cause, à accorder à la Russie un crédit de plus de 6 milliards de dollars. ● TCHÉTCHÉNIE. Si François Mitterrand a posé le règlement pacifique de la crise tchétchène comme condition à la conclusion d'un accord de partenariat entre l'Union européenne et la Russie, le président américain a, de nouveau, renouvelé son soutien à Boris Eltsine. La majorité républicaine fait pression pour que Washington prenne des distances avec le président russe. ● ARMÉE. *Preuve des difficultés* économiques du pays, la flotte russe reste, pour l'essentiel, à quai.

Le FMI devrait prêter plus de 30 milliards de francs à Moscou

A Londres et à Paris, le premier ministre russe a cherché à convaincre les investisseurs étrangers et à dissiper le « malaise tchétchène ». *Dans le même temps, l'Ukraine a approuvé le programme de réformes élaboré avec le Fonds monétaire international*

SOUMETTRE toutes les autorisations de dépenses à accord présidentiel et supprimer un grand nombre d'exemptions fiscales ; les décrets signés cette semaine par Boris Eltsine traduisent une volonté présidentielle de gérer de plus près la politique économique russe, pour limiter au maximum le déficit budgétaire, et satisfaire au mieux les créanciers occidentaux. Il n'est pas surprenant que l'adoption de ces décrets soit intervenue au moment crucial des négociations entre la Russie et le Fonds monétaire international (FMI). Ni que Viktor Tchernomyrdine, premier ministre russe, ait choisi ce moment pour effectuer une tournée en Europe.

M. Tchernomyrdine a effectivement été reçu par les plus hauts responsables français et britanniques cette semaine, mais il a également choisi de programmer des rencontres assez inhabituelles, comme celle avec Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ou avec Loïk Le Floch-Prigent, président de Gaz de France. M. Tchernomyrdine, ancien responsable du secteur gazier soviétique, devait également effectuer, samedi 4 mars, une visite au CNPF.

Pendant ses déplacements à Paris et à Londres, le premier ministre russe a tenté de convaincre ses interlocuteurs que 1995 serait *« un tournant pour la Russie »*. Et d'expliquer que son pays avait été contraint de suivre ces dernières années des politiques économiques, aujourd'hui jugées très dommageables, notamment lorsque la Banque centrale a considérablement desserré les rênes du crédit et laissé l'inflation s'envoler. Les prix ont encore augmenté de 12 % en février, et il est peut-être un peu tôt pour déclarer, comme l'a fait récemment le premier vice-premier ministre russe, Anatoli Tchoubaïs, que la spirale de l'inflation a été *« brisée »*.

La Banque mondiale au secours de l'environnement

Contrairement à son habitude, la Banque mondiale s'apprête à financer un projet pour l'environnement. Elle a, en effet, décidé d'intervenir dans le Grand Nord russe, en République de Komi, en débloquant un prêt pour le nettoyage d'un oléoduc responsable d'une énorme catastrophe écologique en octobre dernier. La rupture de l'oléoduc a provoqué la fuite de 100 000 tonnes de pétrole, dont une partie s'écoule actuellement dans la rivière Pechora et pollue considérablement la région.

L'organisme international pourrait octroyer un prêt d'urgence allant jusqu'à 100 millions de dollars (520 millions de francs) au gouvernement russe, afin de l'aider à stabiliser les fuites avant le prochain dégel de printemps. – *(AFP).*

Alors que le chef du gouvernement russe se trouve à l'Ouest, le directeur général du FMI, Michel Camdessus, s'apprête à entamer une tournée à l'Est, la semaine prochaine. Il se rendra d'abord à Kiev, où un accord sur la lettre d'intention permettant le déblocage d'un accord de confirmation (stand-by) de 1,5 milliard de dollars vient d'être signé. M. Camdessus se déplacera ensuite à Moscou.

« GRANDS PROGRÈS »

Le directeur du FMI a insisté sur les *« grands progrès »* récemment réalisés par l'équipe de M. Tchernomydine à propos du budget, de la politique monétaire, et de la gestion du commerce extérieur. Ce double séjour de M. Camdessus en Russie et en Ukraine devrait également permettre de clarifier les relations économiques entre les deux plus grandes Républiques de l'ex-URSS. Le FMI s'apprête à accorder un crédit de confirmation d'une ampleur considérable à Moscou – plus de 6 milliards de dollars distribuables en dix-huit mois – alors qu'il a déjà versé 4 milliards de dollars depuis l'adhésion de la Russie au FMI en 1992. En dépit de ces visites croisées de haut niveau, l'attitude des investisseurs occidentaux et de la plupart des gouvernements, reste extrêmement méfiante vis-à-vis de la Russie, surtout depuis le *« mardi noir »* du rouble en octobre 1994 et le conflit tchétchène. Si les déclarations de MM. Tchernomyrdine et Camdessus sont jugées encourageantes, un très long chemin reste encore à parcourir avant que la Russie jette les bases solides de sa stabilisation financière et de son passage à l'économie de marché. *« Je dis à tout le monde : dépêchez-vous »*, a déclaré le premier ministre russe à Londres, en estimant que son pays pouvait recueillir 12 à 14 milliards de dollars d'investissements étrangers, contre 1 milliard à peine l'an dernier. L'exonération de taxes à l'exportation, dont vient de bénéficier Total, l'un des principaux acteurs français en Russie, suffira-t-elle à convaincre ses dirigeants d'augmenter leurs mises de fonds ?

F. L.

M. Mitterrand et M. Clinton divergent à propos de la Tchétchénie

***LE PRÉSIDENT** François Mitterrand*, recevant, vendredi 3 mars, le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, a lié la *conclusion* d'un accord de partenariat entre l'Union européenne et la Russie à un règlement pacifique du conflit en Tchétchénie. Tout en *reconnaissant* que la guerre dans la République indépendantiste était un *« problème interne »* à la Fédération de Russie, M. Mitterrand, selon un de ses conseillers, a insisté pour que le conflit soit résolu *« conformément aux règles internationales »*.

Le président français a notamment évoqué la charte de l'OSCE, signée par la Russie et qui prévoit un règlement pacifique des conflits. De source française, on précisait que Paris entendait également demander l'ouverture de la Tchétchénie aux organisations humanitaires occidentales. *« Entre l'attitude coopérative de la Russie avec l'OSCE et la réalité sur le terrain, il y a un certain chemin »*, constatait cependant un conseiller du premier ministre Edouard Balladur, qui a reçu M. Tchernomyrdine à dîner, vendredi soir à Matignon.

Toutefois, la question de la Tchétchénie n'est pas apparue dans la déclaration que Viktor Tchernomyrdine a faite à la presse en quittant l'Elysée. *« Il n'y a pratiquement pas de problèmes entre la Russie et la France, nous avons d'excellentes relations et une bonne compréhension sur tous les sujets »*, a-t-il affirmé.

Tranchant avec les réticences françaises, le président américain a de nouveau renouvelé son soutien au président russe. Vendredi, estimant que le conflit en Tchétchénie était *« une épine dans le pied »* de M. Eltsine, Bill Clinton a ainsi déclaré : *« Je ne pense pas qu'il soit juste de dire que les Etats-Unis aient une politique centrée sur Eltsine, ou qu'il soit temps pour les Etats-Unis de décider de traiter avec quelqu'un d'autre. »* Cette semaine, le chef des républicains au Sénat, Bob Dole, avait affirmé que Washington devait se distancier du président Eltsine en raison de la sanglante répression en Tchétchénie. – *(AFP, Reuter.)*

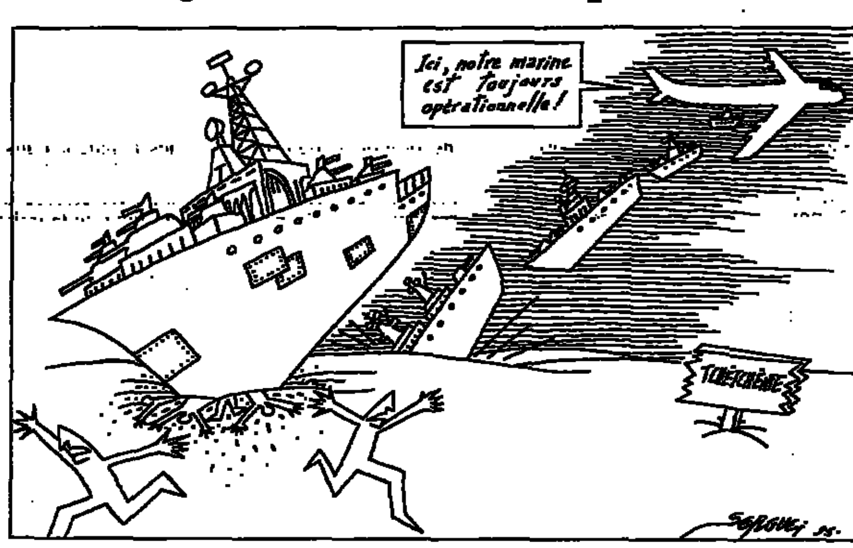
La marine de guerre russe reste à quai, faute d'argent

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, les gros bâtiments de surface de la marine russe restent à quai, faute de moyens financiers pour les tenir parés à combattre et pour rétribuer leurs équipages. Ils étaient destinés à neutraliser les groupes de porte-avions américains et ils ne correspondent donc plus tellement à des missions du temps présent. Les moyens de la marine russe ont été regroupés au sein de la flotte du Nord, à Mourmansk, d'où pourrait partir – l'état-major russe l'a prévu – un bateau qui fera une escale de courtoisie, en France, en avril ou en mai.

La construction de quelque soixante-dix navires, achevés à 90 %, a, elle aussi, été arrêtée. Parmi eux, le plus lourd croiseur nucléaire lance-missiles du monde, le *Youri-Andropov*, rebaptisé *Pierre-le-Grand* (28 300 tonnes à pleine charge), est en achèvement depuis la mi-1993 à Saint-Pétersbourg. Les satellites espions occidentaux constatent que rien n'a bougé depuis : des plaques de rouille sont apparues sur la coque.

Le gros des navires dont la construction a été interrompue concerne des frégates ou des corvettes à propulsion classique. Depuis quelques mois, on voit fleurir, dans des revues techniques spécialisées, des publicités vantant les performances des bateaux disponibles, au sein de la marine russe, pour des marchés éventuels dits de seconde main à l'exportation.

Cette immobilisation ne semble pas toucher, dans les mêmes proportions, les sous-marins nucléaires qui, pour l'essentiel, appartiennent à la flotte du Nord, à Mourmansk, où l'on note un maintien des activités, mais sur un rythme sensiblement moins soutenu. Si l'on en croit des renseignements de source française, deux sous-marins lance-missiles continueraient d'assurer les patrouilles de dissuasion dans les mers du globe. Cette activité est en déclin depuis 1990. En revanche, les sortie des sous-marins nucléaires d'attaque russes ont été quasiment suspendues. Il n'est plus aussi nécessaire de pister leur déplacement. On en prendra pour preuve le fait Etats-Unis cherchent à vendre leur système Sosus (des micros posés au fond des océans aux points de passage obligés des sous-marins) et à désarmer ou à céder au corps des gardes-côtes, voire aux services météorologiques, leurs bâtiments de surveillance acoustique.



Le Parlement russe a débloqué des crédits pour aider à la diversification des activités des chantiers navals, dans la mesure où le secteur militaire leur garantissait dans le passé entre 85 % et 95 % de leur charge de travail. Selon des sources proches de la délégation générale pour l'armement, en France, sur les quelque 120 entreprises de constructions navales de Russie, plus de 80 doivent se convertir, seulement 7 continuent apparemment à profiter des maigres commandes de l'Etat et le reste est condamné à disparaître.

On observe une situation comparable en Ukraine, où la base navale la plus importante est Sébastopol et les chantiers sont situés à Nikolaev. Pas davantage, en effet, les navires ukrainiens – quelque 25 bâtiments de tonnage militairement significatif – ne quittent les quais. La dernière sortie en date de l'un d'entre eux a beaucoup prêté à rire. La frégate *Sagaydachnyy*, qui déplace 3 800 tonnes, a voulu en effet participer aux fêtes de l'Armada de la liberté, l'été dernier en France. Elle a fait escale à l'aller à Toulon, puis elle s'est rendue à Rouen, où les cérémonies avaient lieu, et elle s'est à nouveau arrêtée au retour à Toulon. A Rouen, les organisateurs des fêtes ont dû livrer des vivres à l'équipage, à titre gratuit, et par deux fois, à Toulon, la marine française a dû fournir le carburant nécessaire au voyage. A ce jour, la cession du gazole est au contentieux pour non-remboursement.

Depuis 1991, l'Ukraine et la Russie sont en négociations pour le partage de la flotte ex-soviétique de la mer Noire. Des accords ont été signés à plusieurs reprises, et à chaque fois dénoncés aussitôt. La marine russe a fait cadeau à la marine ukrainienne du croiseur lance-missiles ex-soviétique *Amiral-Lobov* (rebaptisé *Vilna-Ukraina*), qui déplace 12 500 tonnes à pleine charge. C'était le prix à payer pour que Moscou récupère le porte-avions *Varyag* que Kiev s'apprêtait à vendre à la Chine au grand dam des Russes. Entre-temps, il a fallu démanteler sur cale, en 1992, le porte-avions nucléaire *Ul'yanovsk* qui était déjà réalisé à 20 % environ et pour lequel il n'y avait plus de crédits. Pour l'instant, c'est le *statu quo* entre Moscou et Kiev, même si les Ukrainiens ont accepté de renoncer à leur part de l'escadre de la mer Noire pour compenser leur dette financière envers la Russie.

Jacques Isnard

La belle réussite des « gamins » estoniens

TALLINN
de notre envoyé spécial

« Des nouveaux riches, il y en a partout, mais d'où vient tout cet argent ? Je n'en sais rien... En tout cas, ce ne sont pas les retraités et les familles qui en profitent ! » Ilona, ancienne employée du textile, ne veut pourtant pas revenir en arrière. Elle a vécu la déportation, un demi-siècle d'occupation soviétique, le bonheur de l'indépendance recouvrée, le 20 août 1991, mais, à soixante-quatre ans, dans son petit appartement de la banlieue de Tallinn, elle constate, simplement, qu'elle n'arrive pas à joindre les deux bouts.

A des degrés divers, les hommes politiques en conviennent : la thérapie de choc administrée depuis l'indépendance et l'introduction en 1992 de la monnaie nationale – le kroon –, basée et maintenue sur une parité stable avec le deustchemark (1 mark = 8 kroons), ont eu quelques conséquences désagréables. Les personnes âgées et les jeunes familles ne sont pas les seuls mécontents. Les paysans grognent également, leur niveau de vie baisse et ils réclament le rétablissement de droits de douane pour freiner les importations de céréales étrangères.

La politique de réformes a été menée tambour battant par une coalition conduite par le parti Pro Patria du premier ministre, Mart Laar (trente-quatre ans), contraint à démissionner à l'automne dernier à la suite d'une sombre affaire de trafic de vieux roubles. Poursuivie par Andres Tarand, elle a pourtant donné des résultats incontestables. Si les statistiques laissent encore à désirer, il est clair qu'en matière de réformes économiques, de privatisations, de garanties données aux investisseurs étrangers, l'Estonie tient la tête du peloton. Ne vient-elle pas de conclure un accord d'association avec l'Union européenne qui ne prévoit, fait unique, aucune période de transition ?

« C'est l'événement le plus important depuis notre indépendance », souligne Jüri Luik (vingt-huit ans), le ministre des affaires étrangères. Pour 1995, la croissance du revenu national est estimée à environ 5 %, les investissements étrangers augmentent, le kroon se tient bien, le taux de chômage officiel est de l'ordre de 2 %, et l'inflation annuelle oscille entre 40 et 45 %. Trop sévère, la *« thérapie de choc »* à l'estonienne ? Si elle ne paraît pas être fondamentalement remise en cause par les partis en présence à la veille des élections législatives du dimanche 5 mars, elle sera sans doute ralentie.

JEUNES MINISTRES

Trente et un partis au total se présentent, dont le minuscule Parti des royalistes, à la recherche d'un candidat au trône. De l'avis général, l'alliance du Parti de la coalition et de l'Union rurale, emmenée par Tiit Vahi, premier ministre pendant neuf mois avant les premières élections libres de 1992, et le populaire Arnold Rüütel, ancien président du Soviet suprême (mais si peu communiste) et rival malheureux de Lennart Meri à la dernière élection présidentielle, devrait arriver en tête.

Quant au futur gouvernement, il ne devrait plus être composé de « gamins », talentueux et nationalistes, comme Mart Laar, Jüri Luik et d'autres ministres âgés d'une trentaine d'années, mais fera appel à des hommes un peu plus expérimentés. Sans doute aussi cette coalition fera-t-elle davantage de « social », quitte à écorner le sacro-saint équilibre budgétaire, et les Estoniens attendent de leurs dirigeants qu'ils accentuent, aussi, la lutte contre la criminalité. Les rues de certains quartiers de Tallinn (480 000 habitants) sont déconseillées la nuit : les agressions et les vols de voitures, qui prennent immédiatement la direction de la Russie, se multiplient, les règlements de compte sont souvent sanglants. En 1994, on a dénombré plus de 400 meurtres et assassinats. *« C'est un véritable problème,* reconnaît un fonctionnaire du ministère de l'intérieur, *mais que les Baltes ne peuvent pas régler tout seuls. Une bonne partie de cette criminalité organisée est téléguidée par les mafias de Russie et se trouve au sein de la communauté russophone d'Estonie. Il nous faut en venir à bout, sinon c'est notre indépendance qui s'en trouvera compromise. »*

Depuis le départ des troupes russes, le 21 août 1994, les rapports entre la communauté russophone (Russes, Ukrainiens et Biélorusses), qui représente plus de 32 % de la population, et les Estoniens se sont améliorés. Des dizaines de milliers d'entre eux ont, déjà, choisi la nationalité estonienne. Beaucoup d'autres apprennent la langue – pour réussir le test requis – et placent leurs enfants dans des crèches ou des écoles baltes. Dans certaines entreprises, des cours d'estonien sont dispensés.

Il n'en va pas de même dans les relations entre Tallinn et Moscou. Au litige frontalier qui oppose les deux pays s'est ajoutée l'« affaire tchétchène ». A la mi-février, le Parlement de Tallinn a, en effet, adopté une résolution condamnant l'intervention russe et demandant au gouvernement de reconnaître *« aussi vite que possible »* l'indépendance de la Tchétchénie... Un texte trop dur, imprudent ? *« Non,* estime, Mart Helme, au ministère des affaires étrangères. *La Russie a signé des conventions et des traités sur le respect des droits de l'homme. Comme les autres pays, elle a des obligations et nous ne voyons pas pourquoi on devrait passer l'éponge parce qu'il s'agit de Moscou ! Vous savez, nous les connaissons bien : si la réaction de la communauté internationale n'est pas immédiate et claire, les Russes pensent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Partout. »*

Comme on pouvait le prévoir, Moscou a répliqué vivement et accusé les Estoniens d'ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de la Russie. Pour l'heure, ces rapports bilatéraux sont donc pour le moins frais. Et la tâche de la nouvelle équipe en place à Tallinn, à l'issue des élections de dimanche, sera notamment de reprendre langue avec Moscou. Les « gamins » ont bien travaillé, mais peut-être n'avaient-ils pas assez d'expérience.

Alain Debove

هكذا من الأصل

M. Walesa impose ses ministres au nouveau gouvernement de gauche polonais

Le premier ministre Jozef Oleksy promet d'assurer le consensus et la continuité

Le nouveau premier ministre polonais, issu des ex-communistes, a pu présenter vendredi 3 mars au Parlement polonais un gouvernement au complet. Il a accepté des hommes convenant au président Lech Walesa pour les trois ministères que celui-ci souhaitait contrôler : la défense est attribuée à un proche du président, les affaires étrangères et l'intérieur à d'anciens opposants actifs au régime communiste.

VARSOVIE
de notre correspondant

La partie de bras de fer a duré jusqu'au bout, mais le nouveau premier ministre polonais, Jozef Oleksy, a fini par céder. Le président Lech Walesa est parvenu à imposer, vendredi 3 mars, pour les trois ministères qu'il considère comme de son ressort, des hommes à sa convenance, d'un profil politique aux antipodes de celui de la coalition au pouvoir. Le poste le plus sensible, resté dans la balance jusqu'au dernier moment, était celui de ministre de la défense : il ira à Zbigniew Okonski, un membre de la chancellerie présidentielle, dont M. Walesa avait fait son candidat depuis des semaines, et que la majorité post-communiste jugeait jusque-là tout à fait inacceptable.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, aussi proposé par le président, a été imposé plus facilement : il s'agit de l'historien Wladyslaw Bartoszewski, jusque-là ambassadeur de son pays à Vienne, qui fut détenu à Auschwitz, puis emprisonné plusieurs années par le régime « populaire ». Il fut aussi interné après la proclamation de *« l'état de guerre »* par le général Jaruzelski, au moment où le nouveau premier ministre, Jozef Oleksy, commençait à grimper dans l'appareil du parti... Soldat de l'AK – la résistance polonaise pendant la guerre – il appartenait à un groupe qui s'employait à sauver les juifs de l'entreprise d'extermination menée par les occupants allemands. A ce titre, il a été fait citoyen d'honneur d'Israël et porte le titre de « juste parmi les nations ». Le ministère de l'intérieur posait également moins de problèmes : Andrzej Milczanowski, qui fut lui aussi un opposant actif au régime communiste, restera en fonctions.

L'obstacle des ministères « présidentiels » levé, Jozef Oleksy a pu présenter au Parlement, vendredi, un cabinet où sociaux-démocrates et paysans ont permuté pour certains postes ; le portefeuille des finances reste confié à Grzegorz Kolodko, un professeur d'économie très conscient de sa valeur, qui s'est fait récemment beaucoup d'ennemis au sein même de la coalition, et dont M. Walesa aurait aussi voulu être débarrassé. Mais accéder à ce dernier vœu aurait sans doute paru concéder une victoire totale au président.

Ce dernier doit encore entériner la nomination du cabinet, mais on imagine mal qu'il puisse à présent s'y opposer. Pour que la crise puisse véritablement être considérée comme close, au moins provisoirement, il faudrait aussi que M. Walesa se décide à signer le budget. Ce à quoi le nouveau premier ministre l'a fermement invité dans son discours, vendredi, devant le Parlement.

RELANCE DES PRIVATISATIONS

Pour le reste, M. Oleksy s'est posé en homme de consensus. Tout en soulignant que son gouvernement poursuivrait la ligne politique qui était depuis quinze mois celle de la majorité, il a promis un très net changement de style, un souci d'information, des décisions rapides, un cabinet uni... Il a aussi exprimé la volonté de mener à bien le programme de privatisation générale, considérablement freiné par le précédent premier ministre. Affirmant que l'attachement à la démocratie et à l'économie de marché étaient *« irréversibles »*, il a ajouté que la coalition au pouvoir se donnait plus que jamais comme objectif l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et à l'OTAN, comme pour dissiper les doutes engendrés par l'attitude parfois ambiguë de l'ancien premier ministre. *« Ne gâchons pas notre chance*, s'est-il écrié dans sa péroraison. *Nos frontières ne sont pas en jeu, nous n'avons pas d'ennemis, le pays se développe... » « La République polonaise ne sera pas une République populaire* bis, a-t-il ajouté [à l'intention de ceux qui se méfient toujours des « post-communistes »], *mais un Etat de droit, souverain, juste, et héritier des traditions de tolérance. »*

Jan Krauze

En Italie, M. Berlusconi dénonce la politique du président du Conseil

Ses partisans voteront contre le collectif budgétaire

LES PARTIS de l'ex-majorité gouvernementale fidèles à Silvio Berlusconi ont annoncé, vendredi 3 mars, qu'ils voteraient contre le *collectif budgétaire présenté par le* gouvernement de Lamberto Dini, prenant ainsi le risque d'une nouvelle crise, monétaire et politique. La stratégie de l'équipe de l'ancien président du Conseil est claire : obtenir des élections anticipées en juin prochain en faisant chuter le gouvernement Dini.

Ce faisant, ils ont contribué à l'affaiblissement continu de la lire, qui connaît une chute brutale. Elle était, vendredi soir, au seuil record de 1 170 lires pour un DM, avant de se reprendre légèrement à 1 167. *« Nous voterons contre le collectif budgétaire du gouvernement, aussi bien au Sénat qu'à la Chambre »*, a affirmé un communiqué commun des partis du *« pôle de la liberté »*, à l'issue d'une réunion de leurs dirigeants qui marque un total revirement par rapport à leur attitude de deux jours plus tôt.

Le collectif budgétaire de 20 000 milliards de lires (12,5 milliards de dollars) pour 1995 est surtout menacé à la Chambre des députés, où le vote est prévu pour jeudi prochain. Dans cette assemblée, si Refondation communiste (gauche marxiste) ne revient pas sur son intention de voter contre ce mini-budget, ses voix, ajoutées à celles du *« pôle de la liberté »*, empêcheront M. Dini de faire passer le collectif. Le chef de Refondation, *Fausto Bertinotti*, a *confirmé*, vendredi soir, cette intention.

Lors de sa prise de fonctions, le 13 janvier, le président du Conseil, M. Dini, avait annoncé que son gouvernement – une équipe de techniciens, en principe apolitiques – *démissionnerait sitôt* réglés les quatre principaux points de son programme, dont ce collectif budgétaire. Mais il avait aussi annoncé qu'il démissionnerait s'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir l'un de ses objectifs. La démission du gouvernement Dini après le rejet du collectif pourrait alors se révéler inévitable. Silvio Berlusconi et ses alliés ont pris le prétexte d'un différend sur l'éternelle question de la réforme des retraites pour revenir sur leur intention – annoncée mercredi – de *voter le collectif budgétaire*.

D'autre part, une nouvelle information judiciaire a été ouverte à l'encontre de M. Berlusconi pour des pressions qu'il aurait exercées en 1990 sur le gouvernement Andreotti afin d'obtenir la suppression d'une taxe sur certains produits de luxe. Il s'agit d'une enquête pour complicité présumée de corruption, que M. Berlusconi dit totalement infondée. – *(AFP.)*

Accord des Quinze pour une union douanière avec la Turquie

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Moyennant quelques ultimes concessions aux Grecs, l'Union européenne est parvenue, vendredi 3 mars, à un arrangement permettant aux ministres des affaires étrangères des Quinze et de la Turquie d'engager, lundi 6 mars, une union douanière entre les deux parties à compter du 1er janvier 1996. Toutefois, les Turcs n'étaient pas en mesure, vendredi soir, de confirmer la venue de leur ministre ! Après la volte-face des Grecs, qui, voici un mois, avaient refusé d'avaliser le « paquet » conclu à quinze – avec l'assentiment donc de leur ministre des affaires européennes (*Le Monde* du 8 février) –, les autorités d'Ankara ont des états d'âme, considérant que, sous la pression d'Athènes, le passage de l'accord concernant la mise en œuvre d'un dialogue politique entre l'Union et la Turquie est rédigé en termes trop généraux...

Dans ce feuilleton byzantin, le *suspense* sera donc maintenu jusqu'au dernier moment. L'enjeu, il est vrai, est de taille : l'accord, s'il est conclu, consacrera la normalisation des relations entre l'Union européenne et la Turquie, bloquée depuis quinze ans en dépit d'un traité d'association qui remonte à 1964. Et permettrait peut-être d'espérer un renouveau des relations Grèce-Turquie, pour l'instant très fraîches.

Si les Grecs ont donné finalement leur feu vert, c'est que l'arrangement annonce l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de Chypre à l'Union, au plus tard six mois après la conclusion de la conférence intergouvernementale consacrée à la réforme des institutions *communautaires en 1996*.

Les négociations pourraient donc, vraisemblablement, s'engager début 1998, pour une adhésion, par exemple, au 1er janvier 1999. Malte, candidate aussi, bénéficierait du même calendrier. Les Grecs ont fait préciser l'engagement pris à l'égard de Nicosie (le texte dit : *« Les négociations débuteront... »* au lieu de *« devraient débuter »*) et ont obtenu, en termes cette fois très peu précis, la promesse de quelques compensations pour le préjudice que pourrait subir l'industrie textile grecque du fait de l'union douanière avec la Turquie.

Outre la mise en place de l'union douanière, les Quinze reprendront l'aide financière à la Turquie, bloquée depuis 1980. Lundi, si le conseil d'association Union européenne - Turquie se réunit, Alain Juppé y soulignera l'importance que l'Union attache au respect des droits de l'homme, autrement dit à un changement de la politique d'Ankara envers les Kurdes.

« Entre la Turquie et l'Union, c'est une vraie difficulté. S'il n'y a pas d'amélioration, notre coopération ne pourra pas se développer comme nous le souhaitons », a commenté Pierre de Boissieu, représentant permanent de la France à Bruxelles. Sans oublier que le Parlement européen, très critique à l'égard de la répression menée par le gouvernement de Mme Ciller, doit donner son « avis conforme » pour que la normalisation avec Ankara devienne effective.

Philippe Lemaitre

Les relations entre la France et la Corée du Sud sont euphoriques

LES RELATIONS franco-sud-coréennes baignent dans une douce *euphorie. C'est là l'impression que* chacun s'est efforcé de répandre tout au long de la visite à Paris du président sud-coréen Kim Young-sam, qui s'est achevée samedi 4 mars. Et de fait – hormis une querelle à propos d'archives coréennes sommeillant dans les sous-sols de la Bibliothèque nationale depuis qu'elles ont été arrachées au pays d'origine, au XIXe siècle, par un officier de marine français, et dont Séoul réclame la restitution – *« tout baigne »*, selon le mot d'un haut fonctionnaire français.

Première étape d'une tournée européenne qui conduira aussi M. Kim en République tchèque, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Danemark et en Belgique, le passage à Paris était précieux pour les Sud-Coréens, en raison du mandat qu'assume actuellement la France à la présidence de l'Union européenne (UE). Séoul compte en effet sur Paris pour accélérer son rapprochement avec les Quinze, démarche qui s'inscrit dans une stratégie dite de *« mondialisation »*, dont M. Kim a fait son concept fétiche. Le président sud-coréen est visiblement impatient de jouer la carte européenne, non seulement pour solenniser l'entrée de son pays sur la scène internationale, mais surtout pour se dégager de la double influence des Etats-Unis et du Japon (*Le Monde* du 2 mars).

Les négociations en vue de parvenir à un accord-cadre de commerce et de coopération entre l'UE et la Corée du Sud sont en passe de s'ouvrir, ce dont Paris et Séoul *« se réjouissent »*, selon les termes du communiqué commun rédigé, jeudi, à l'issue d'une réception à l'Elysée. François Mitterrand a personnellement appuyé la démarche du visiteur asiatique en exprimant le souhait que *« la Corée du Sud devienne pour l'Union européenne un partenaire privilégié »*.

L'autre enjeu de ce voyage était, pour M. Kim, d'évoquer son intention d'arrimer la Corée du Sud à l'OCDE. Si Séoul n'a pas encore fait acte de candidature, on assure, de source originaire de cette capitale, que la formalité devrait être accomplie avant la fin de ce mois. Lors de sa rencontre, vendredi, avec Jean-Claude Paye, directeur de l'OCDE, M. Kim a indiqué que l'ambition de son pays était de rallier l'Organisation avant juin 1996 – soit, précisément, avant la fin du mandat de M. Paye, a souligné M. Kim. Afin de se conformer aux critères requis par une telle adhésion, il reste notamment à la Corée *du Sud à accélérer la réforme de* son marché financier. Séoul avait déjà franchi un tournant dans la déréglementation de son économie en ouvrant son marché du riz lors de la phase finale des négociations du GATT, fin 1993. L'affaire avait, à l'époque, déclenché une tempête, qui avait coûté leurs sièges à un premier ministre et à deux titulaires de l'agriculture. *« Il s'agissait des premières victimes de l'accord du GATT »*, se souvient un membre de la délégation sud-coréenne.

Enfin, la France et la Corée du Sud ont évoqué la situation régnant dans la partie nord de la péninsule. Sur ce point, M. Kim a exprimé sa reconnaissance au gouvernement français pour n'avoir manifesté aucune complaisance à l'égard de Pyongyang sur le dossier nucléaire. Les Français s'étaient en effet refusés à tout angélisme après l'accord conclu le 21 octobre à Genève, entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, sur la reconversion du programme nucléaire de Pyongyang. La fermeté affichée par Paris vient à nouveau de se manifester après l'expulsion par le Nord communiste des sept observateurs polonais déployés le long de la zone démilitarisée en vertu de l'accord d'armistice de 1953, conclu à l'issue de la guerre commencée en 1950. L'UE – derrière laquelle Séoul voit surtout Paris en ce moment – a condamné jeudi *« cette action unilatérale »*, considérant qu'elle *« viole les termes de l'accord d'armistice »*. Séoul a fort apprécié, et M. Kim l'a chaudement fait savoir à ses interlocuteurs français.

Frédéric Bobin

■ ***Dernier prêt de la Banque* mondiale.** La Corée du Sud a signé vendredi 3 mars ses dernières conventions de prêt (175 millions de dollars, soit 910 millions de francs) avec la Banque mondiale. Depuis son « entrée » en 1955, elle avait obtenu cent vingt prêts, pour un total de 7 753 millions de dollars, ainsi que neuf crédits de l'Association internationale pour le développement (116 millions de dollars au total). Entre-temps, son revenu par habitant est passé de 200 dollars à 8 000 dollars, l'espérance de vie a crû de 53 ans à 70 ans, et l'illettrisme a quasiment disparu. La Corée du Sud sera ainsi le premier pays à passer directement du statut de bénéficiaire de crédits à celui de donateur.

Les négociations sont laborieuses entre les factions somaliennes

MOGADISCIO
de notre envoyé spécial

Lors de sa conférence de presse impromptue du vendredi 3 mars au matin, le général Mohamed Farah Aïdid a été bref et très clair : *« Mes forces contrôlent l'aéroport et le port, et j'invite les milices rivales à les rejoindre »* pour assurer ensemble la sécurité, conformément à l'accord de gestion conjoint signé le 21 février entre lui et son rival de Mogadiscio-nord, le « président par intérim » Ali Mahdi. *« Cet accord sera respecté »*, a ajouté le général. L'officier a d'autre part nié que des combats aient éclaté le matin même sur l'aéroport ; il a affirmé que ses forces avaient simplement dû *« chasser quelques pillards »*. Plusieurs de ses partisans confirmaient pourtant, en privé, qu'il y avait bien eu des accrochages. *« Maintenant que* [l'ONU] *a quitté le pays, les Somaliens sont enfin libres de résoudre seuls leurs problèmes*, se réjouissait le général Aïdid. *Hier, nous avons fêté à la fois la fin du ramadan et le départ des forces des Nations unies. »*

Dans le nord de la ville, Ali Mahdi, qui s'est adressé à la presse un peu plus tard, se montrait beaucoup plus circonspect sur la réalisation de cet accord de paix. Selon lui, des combats, *« qui ont duré six heures »*, ont opposé sur l'aéroport les milices de l'Alliance somalienne pour le salut, qui lui sont fidèles, aux hommes de l'Alliance nationale somalienne (ANS) du général Aïdid. Avant de parler de gestion conjointe, expliquait-il en substance, nous devons négocier le déploiement équilibré de forces de sécurité mixtes autour du port et de l'aéroport. Ali Mahdi a confirmé que des négociations se poursuivent entre les deux camps depuis le 2 mars. *« Ils s'agit de fixer des buts*, a-t-il expliqué, *et il est prématuré de dire si ces discussions ont échoué ou non. »*

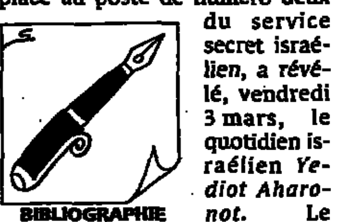
« Personne ne peut revendiquer le contrôle exclusif d'une installation vitale pour le pays », ajoutait-il, en une référence implicite au général Aïdid. Ali Mahdi assure que ses forces sont présentes sur une partie de l'aéroport. S'agissant du port, les hommes de l'ANS du général Aïdid sont déployés autour de son enceinte ; mais les combattants de l'Alliance somalienne pour le salut, a dit Ali Mahdi, ont pris position sur la colline du quartier de Bermuda qui surplombe les installations. Cela lui permet d'exercer une forme de contrôle, puisqu'il est en mesure d'empêcher tout bateau d'accoster en cas de mésentente. Si les deux chefs de guerre souhaitent ardemment que la communauté internationale revienne en Somalie, Ali Mahdi, à la différence de son rival, estime que les Somaliens *« portent l'entière responsabilité de la destruction de leur pays ; mais*, ajoute-t-il, *il est inacceptable de voir la communauté internationale abandonner la Somalie parce que les Somaliens n'ont pas réussi à se réconcilier »*.

Jean Hélène

■ **Au moins six Somaliens ont été tués par les « marines »** américains, au cours de l'opération « Bouclier unifié », a reconnu vendredi 3 mars un porte-parole du Pentagone. Aucune perte n'a été enregistrée parmi les 2 000 « marines » américains et fusiliers marins italiens engagés dans l'opération, qui s'est terminée vendredi matin. – *(AFP.)*

Les dessous de l'histoire des « services » israéliens

POUR LA PREMIÈRE FOIS, une femme vient d'être appelée à diriger le département des opérations du Mossad, ce qui la place au poste de numéro deux du service secret israélien, a révélé, vendredi 3 mars, le quotidien israélien *Yediot Aharonot*. Le journal ne donne que l'initiale de son nom, la lettre hébraïque *ayin*. Les services administratifs ont, eux, été confiés à Monsieur D.



BIBLIOGRAPHIE

Aussi longtemps qu'ils seront en service, on ne connaîtra ni le nom ni le prénom de ces personnalités. Car, comme l'explique le journaliste israélien Uri Dan dans son livre *Mossad, cinquante ans de guerre secrète*, qui vient de paraître aux Presses de la Cité, *« un tel secret entoure le Mossad que le nom de son chef reste inconnu du public tant qu'il n'a pas mis un terme à ses fonctions »*. Mais il ajoute, pour expliquer son entreprise : *« La révélation* [a posteriori] *de l'identité des anciens chefs du Mossad permet cependant d'analyser leurs actions et, à travers elles, leur responsabilité. »*

Ils s'appelaient Isser Harel, Meir Amit, Zvi Zamir, Itzhak Hoffi, Nahum Admoni. Ils ne sont pas connus du grand public mais ils ont joué un rôle-clé dans l'histoire d'Israël, tant le Mossad, aussi vieux que l'Etat juif, a influé sur les choix stratégiques ou conjoncturels des responsables politiques.

Uri Dan ne se contente pas de raconter les principaux faits d'armes, les fautes plus ou moins graves de ce service secret, ou les *« trahisons »* en son sein. Il règle aussi des comptes : sans états d'âme, et avec une idée fixe – l'Etat d'Israël est en danger, et presque tout est bon pour écarter le péril –, il critique aussi bien les chefs de l'institution, qui à ses yeux ont failli à leurs responsabilités, que les dirigeants politiques, qui ont orienté leurs investigations en amont et tiré, en aval, des conclusions fausses, aux yeux de l'auteur, des renseignements recueillis.

Très introduit dans les milieux du renseignement, Uri Dan, correspondant du *New York Post*, de *VSD*, chroniqueur au *Maariv* et au *Jerusalem Post*, auteur de plusieurs ouvrages, se met un peu trop en scène dans le récit des détails, fort intéressants, de certaines opérations spéciales. Il raconte aussi les rivalités et les luttes personnelles entre les dirigeants de l'institution, la collaboration entre le Mossad et d'autres services secrets. Mais il ne fait pas un simple travail de compilation et d'enquête : il est un juge impitoyable envers les Etats-Unis, qui, écrit-il, ont, ces dernières années, *« volontairement ou pas (...), émasculé Jérusalem »* et transformé *« le Mossad en sous-traitant »*. Affichant des sympathies pour le Likoud, Uri Dan est virulent envers les travaillistes, à qui il ne pardonne pas – de même qu'à ceux des anciens responsables du Mossad qui y étaient favorables – d'avoir reconnu l'OLP.

Mouna Naïm

★ **Mossad, cinquante ans de guerre secrète, d'Uri Dan, Presses de la Cité, 394 p., 120 F.**

La Chine entend bien disputer aux Etats-Unis le rôle de « gendarme » de l'Asie du Nord-Est

Pékin estime que Washington diminuera ses forces au Japon et en Corée

Les pays d'Asie, notamment ceux du Nord-Est, soupèsent l'annonce contenue le 26 février dans un rapport du Pentagone, selon laquelle les Etats-Unis entendent renoncer à réduire leurs effectifs militaires dans la région, pour y garder les 100 000 soldats qu'ils entretiennent à présent au Japon et en Corée du Sud. La nouvelle intéresse en particulier la Chine, qui aspire à prendre la relève de Washington dans la région.

PÉKIN
de notre correspondant

Voici quelques années, la décision des Etats-unis de ne pas réduire pour le moment les effectifs de leurs troupes présentes en Asie de l'Est – au Japon et en Corée du Sud principalement – aurait été accueillie favorablement à Pékin : alors, la Chine, toute querelle idéologique mise à part, trouvait son compte dans une forte présence militaire américaine près de la rive occidentale du Pacifique.

Il en va tout autrement aujourd'hui. « *Nous pensons que les pays de la région doivent prendre en main leur propre système de sécurité* », dit, en privé, un haut responsable de la diplomatie chinoise interrogé sur le choix fait par la Maison Blanche. Le propos semble en phase avec le discours des autres capitales asiatiques, à l'exception peut-être de Tokyo, nécessairement plus nuancée. Mais, en filigrane, il faut surtout y lire une nouvelle donnée stratégique, aux retombées mondiales : la Chine est convaincue qu'un vide est en train de se créer sur la rive occidentale du Pacifique à la suite de la fin de la guerre froide. Conséquemment, elle entend disputer aux Etats-Unis le rôle de gendarme qu'ils y ont joué depuis cinquante ans.

Certes, dans l'esprit des dirigeants chinois, certaines contingences doivent encore être prises en compte : le rôle des Etats-Unis au Japon et en Corée, en particulier. A Pékin, toujours en confidence, on concède que la présence militaire américaine au Japon reste une affaire entre ce pays et Washington – manière de dire qu'on n'y peut mais, dans l'immédiat. D'autant que la présence américaine sert à calmer l'enthousiasme des esprits prompts à redonner vigueur aux pulsions militaristes, ou du moins « révisonnistes », qui iraient jusqu'à nier la réalité des massacres commis en Chine par l'impérialisme nippon dans le passé.

En Corée, les Chinois semblent faire tout leur possible pour imposer leur propre jeu, visant à contraindre les Etats-Unis à engager un dialogue direct avec Pyongyang. Après s'être eux-mêmes retirés en 1994 de la commission de contrôle de l'armistice de Panmunjom, ils ont laissé Pyongyang expulser de la ligne de démarcation les sept observateurs que la Pologne y maintenait depuis quarante-deux ans. Le but de la manœuvre est de retirer les intermédiaires qu'avait mis en place l'accord d'armistice, afin de hâter la reconnaissance de la Corée du Nord par Washington.

RÉARMEMENT DE LA MARINE

De toute évidence, la Chine a entrepris de contester une *pax americana* qu'elle considère comme vascillante pour plusieurs raisons : la dislocation de l'URSS, qui lui a fait perdre sa qualité de carte stratégique majeure ; sa montée en puissance économique, dans une transition politique incertaine où le nationalisme sert de recours idéologique ; et un affaiblissement perçu comme inéluctable, même s'il vient d'être différé, de la présence américaine, pour des raisons bugétaires en particulier.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner les diverses gesticulations et l'effort d'armement chinois. Certes, sur le papier, la relation stratégique sino-américaine n'est pas ouvertement remise en cause. Des officiers chinois de haut rang sont invités aux Etats-Unis, le Pentagone prévoit la visite d'unités de la VIIe flotte en Chine, et la coopération dans ce domaine, gelée au moment de Tiananmen en 1989, ne peut qu'aller pour le moment en s'accroissant. Mais Pékin, en dépit des inquiétudes formulées parfois bien haut par Washington, n'a en rien renoncé à ses achats d'équipements militaires.

Ainsi la marine chinoise, sans doute l'arme qui s'équipe le plus énergiquement à l'heure actuelle, recevra-t-elle sous peu le premier des quatre sous-marins diesel de classe kilo qu'elle a achetés à Moscou et qui représenteront, de l'avis des spécialistes, une hausse qualitative de ses capacités dans ce domaine. Venant après l'acquisition auprès des Russes de vingt-six chasseurs Su-27 et de quatre premières batteries de missiles S-300, ce complément moderne à l'effort autochtone de la Chine pour moderniser son bras armé ne peut qu'accroître les suspiscions dans une région où n'existe aucun dispositif international de maintien de la sécurité et où, traditionnellement, Pékin se voit en maître stratégique.

D'où la surprise qu'a provoquée l'affirmation – inexacte – par des militaires indiens de haut rang, fin 1994, que les deux pays allaient tenir des manœuvres conjointes à proximité de la frontière du Laddakh. Le démenti sans appel qu'a immédiatement rendu public la Chine, qui n'a jamais procédé à de tels exercices avec aucun de ses alliés quand elle en avait, a confirmé qu'elle aspirait bien, désormais, à faire cavalier seul autant qu'elle le pourrait. On avait vu auparavant, en octobre, une autre illustration de cette volonté dans l'affaire de la prise en chasse par un sous-marin chinois du porte-avions américain *Kitty-Hawk* en mer Jaune.

Toutes ces questions seront, avec le programme nucléaire chinois, au centre de la visite de l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées françaises, initialement prévue en décembre mais reportée *in extremis* du fait d'un contretemps causé par la guerre en ex-Yougoslavie. La visite a été reprogrammée pour la période du 17 au 24 mars. La France ayant, avant l'affaire de Tiananmen, contribué à muscler l'armée chinoise par des ventes d'armes et équipements électroniques militaires, il ne lui sera pas inutile de faire le point des ambitions nouvelles de Pékin.

Francis Deron

L'Indonésie devient une puissance diplomatique de rang mondial

Djakarta a su présider en 1994 le Forum Asie-Pacifique (APEC) et le mouvement des non-alignés

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

L'Indonésie officielle est déjà lancée dans l'ardente préparation de ce qui est le grand événement de 1995 : la commémoration du cinquantième anniversaire de l'indépendance, le 17 août. La France y sera présente, avec l'organisation d'un spectacle façon « Champs-Elysées 89 » sur la grand'place Merdeka, à Djakarta. Toutes les ambassades ont reçu consigne de s'activer : « *Rien qu'en Europe nous organisons 115 manifestations : de nos marionnettes (dont une démonstration a déjà eu lieu chez vous, à Charleville) jusqu'au satellite qui sera montré à la Foire de Hanovre, c'est un demi-siècle d'une nation que nous entendons déployer* », nous dit Irawan Abidin, directeur de l'information aux affaires étrangères.

A l'image de ces célébrations planétaires, l'Indonésie se réinsère désormais en grand dans le concert international – avec les prudences que suggère un passé de repliement consécutif aux sanglants événements de 1965, qui avaient fait officiellement 160 000 victimes et peut-être jusqu'à un million, communistes ou présumés tels. L'année écoulée aura, de ce point de vue, été très faste. Le pays a pu en effet simultanément présider à deux instances de dimensions mondiales : le sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le 15 novembre, où sont venus les chefs d'Etat ou de gouvernement de 17 pays (et de Hong-Kong), dont les présidents américain Clinton et chinois Jiang Zemin et le premier ministre japonais Murayama ; et, depuis 1992 et jusqu'à cet automne, le Mouvement des non-alignés (MNA), aujourd'hui gros de 108 pays, et dont le « top de départ » avait été donné précisément en Indonésie, à Bandoeng, par l'ex-président Soekarno en 1955. Cet anniversaire sera aussi célébré ici, dans quelques semaines, avec une retenue de bon aloi.

Il n'était pas aisé de tenir dans le même attelage deux cavales aussi dissemblables que l'APEC, vouée au libéralisme trans-Pacifique, et le MNA, autour duquel flottent encore des relents de tiers-mondisme. Si le pays, toutefois, a pu réussir ce grand écart, c'est qu'il est à la fois assez peu profondément « non aligné » (il a tenu dans le mouvement, naguère, une position pro-occidentale symétrique à celle, pro-soviétique, que défendaient des pays comme Cuba et le Vietnam) et moins farouchement ouvert aux vents du commerce planétaire qu'il ne le laisse lui-même entendre (son démantèlement tarifaire à épisodes agace la communauté internationale). Quoi qu'il en soit, Djakarta a profité de sa présidence du MNA pour incliner l'organisation à plus de pragmatisme : négociation d'avantages pour les pays les moins avancés, telle la remise de leur dette, et renforcement des échanges Nord-Sud en ont été des temps forts.

LES « VIEUX AMIS »

L'année 1994 a été l'occasion d'un autre événement d'immense portée pour le pays, encore que passé inaperçu sur le plan mondial : l'Organisation maritime internationale (OMI) a, le 16 novembre, déclaré l'Indonésie « *archipélagique* » selon les termes du traité sur les droits de la mer (statut accordé aux seules autres Philippines, Maldives et Seychelles). Ce pas a valu à cet Etat de « récupérer », selon certains calculs, 3 millions de kilomètres carrés de mers intérieures, entre ses 13 667 îles officiellement répertoriées : sud de la mer de Chine et mers de Java, Banda et Célèbes. A charge pour Djakarta et sa marine de les défendre.

Officiellement pourtant, l'Indonésie ne se connaît plus d'ennemis. Le premier cercle de ses amis est constitué par ses cinq partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) : Philippines, Thaïlande, Malaisie, Singapour et le petit sultanat de Brunei. Née en 1967 avec une tonalité anticommuniste (la deuxième guerre d'Indochine, américaine, faisait rage), l'Asean accueillera le Vietnam le 22 juillet, preuve que les temps ont bien changé. Bien que crispée sur ses positions idéologiques d'antan malgré la disparition du camp soviétique, Djakarta a élargi ses horizons : en 1990, les relations ont ainsi été renouées avec Pékin, qui avait été accusé d'avoir appuyé le coup du 30 septembre 1965.

Pour l'Indonésie et ses partenaires, l'Asean est aujourd'hui d'un intérêt essentiellement économique. Avec la création le 1er janvier 1993 d'une Association de libre échange (ALEA), la recherche d'approches commerciales communes s'active. Le revenu par tête du petit Singapour, seul « dragon » reconnu de l'association, est certes inatteignable ; comme le sont également celui de Brunei, avec ses immenses richesses pétrolières, celui de la Malaisie, partenaire à la fois proche de Djakarta (un autre pays à majorité de population musulmane) et difficile (un différend territorial persiste au large de Bornéo), et celui de la Thaïlande. En revanche, rattraper les Philippines, il y a vingt-cinq ans le pays le plus développé de la zone, n'est plus hors de portée pour l'Indonésie, qui approche les 700 dollars de revenu annuel par habitant.

Un autre horizon familier pour Djakarta est le cercle des puissances occidentales (« *Nos vieux amis étrangers, Américains, Européens et Japonais* », selon le propos du puissant ministre de la recherche, M. Habibie). Celles-ci n'ont pas compté, depuis 1965, leur assistance à ce bastion anticommuniste (5 milliards de dollars d'aide annuelle aujourd'hui encore) et leurs investissements (plus de 25 milliards de dollars en 1994). Pourtant elles ont commencé, avec les années 90, à demander des comptes à ce partenaire sur son attitude en matière de droits de l'homme et, surtout, sur sa politique envers Timor-Est.

L'ÉCUEIL DE TIMOR-EST

Longtemps dispensée de critiques sur ce point, alors que l'ONU n'a pas reconnu l'annexion de ce territoire portugais en 1976, l'Indonésie s'est en effet retrouvée sur la sellette depuis le « massacre de Dili », fin 1991. Les relations de coopération militaire avec les Etats-Unis, naguère excellentes (dans une discrétion de bon aloi : non-alignement oblige !) se sont refroidies depuis 1992. Washington agite par ailleurs l'hypothèse de retirer à Djakarta le bénéfice du Système de préférence généralisée (GSP). Tout cela n'empêche pas l'Australie, voisin très bien disposé, d'aller de l'avant avec un contrat d'exploitation des hydrocarbures offshore de la « faille de Timor » au sud de l'île : la cour de justice de La Haye examine en ce moment même le dossier, sur plainte de Lisbonne.

Au total, l'Indonésie demeure un partenaire apprécié des Occidentaux pour son activité dans la réorganisation de l'ordre postcommuniste. Cette capitale a ainsi participé avec la France aux négociations ayant conduit aux accords de Paris (1991) sur le Cambodge. Le ministre des affaires étrangères, Ali Alatas, y a gagné des mérites pour un poste de premier plan à l'ONU. A noter aussi que des soldats indonésiens sont présents partout où s'interposent des « casques bleus ». Une reconnaissance de cet état de fait a été la récente élection du pays au Conseil de sécurité.

Enfin, principale puissance musulmane de la planète, l'Indonésie (plus de 190 millions d'habitants, dont 87 % se réclament de l'islam) est une plaque tournante pour les autorités des quelque 51 pays de l'OCI (Conférence islamique). Que l'Indonésie ne soit pas insensible, depuis quelques lustres, au grand courant de renouveau de l'islam mondial est attesté. Elle n'en compte pas moins parmi les Etats modérateurs de l'*umma*, la communauté internationale des musulmans. A ce titre, sa contribution est également très vivement appréciée à l'Ouest.

Jean-Pierre Clerc

Les appétits de la Chine

L'Indonésie a entrepris de renforcer sa marine, notamment par l'achat de trente-neuf navires de l'ex-flotte d'Allemagne de l'Est (RDA). Il s'agit pour Djakarta de défendre son « plan d'eau » intérieur, tant contre les pêcheurs illégaux (taïwanais notamment) que contre les commandants s'écartant des trois « rails » nord-sud qu'elle a déterminés, mais aussi contre les appétits de puissances voisines. Ainsi, en janvier, les autorités ont découvert, stupéfaites, que Pékin venait de publier une carte incluant dans sa mouvance les îles Natuna, entre Bornéo et la Malaisie, que lui conteste déjà le Vietnam, et où a été repéré l'un des plus grands gisements de gaz naturel du monde. *« La Chine n'est peut-être pas un danger mais elle est certainement pour nous un défi,* note M. Wanandi, directeur du CSIS, le plus prestigieux centre d'études stratégiques du pays. *Nous devons contribuer à intégrer au jeu international ce gros animal récemment sorti du bois et qui n'y rentrera plus désormais. Si nous échouons les uns et les autres, c'est le monde qui sera perdant. »*

Direction de l'OMC : l'Amérique latine en arbitre

GENÈVE. Les pays d'Amérique latine occupent désormais une position-clé pour arbitrer la bataille entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le choix du futur directeur général de l'Organisation mondiale du commerce : après le retrait de l'ancien président mexicain Carlos Salinas, les Etats-Unis ont estimé que ni l'Italien Renato Ruggiero (soutenu par l'Union européenne et par une majorité de pays de l'OMC) ni le Sud-Coréen Kim Chul-su (appuyé par l'Asie) n'étaient à leurs yeux des « *candidats acceptables* ». Un nouveau vote officieux sera organisé à l'OMC dans les prochains jours, dont le résultat sera annoncé le 13 mars. Un report massif des voix latino-américaines sur le candidat italien rendrait son choix plus probable, un partage entre les deux candidats risquerait de confirmer le blocage. Selon des rumeurs insistantes, les Etats-Unis tenteraient, pour sortir de l'impasse, de convaincre l'Uruguayen Enrique Iglesias, actuel président de la Banque interaméricaine de développement (BID), de se présenter.

Espionnage américain en France : « Affaire résolue », selon M. Clinton

WASHINGTON. Le président Bill Clinton a estimé, vendredi 3 mars, que la récente controverse sur des activités d'espionnage de la CIA en France « *était une affaire résolue* », tout en refusant de donner plus de détails. « *Je n'ai pas l'habitude de discuter publiquement de sujets liés à des problèmes de collecte de renseignements* », a tranché M. Clinton en réponse à une question lors d'une conférence de presse. *Le Monde* avait révélé que le gouvernement français avait souhaité le départ du territoire français de cinq ressortissants américains, dont quatre personnes bénéficiant de l'immunité diplomatique, pour faits d'espionnage économique. La polémique entre Paris et Washington s'était amplifiée dans le contexte de la campagne électorale présidentielle française. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BELGIQUE : Aérospatiale dément avoir versé des pots-de-vin au Parti** socialiste flamand lors des négociations pour un marché militaire, en 1989, selon un communiqué publié vendredi 3 mars par la firme aéronautique française. La chaîne de télévision publique belge RTBF avait rapporté, jeudi 2 mars, qu'Aérospatiale avait été mise en cause par l'ancien trésorier du Parti socialiste flamand, impliqué dans le scandale Agusta, du nom d'une firme italienne en concurrence, à l'époque, avec l'entreprise française pour la fourniture d'hélicoptères. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : le ministre des affaires étrangères, Susanna Agnelli,** a annoncé, vendredi 3 mars, que l'Italie levait son veto aux négociations sur l'association de la Slovénie à l'Union européenne. Rome demandait à Lubljana d'accorder un droit de préemption aux Italiens expropriés après-guerre de leurs biens immobiliers en Istrie, revenue à la Yougoslavie. – *(AFP.)*

■ **HONGRIE-ROUMANIE : le premier ministre hongrois, Gyula Horn, et le président roumain, Ion Iliescu,** ont souhaité, au cours d'un entretien téléphonique le jeudi 2 mars, qu'un traité d'amitié entre leurs pays, en négociation depuis 1991, soit signé « *au plus vite* ». M. Horn, à l'origine de cette conversation, espère « *que ce document pourra être signé avant la réunion sur le pacte de stabilité en Europe* » qui aura lieu les 20 et 21 mars à Paris. – *(AFP.)*

■ **ENVIRONNEMENT : un sommet des responsables d'Asie centrale consacré à la mer d'Aral** s'est tenu vendredi 3 mars à Tachaous (Turkménistan). Les présidents des cinq Républiques ex-soviétiques d'Asie centrale étaient présents. Des divergences sont apparues entre le président kazakh, Noursoultan Nazerbaïev, et ceux du Turkménistan et du Tadjikistan. M. Nazarbaïev reproche à ces derniers de ne pas participer au financement de la lutte contre l'assèchement de la mer d'Aral, à laquelle la Banque mondiale a déjà contribué pour 32 millions de dollars. Depuis les années 60, la surface de la mer d'Aral a diminué de 40 %. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : l'indice des indicateurs avancés,** censé préfigurer la croissance au cours des six à neuf mois à venir, est resté stable en janvier, après avoir progressé de 0,2 % en décembre et de 0,1 % seulement (chiffre révisé) en novembre. Le département du commerce, qui a annoncé ce résultat vendredi 3 mars, a également fait savoir que les commandes aux usines avaient progressé de 0,6 % en janvier, après des hausses très fortes de 2 % en décembre et de 2,7 % en novembre. – *(AFP.)*

■ **HAÏTI : le corps d'un député du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD),** mouvement qui avait contribué à porter au pouvoir le président Jean-Bertrand Aristide en 1990, a été retrouvé, vendredi 3 mars, dans une rue de Port-au-Prince. Agé de cinquante ans, Eric Lamothe, propriétaire d'une station de radio, était candidat à un poste de sénateur aux législatives du 4 juin. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **JORDANIE : les États-Unis ne reviendront pas sur leurs engagements** à l'égard du royaume, a assuré Bill Clinton, vendredi 3 mars, lors d'une conversation téléphonique avec le roi Hussein. Le président américain « *respectera tous les engagements pris à l'égard de la Jordanie* », malgré le vote d'une commission de la Chambre des Représentants revenant sur la promesse de Washington d'annuler la dette du royaume. Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, avait téléphoné la veille au président Clinton pour exprimer son inquiétude à ce sujet au nom des « *intérêts stratégiques vitaux* » d'Israël. – *(AFP.)*

■ **YÉMEN : le « prix de la liberté de la presse »** (catégorie Etranger) a été attribué, vendredi 3 mars, au journaliste yéménite, Abdel Aziz el Saqqaf, par le *National Press Club* de Washington. Fondateur et directeur du *Yemen Times*, un hebdomadaire en langue anglaise qui a révélé des affaires de corruption et de violations des droits de l'Homme, M. el Saqqaf a été distingué pour une série d'articles publiés en 1994 sur la guerre civile au Yémen. – *(AFP.)*

■ **GAZA : un dignitaire religieux du Mouvement de la résistance islamique** *(Hamas)*, Salama el Safadi, a affirmé, vendredi 3 mars, que « *l'Autorité [palestinienne] a fait de la prison centrale de Gaza une nouvelle Bastille et elle est devenue le suppôt des tyrans* ». Imad Faluji, un porte-parole du Hamas, a précisé que d'anciens détenus avaient fait état de « *méthodes sauvages d'interrogatoire, ressemblant à celles utilisées par les Israéliens* ». – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : un mandat de dépôt** a été délivré à l'encontre de deux responsables de journaux privés, *El Watan* et *El Khabar*, a annoncé vendredi 3 mars l'association algérienne des éditeurs de journaux. Les autorités leur reprochent la publication de deux articles relatifs l'un à l'importation de matériel médical et l'autre à la mutinerie de la prison de Serkadji d'Alger, le 24 février. D'autre part, l'agence Algérie presse service a confirmé l'assassinat, mercredi, d'un de ses opérateurs de presse, à Baraki, dans la grande banlieue algéroise. – *(AFP.)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : deux autres journalistes ont été condamnés** à des peines des prison fermes, vendredi 3 mars, par le tribunal d'Abidjan. La condamnation de De Bê Kwasi et Abou Cissé, journaliste et fondanteur de l'hebodmadaire *La Patrie*, à 12 mois de prison ferme et 2 millions de francs CFA d'amende (20 000 francs), pour « *complicité d'offense au chef de l'État* » intervient au lendemain de la condamnation à des peines de prison de deux journalistes du mensuel musulman *La Plume*. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : trois militaires ont été tués** et plusieurs autres blessés, jeudi 2 mars, lors d'un affrontement entre l'armée et les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), qui a eu lieu dans le sud du pays, près de la frontière avec la Guinée Bissau. L'aviation sénégalaise a intensifié ses raids dans la région. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

PRÉSIDENTIELLE Valéry Giscard d'Estaing a annoncé, vendredi 3 mars, qu'il ferait connaître sa position personnelle dans la campagne présidentielle, le mardi 7 mars, sur TF 1. L'ancien président de la République a laissé entendre que Raymond Barre se prononcera, lui, lundi. Les deux hommes avaient prévu qu'Edouard Balladur chuterait dans les sondages. Mais ils constatent, maintenant, que Jacques Chirac est en train de réussir à attirer une partie de l'électorat UDF. D'où leurs hésitations. ● RÉPLIQUE. Le maire de Paris, tout en assurant refuser de polémiquer, a répondu vivement, vendredi soir, à Besançon, aux accusations de son rival du RPR sur le coût de son programme et sur les menaces qu'il ferait peser sur le franc. ● SUCCESSION. Le projet chiraquien d'exonérer de droits de succession les transmissions d'entreprise ne paraît pas être un instrument efficace de lutte contre le chômage.

M. Giscard d'Estaing et M. Barre vont faire connaître leurs positions

Les partisans d'une candidature UDF dans la campagne présidentielle voient avec satisfaction la chute de M. Balladur dans les sondages. Mais ils constatent que M. Chirac a su attirer leurs électeurs

M. GISCARD D'ESTAING assure qu'il ne connaît pas la position que prendra finalement Raymond Barre dans la campagne présidentielle. Mais il est persuadé que son ancien premier ministre dévoilera ses intentions lundi 6 mars. En tout cas, l'ancien président de la République est décidé à faire connaître les siennes mardi 7. Dans un communiqué, publié vendredi 3, il déclare qu'il *« expliquera sa position personnelle »* en étant l'invité de l'émission *« Face à la Une »*, mardi à 20 h 15, sur TF 1. Il ajoute qu'il a choisi cette date car *« Raymond Barre ayant indiqué qu'il ferait connaître son attitude vis-à-vis de l'élection présidentielle dans les prochains jours »*, il *« tient à éviter toute déclaration avant que ne soit connue la décision finale »* du député du Rhône.

Ceux qui regrettent l'absence d'un candidat de l'UDF dans la campagne présidentielle peuvent estimer que le recul d'Edouard Balladur dans les sondages leur ouvre un espace. Mais si l'un ou l'autre des deux hommes qui ont l'ambition d'être son porte-drapeau se décide, il lui faut faire vite. Jacques Chirac est, en effet, en train de réussir à attirer à lui une partie des électeurs centristes et libéraux, en s'appuyant sur Alain Madelin, un des rares dirigeants de l'UDF qui ne se soit pas rangé dans le camp du premier ministre.

LES DERNIERS FIDÈLES

Le maire de Paris, en tout cas, s'il commence à répliquer sèchement à son rival du RPR, se pose, aussi, de plus en plus en rassembleur de toute la majorité. S'il veut jouer un rôle dans la campagne électorale, le temps est donc compté à M. Giscard d'Estaing. Mais l'ancien président de la République sait aussi qu'il ne peut pas se décider avant M. Barre, moins mal placé que lui dans les enquêtes d'opinion. D'où le coup d'accélérateur qu'il donne.

Tenus en lisière de la compétition par les partis de la majorité, négligés par l'opinion publique qui semble se polariser sur le duel opposant Edouard Balladur à Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre n'en partagent pas moins la même fascination, la même attraction pour la fonction présidentielle. Leurs récents écrits en témoignent. Tout comme le député du Rhône dans une série de quatre numéros de sa lettre *Faits et arguments*, celui du Puy-de-Dôme, avec son livre *Dans cinq ans, l'an 2000*, a montré cette semaine qu'il avait déjà rédigé, au cas où, un véritable programme présidentiel. Mais les deux hommes ne disposent pas des mêmes ressources politiques. Alors que M. Barre a cultivé vis-à-vis des partis un splendide isolement payé en retour par autant de critiques et de quolibets, l'ancien président de la République s'est efforcé de conserver par devers lui une structure opérationnelle, aussi modeste soit-elle, les clubs Perspectives et réalités, dont la réunion a été reportée au samedi 11 mars.

Dans le cas d'une réponse favorable à la question qui hante son dernier ouvrage, M. Giscard d'Estaing espère compter sur le réseau lâche de ces clubs, mis sur pied il y a trente ans, et accessoirement sur celui de l'Association nationale des élus régionaux (ANER), qu'il préside, et qui pourrait également servir de courroie de transmission. Convaincu que son échec de 1988 est imputable en totalité au compte des formations de l'UDF qui avaient alors fait le choix de le soutenir, M. Barre s'est bien gardé de maintenir en vie la moindre structure partisanne. Ses attaques répétées contre les partis, y compris contre l'UDF, ont conduit plus d'un de ses proches, membres de la confédération libérale, à se détourner de lui.

Les derniers fidèles de M. Barre et de M. Giscard d'Estaing ne seront d'ailleurs pas fâchés qu'ils mettent un terme à leur réflexion ; majoritairement en sympathie avec Jacques Chirac, plutôt qu'avec Edouard Balladur, ils ne tiennent pas à apparaître comme des ralliés volant au secours de la victoire que l'on annonce déjà, peut être rapidement, au moment où le maire de Paris recueille pour la première fois des scores favorables en termes d'intentions de vote.

Le revirement récent des courbes de sondages vient, il est vrai, mais un peu tardivement, donner crédit aux intuitions de l'ancien président de la République et de son ancien premier ministre. M. Giscard d'Estaing a fait très tôt le pronostic d'une *« chabanisation »* de M. Balladur. Il se souvient qu'en 1974 Jacques Chaban Delmas a perdu la moitié de son capital électoral en un peu plus d'un mois. M. Barre a répété lui aussi, jusqu'à lasser son monde, qu'il se passerait nécessairement *« quelque chose »* pendant la campagne. Aucun des deux ne s'est trompé.

DEUX MOIS TROP TARD

Ce que n'avaient pas prévu, en revanche, les deux hommes, c'est que Jacques Chirac puisse pendant ce temps s'affranchir de sa seule base RPR et venir glaner des soutiens sur les terres de l'UDF. *« Chirac réédite en quelque sorte la campagne de Giscard en 1974. Parti de la droite du candidat donné favori, il parvient à le contourner et à prendre pied au centre »*, estime Jean-Pierre Raffarin, porte-parole fidèle du président de l'UDF. Dans les dernières heures qui leur restent, les deux candidats potentiels devront analyser au mieux le phénomène actuel. La chute de M. Balladur ne profite pas à *« l'espace UDF »* qu'ils peuvent incarner, c'est au contraire avec Jacques Chirac que semblent fonctionner des vases communicants.

Le renversement des perspectives survient en fait au pire moment. Il est certes gros de satisfactions. M. Giscard d'Estaing et M. Barre n'éprouveront guère de commisération à l'égard de François Léotard et de François Bayrou, responsables du PR et du CDS, promptement ralliés à M. Balladur, si la campagne de ce dernier doit tourner court. Ce revirement peut surtout alimenter légitimement bien des regrets. *« Tout montre que cette campagne serait idéale pour un candidat venu de nos rangs »*, assure M. Raffarin.

La nouvelle donne qui semble s'opérer à droite intervient peut-être deux mois trop tard pour M. Barre comme pour M. Giscard d'Estaing. La résistance de M. Chirac a en effet mis en évidence les vertus d'une campagne de terrain. Celle-ci apparaît aujourd'hui comme un rite politique auquel il peut être dangereux de vouloir déroger. Dans ces conditions, comment espérer remonter en sept petites semaines le courant d'indifférence que manifeste toujours l'opinion publique.

Gilles Paris

M. Chirac dénonce les « pompiers incendiaires »

BESANÇON
de notre envoyé spécial

Pour la première fois depuis le début de sa campagne, Jacques Chirac est sorti, vendredi 3 mars, à Besançon, du devoir de réserve qu'il s'impose à lui-même depuis près de quatre mois. Certes, il ne s'agit que de s'en prendre à *« certains »* toujours sans les nommer, un *« certains »* qui n'est même pas singulier. *« Je crains que certains aient mal calculé lorsqu'ils ont appelé la stabilité du franc à leur secours*, a affirmé le maire de Paris. *La situation de notre économie, le niveau de nos déficits et de notre endettement sont tels que c'est un bien grand risque que de se transformer en "pompiers incendiaires". »* Là encore, les *« pompiers incendiaires »* ne sont pas nommés. Mais chacun aura compris.

Le matin même, pourtant, dans un entretien publié par *L'Est républicain*, M. Chirac refusait toute polémique. Il dénonçait seulement *« la légèreté de certaines critiques »* et *« le parti pris de dénigrement »* dont il s'estimait la cible. Interrogé sur le chiffrage de son programme par l'entourage d'Edouard Balladur (*Le Monde* du 3 mars), l'ancien premier ministre se contentait de répondre : *« Alain Juppé dit en effet que ce chiffrage est une farce. Et c'est un économiste sérieux. »* Le soir, sur F 3 Franche-Comté, M. Chirac avait même assuré : *« Il n'y a pas de guerre fratricide, il y a, entre le projet de M. Balladur et le mien, une très grande différence. »* Mais les attaques lancées par le premier ministre sont jugées trop insidieuses pour rester sans réplique. Aussi M. Chirac s'est employé à répondre lui-même, sur le ton de quelqu'un qui a pris de la hauteur, du moins dans les sondages, face à des concurrents décontenancés. *« Contre la tentation de faire feu de tout bois, contre les comptes imaginaires, j'en appelle à l'esprit de responsabilité »*, a-t-il affirmé, à Besançon, devant quelque 4 000 personnes.

Au fil des semaines, et bien qu'il demeure de bon goût dans l'entourage du maire de Paris de ne pas trop s'attarder sur les sondages, le climat change imperceptiblement. Les élus chiraquiens célèbrent de nouveau à haute voix, comme pour se rassurer, *« l'efficacité de la machine RPR »*. Les balladuriens assurent de plus en plus volontiers un service minimum de bon compagnonnage, tels Christian Bergelin, député RPR et président du conseil général de Haute-Saône, et Pierre Chantelat, président UDF du conseil régional de Franche-Comté, venus accueillir M. Chirac à son arrivée sur l'aérodrome de Vesoul. Car l'axe de la campagne demeure le même : le candidat RPR est toujours *« à la rencontre des Français »*. Vendredi, plus d'une heure durant, il a ainsi engagé le dialogue sur l'emploi, la participation, le temps de travail, la protection sociale avec une quarantaine de salariés d'une importante scierie, à Scye précisément (Haute-Saône), des salariés visiblement impressionnés par le temps que le candidat leur consacre.

Jean-Louis Saux

« Certains s'en tiennent aux recettes du passé »

JACQUES CHIRAC a expliqué pourquoi, vendredi 3 mars à Besançon, il n'avait de leçon à recevoir de personne en matière de gestion. *« Je crains que certains aient mal compris lorsqu'ils ont cru que les contrats initiative-emploi pour les chômeurs de longue durée pourraient nuire aux salariés en place. Il s'agira bien entendu d'une mesure réservée à des activités nouvelles exclusivement. Je crains que certains aient mal compté lorsqu'ils ont chiffré mon projet à des centaines, pourquoi pas des milliers de milliards. J'ai été deux fois premier ministre, j'ai été ministre du budget, je suis maire de Paris, j'ai une très bonne expérience de la maîtrise des déficits publics »*.



VERBATIM

Pour le maire de Paris, répondre à la *« triple crise »* qui touche le travail, l'intégration et la citoyenneté implique de *« s'attaquer aux causes et non se contenter de traiter les effets »*.

« Certains s'en tiennent aux recettes du passé, a-t-il affirmé. *Ils considèrent le chômage et l'exclusion comme de simples problèmes sociaux justifiant des solutions ordinaires. Ils réduisent les obligations nées de notre pacte social à des devoirs minimum : revenu minimum d'insertion, logement minimum d'insertion, santé minimum, éducation minimum. Ils se contentent d'une société en service minimum. Telle n'est pas ma conception. Je crois en la force de la volonté politique (...). Ce n'est pas une utopie, mais une exigence de forme de projet. Un projet de changement fort et maîtrisé (...). Nous n'avons pas à rechercher les moyens de compenser les exclusions mais de les rendre impossibles. »*

M. Balladur à la recherche d'une bouffée d'air pur

ÎLE D'HOUAT (Morbihan)
de notre envoyée spéciale

Ah ! la belle image ! Au-dessus, un ciel d'hiver bleu pur que venait tout juste de laver une averse de grêle ; à l'arrière-plan, les couleurs pimpantes des bateaux de pêche ; devant, entre deux branches de genêt balancées dans le vent, des enfants heureux tendant des bouquets de jonquilles fraîchement cueillies ; tout autour, l'océan. Partout, de l'air.

« De l'air, de l'air », c'est justement ce qu'Edouard Balladur a confié être venu chercher, vendredi 3 mars, sur cette île d'Houat, dans le bassin du Morbihan. De l'air respectueux et flatté que l'on accorde à un premier ministre sur une petite île de quatre cents habitants. De l'air sérieux de ces marins-pêcheurs, qui racontent sans méchanceté qu'ils ne se portent pas bien, mais qui écoutent attentivement un premier ministre leur répondre que *« depuis deux ans, le gouvernement s'est efforcé de les aider »*, parce qu'*« il est essentiel, pour l'intérêt de la France, que demeure une pêche française »*. De l'air approbateur encore, lorsqu'il leur demande de *« conserver l'espoir »*, parce que la France est *« une nation où l'on s'entraide, une nation fraternelle »*, et qu'il leur promet que *« la fraternité de la France ne* [leur] *fera pas défaut »*.

Dans la matinée, à Vannes, le premier ministre avait déjà salué l'air discipliné des militaires de la 9e division d'infanterie de marine, dont certains s'étaient illustrés à Sarajevo et au Rwanda. Il s'était ensuite félicité de l'air conquérant et serein avec lequel Yves Rocher, PDG du groupe de cosmétiques du même nom, ouvre une nouvelle unité de production dans le village de La Gacilly, qui doit permettre de créer cent cinquante emplois. Puis, Edouard Balladur avait humé l'air du vingt et unième siècle dans un laboratoire hérissé d'alambics, au Centre de recherche et de formation en chimie extractive (Archimex), qui associe des chercheurs et des industriels des secteurs agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et chimique. Il s'était enfin adapté, sans trop donner l'air de s'ennuyer, à l'atmosphère compassée et un peu tristounette de la salle des séances du conseil général du Morbihan, où son président, Raymond Marcellin, l'avait accueilli amicalement.

Rien, pourtant, ne pouvait mieux faire oublier au premier ministre l'air pesant que les fureurs de Paris imposent ces derniers temps au candidat que celui, revigorant, de l'île d'Houat. Et c'est avec gratitude que sur le livre d'or de la commune Edouard Balladur a dédié cette opportune bouffée d'oxygène à *« tous ceux qui vivent et qui travaillent à Houat, en témoignage d'estime et de confiance en l'avenir »*. Optimiste, l'air de rien.

Pascale Robert-Diard

Droits de succession : un cadeau aux plus riches

DANS PRESQUE chacun de ses discours, Jacques Chirac le répète désormais : près de 80 000 emplois disparaissent en France chaque année parce que les droits de succession sur les entreprises sont trop élevés. Le 26 février, sur France 2, lors de l'émission « L'Heure de vérité », il avait insisté sur la question. *« Dans un pays où il y a en gros 50 000 successions par an,* avait-il dit, *vous avez 80 000 emplois qui sont supprimés chaque année parce que les entreprises font faillite et déposent leur bilan et ferment, car les successeurs ne peuvent pas payer les impôts de succession. »*

Au cours d'un entretien avec le journal *Les Echos* (16 janvier), il avait de plus précisé que *« 10 % des cas de défaillance d'entreprises sont directement liés à un problème de transmission à titre gratuit »*. Pour remédier à cette hémorragie, le maire de Paris fait donc figurer dans sa plate-forme présidentielle une mesure d'urgence : l'exonération de la fiscalité sur les successions d'entreprise.

PAS DE JUSTIFICATION

Sur le papier, cette mesure, que le ministère du budget a chiffré à 6 milliards de francs, paraît intéressante. Mais il y a des failles dans son dispositif. Si elle correspond à une vieille demande des milieux patronaux, elle ne trouve sa justification dans aucune étude sérieuse.

Ainsi, le chiffre de 80 000 emplois qu'elle pourrait sauver n'est en rien établi. Les seules indications fragmentaires disponibles vont à l'encontre de la thèse chiraquienne. Une note de l'Insee, publiée en juillet 1994, précise que l'ensemble des dépôts de bilan en France en 1993 – une année pourtant de forte récesssion – a concerné 318 000 salariés. Si 10 % des défaillances trouvent leur origine dans un problème de transmission – ce qui n'est pas prouvé –, les emplois menacés dans le bilan annuel des successions ne s'élèverait donc qu'au nombre de 31 800 emplois.

Dans une note interne, les experts de Bercy font, de plus, un autre constat : *« L'Insee évalue à 45 % du total les emplois menacés en cas de dépôt de bilan. »* Cela signifie que ce taux de 45 % s'appliquerait, en 1993, à 31 800 emplois menacés. Il faut donc en déduire que le problème ne porterait que sur environ 10 000 emplois.

La même note de Bercy relève, en outre, qu'il existe une autre étude, réalisée en novembre 1993 par la Sofaris, un établissement financier spécialisé. Celle-ci évalue à 5 % la proportion des transmissions à titre gratuit qui échouent. Si, selon un chiffrage effectué par le ministre des entreprises, Alain Madelin, le nombre des emplois dans les entreprises qui font l'objet d'une transmission familiale s'élève à 200 000, on arrive strictement au même résultat : guère plus de 10 000 emplois seraient menacés, et non 80 000.

On peut, de surcroît, douter de la crédibilité de ce taux de 10 % de défaillances d'entreprise trouvant leur origine dans la transmission. En tout cas, là encore, aucune étude ne le prouve. Bible de tous les fiscalistes, le huitième rapport du Conseil des impôts relatif à l'imposition du capital (1986) appelle, sur le sujet, à la plus extrême prudence.

Il relève qu'il *« n'est pas aisé, parmi les causes des difficultés rencontrées par l'entreprise, lors de sa transmission, de faire la part de ce qui tient à la fiscalité et de ce qui résulte d'autres causes »*. Il ajoute : *« La crise souvent ouverte par le décès du dirigeant ne saurait se réduire à ces aspects fiscaux. »* Il faut prendre en compte de nombreux autres facteurs, parmi lesquels *« l'inexpérience éventuelle de l'héritier repreneur »*.

JUSTICE FISCALE

La mesure chiraquienne ne trouve donc guère de vraie justification économique. Elle paraît, en plus, en contradiction avec le souci social qu'affiche désormais M. Chirac. Selon la dernière enquête « patrimoine au décès » réalisée par l'Insee (*Le Monde* du 21 février), il apparaît, en effet, que les plus grosses successions sont évidemment celles qui englobent des entreprises : dans le cas des 10 % de la population la moins fortunée, le patrimoine transmis est composé seulement à hauteur de 1,2 % d'entreprises, alors que ce même taux atteint 6,6 % pour le dixième décile (les 10 % les plus riches). La mesure de M. Chirac avantagerait donc les plus grosses fortunes.

En d'autres temps, le Conseil des impôts, dans le même rapport, avait parfaitement établi que la mesure était absolument contraire à la justice fiscale. Concluant à *« l'impossibilité d'instaurer une fiscalité spécifique des mutations d'entreprises à titre gratuit »*, le constat a gardé son actualité : *« L'obstacle majeur serait le respect de l'égalité devant l'impôt : égalité entre les héritiers d'une même famille, d'une part, puisque l'héritier repreneur paierait une cotisation fiscale plus faible pour un héritage de même montant, égalité entre les différents redevables, d'autre part, dès lors que l'héritier favorisé à raison de la nature du bien dont il a hérité pourrait le revendre ensuite sans que subsiste aucun motif à la mesure de faveur dont il aurait été bénéficiaire. Bien que certaines règles puissent être prévues pour limiter ces inconvénients, il reste qu'il serait difficile de justifier qu'un type d'actif, dont la détention croît avec l'importance de la fortune, soit transmis à titre gratuit selon un régime d'exception, alors qu'il est déjà exonéré de l'impôt annuel sur la fortune, qui connaît, de ce fait, d'importantes distorsions et difficultés d'application. »*

C'est en effet l'un des paradoxes du dispositif chiraquien : il constitue un cadeau considérable en faveur de contribuables parmi les plus riches, qui ont déjà la chance – les socialistes en ont décidé ainsi – d'échapper à l'impôt sur la fortune.

Laurent Mauduit

Jean-François Hory maintient sa candidature

ABANDONNÉ par Bernard Tapie qui n'est pas favorable à sa candidature (*Le Monde* du 4 mars) et qui a un *« préjugé favorable »* pour Lionel Jospin, Jean-François Hory, candidat de Radical à l'élection présidentielle, a rappelé qu'il avait *« décidé d'être candidat pour marquer l'existence d'une gauche moderne et populaire, laïque et européenne »*. M. Hory mènera *« évidemment ce combat jusqu'à son terme »*, car *« stratégiquement, le choix du soutien au candidat socialiste est un choix de résignation, celui d'une gauche durablement installée dans l'opposition et dominée par le pôle le moins novateur »*.

Le choix de M. Tapie a aussi été critiqué par Jean-Michel Baylet, président du parti, qui a déclaré à l'AFP : *« La position de Bernard Tapie n'est conforme ni aux règles fondamentales de l'amitié ni aux décisions du parti. »* En revanche, Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et porte-parole du candidat socialiste, a estimé que Bernard Tapie avait *« agi en homme responsable : il a parfaitement compris l'enjeu de l'élection présidentielle (...). Le choix ne peut pas se faire entre un candidat du RPR et un candidat du RPR. Il s'agit de choisir entre deux options d'un vrai choix de société »*.

Dans les rangs de Radical, des voix s'élèvent pour demander à Jean-François Hory de renoncer à sa tentative électorale. Ainsi, le député européen André Sainjon refuse-t-il de *« continuer à participer à une entreprise suicidaire »*. Michel Crépeau, maire de La Rochelle et président d'honneur de Radical, qui a toujours été hostile à la candidature de M. Hory, estime qu'il *« serait sage que Jean-François Hory change d'avis »*, car *« l'analyse* [de Bernard Tapie] *s'impose à tous les gens de bon sens »*.

Beaucoup voient dans la réunion *« d'évaluation »*, prévue par les responsables radicaux pour le 16 mars, l'occasion de réétudier le principe d'une candidature à l'élection présidentielle.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **MAIRES : Edouard Balladur a déjeuné, le 2 mars,** avec une trentaine de maires de grandes villes qui lui ont manifesté leur soutien pour la campagne présidentielle. Participaient notamment à ce déjeuner : MM. Dominique Baudis, maire de Toulouse, Jean-Paul Alduy (Perpignan), Jean-Paul Barety (Nice), Philippe Auberger (Joigny), André Damien (Versailles), François Gautier (Rouen), Jean-Marie Girault (Caen), Robert Poujade (Dijon), Jean-Marie Rausch (Metz), Gilles de Robien (Amiens), Jean Royer (Tours), Bernard Stasi (Epernay), Michel Thiollière (Saint-Etienne), François Trucy (Toulon) et Robert Vigouroux (Marseille). Le ministre de la fonction publique, André Rossinot, maire de Nancy, qui participait au déjeuner en même temps que deux autres ministres, Dominique Perben (DOM-TOM), maire de Chalon-sur-Saône, et Bernard Bosson (équipement et transports), maire d'Annecy, a indiqué que *« les questions de la politique de la ville, du logement social, de la fiscalité »* avaient été abordés.

■ **CHIFFRAGE : Bernard Pons, président du groupe RPR** à l'Assemblée nationale, a réagi au chiffrage du programme de Jacques Chirac par Nicolas Sarkozy (680 milliards de francs), vendredi 3 mars à Lyon. *« Les experts qui ont tenu la main du rédacteur de ce document sont les mêmes que ceux qui ont laissé filer la dette de l'Etat*, a lancé M. Pons. *De 1993 à 1995, la dette a augmenté de 50 %, passant de 2 000 milliards de francs à 3 000 milliards. »* Il s'est inquiété de la conception des institutions de M. Balladur pour lequel *« c'est : le président gouverne, le gouvernement exécute, le Parlement entérine »*, alors que M. Chirac est attaché à *« un régime parlementaire »*, a-t-il estimé, en appelant de ses voeux *« une remise en ordre du principe des institutions »*. Malgré tout, M. Pons a qualifié M. Balladur de *« bon premier ministre »* et affirmé que le RPR était *« solidaire du gouvernement, pour le positif comme pour le négatif »*.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ **ROUEN : Michel Guez, conseiller général UDF-PR** du 6e canton de Rouen, a annoncé, jeudi 2 mars, son intention de conduire une liste lors des élections municipales, face à celle de François Gautier, le maire UDF-CDS sortant, désigné par les instances nationales du RPR et de l'UDF. Michel Guez a déclaré ne pas craindre, en rompant la discipline de la majorité, une exclusion du PR, dont il est adhérent récent, et affirme que les dirigeants du parti savaient en acceptant sa candidature au PR qu'il *« serait candidat à la mairie de Rouen »*.

■ **SAINT-ÉTIENNE : Gérard Lindeperg (PS),** conseiller régional de Rhône-Alpes, a annoncé vendredi 3 mars qu'il conduira une liste de gauche à Saint-Etienne. Il a précisé que son équipe comportera des socialistes, des membres de Génération Ecologie et de la fédération Radical de la Loire. *« Le rassemblement à gauche passe nécessairement par le PS, beaucoup de choses sont négociables mais pas la tête de liste »* aux élections municipales, a-t-il affirmé. Cette remarque s'adresse à l'ancien maire communiste, Joseph Sanguedolce, qui vient d'annoncer son intention de mener une liste PCF, ainsi qu'aux membres de la gauche qui envisagent de se présenter.

DÉPÊCHES

■ **FRAUDE : Jean Mouniq, vice-président du conseil général des Hautes-Pyrénées** et maire (divers gauche) de Vielle-Aure, et Josiane Ceutat, secrétaire du syndicat d'assainissement intercommunal, ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel, le 20 février, par ordonnance de Marc Pouysségur, juge d'instruction à Tarbes. Tous deux avaient été mis en examen pour fraude électorale, le 1er juillet 1993. L'enquête avait fait apparaître qu'une cinquantaine de signatures avaient été contrefaites sur les listes d'émargement du bureau de vote de Vielle-Aure que présidait Jean Mouniq à l'occasion des élections législatives (*Le Monde* du 6 juillet 1993). L'élection de Gérard Trémège (UDF-PR) n'avait pas été empêchée par cette fraude, mais le nouveau député s'était associé à la plainte contre X... déposée par Michel Geoffre, candidat Génération Ecologie et par Francis André, habitant de Vielle-Aure. M. Mouniq et Mme Ceutat ont été maintenus sous contrôle judiciaire.

■ **DÉMISSION : le conseil municipal d'Avolsheim (Bas-Rhin)** a démissionné, le 27 février, pour marquer sa désapprobation à l'égard de l'architecte des bâtiments de France à Strasbourg, Catherine Joanny. Cette commune de 570 habitants avait acheté en 1987 à l'administration des domaines, pour 500 000 francs, une vieille bâtisse sinistrée de 1850 au coeur d'un parc, la « maison des Soeurs ». Mais devant le coût *« exorbitant »* des travaux à effectuer (plus de 7 millions de francs) pour y installer la mairie et l'école, la commune avait demandé un permis de démolir, refusé par Mme Joanny. Celle-ci s'étant opposée au projet de réhabilitation du parc de la « maison des Soeurs » pour en faire la cour de récréation de l'école, le conseil municipal d'Avolsheim a décidé cette fois de démissionner en bloc.

Liquidation de la SA 2 B de Boulogne-Billancourt

LE TRIBUNAL DE COMMERCE de Nanterre a prononcé, le 2 mars, la liquidation judiciaire de la SA 2 B, société d'économie mixte de la ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) chargée de l'aménagement du centre-ville. A la suite du redressement judiciaire du 23 juin 1994, le tribunal aurait pu opter pour un plan de cession qui, selon le maire de la ville, Paul Graziani (RPR), *« était le seul susceptible de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers des différents protagonistes »*. Il s'étonne que ce plan n'ait pas été retenu. *« Des repreneurs importants présentaient des offres crédibles et satisfaisantes tant par leurs garanties que par le montant, largement supérieur au désintéressement des créanciers »* qui est de l'ordre de 600 millions de francs. Pour lui, la procédure choisie par le tribunal *« sera défavorable aux créanciers et non à la ville »*.

La grève générale des fonctionnaires en Corse va entrer dans sa deuxième semaine

Le gouvernement accepte de relever la prime compensatoire de transport

La grève générale des fonctionnaires, lancée par la CGT et FO, continuait samedi 4 mars de perturber la Corse. On attendait pour le lundi 6 mars l'« entrée dans l'action » du Syndicat des travailleurs corses (STC). Les milieux nationalistes et socioprofessionnels ont mis en garde les grévistes (qui ont obtenu certaines satisfactions) contre une extension du conflit et ses conséquences pour l'île.

AJACCIO
de notre correspondant

La question du coût de la vie en Corse *« plus élevé que sur le continent »* – une telle généralisation est en soi discutable, tant il est vrai qu'il existe autant de prix que d'agglomérations et de périodes – alimente depuis quatre décennies la revendication des insulaires. Mais la détermination de l'écart est un art bien difficile. Nombreux sont ceux qui s'y sont risqués, des services des enquêtes économiques aux associations de consommateurs, en passant par l'INSEE.

Mais le fondement de l'action revendicative trouve son origine dans une lettre, apparemment anodine, expédiée en juillet 1958 au gouvernement d'alors. Rédigée par un chef de service qui était aussi le responsable de la section FO, elle était signée du secrétaire général de la préfecture de Corse et, *« compte tenu du fait que le coût de la vie est plus élevé de 30 % par rapport au continent »*, demandait l'attribution d'une prime d'insularité. La réponse devait être toujours négative.

Le 17 juin 1980, le ministre du budget d'alors, Maurice Papon, déclarait : *« Selon une enquête de l'Insee de 1977, faite dans une vingtaine de grandes agglomérations du territoire, le coût de la vie à Ajaccio et Bastia ne différait guère, dans l'ensemble, de la moyenne. Il n'est donc pas possible d'apporter une solution favorable à l'attribution de la prime d'insularité susceptible de corriger les sujétions que leur imposerait l'éloignement de la Corse, tant en ce qui concerne le coût de la vie que celui des transports. »*

La revendication devait pourtant être satisfaite douze ans plus tard. Déclenchée le 15 février 1989 par les postiers de Bastia, progressivement rejoints par les salariés d'autres administrations, la grève devenait générale le 15 mars, et elle allait se prolonger jusqu'à la mi-avril. Toute activité était suspendue dans l'île pendant plus de six semaines, tandis que le gouvernement s'attachait à déterminer la nature et l'importance des écarts de prix pouvant justifier une mesure spécifique.

CONCERTATION APPROFONDIE

Le ministre de l'intérieur Pierre Joxe dépêchait sur place l'inspecteur général des finances Robert Toulemon, en vue de *« dresser un bilan de la situation des fonctionnaires en service en Corse et de la comparer à celle des fonctionnaires exerçant dans d'autres régions »*. Trois semaines plus tard, Michel Rocard, alors premier ministre, prenait l'initiative d'une *« concertation approfondie »* sur les problèmes de l'île et confiait à un autre inspecteur général des finances, Michel Prada, le soin d'animer et de coordonner quatre tables rondes, dont l'une serait consacrée à la formation des prix et au développement de la concurrence et une autre à la réforme de la fiscalité. Parallèlement, le gouvernement décidait, pour mettre fin à un conflit qui durait et risquait de poser de graves problèmes, d'accorder aux fonctionnaires une indemnité annuelle compensatoire de transport, variant de 2 400 à 2 800 francs, plus 360 francs par enfant à charge (*Le Monde* du 25 février). Le 20 juillet 1989, M. Prada venait devant l'Assemblée de Corse livrer l'essentiel de son rapport. Il soulignait, s'agissant de la formation des prix, l'absence de références comparées et les effets pervers du stockage et des conditions de concurrence, et la nécessité de porter remède à des anomalies en matière de marges bénéficiaires. Il confirmait une déclaration de Michel Charasse, qui, lorsqu'il était ministre du budget, avait affirmé : *« l'Etat consent un énorme effort en Corse dans le domaine des transports et des dispositions fiscales particulières, donc le niveau des prix devrait être moins élevé. »* Mais les élus avaient réservé un accueil plutôt frais au rapport Prada, comme aux décisions du comité interministériel du 26 octobre 1989, qui en tirait les enseignements.

Six années plus tard, la situation n'a pas changé. Les organisations syndicales insulaires réclament avec une obstination remarquable la suppression des abattements de zone, l'attribution de vingt points d'indice supplémentaires, l'augmentation de l'indemnité de transport et son extension aux retraités. Le gouvernement a dit « non » aux deux premières revendications, partiellement « oui » à la troisième, en accordant une majoration de 82 % sans en faire bénéficier les retraités.

UN OBSERVATOIRE

Le préfet, qui mène les négociations, a annoncé aussi la mise en place, lundi 6 mars, d'un observatoire des prix qui, grâce à l'Insee, permettra de publier deux fois par an une comparaison Corse-continent. Cette mesure avait d'ailleurs été décidée au lendemain du mouvement de 1989, mais n'avait pas été appliquée. Il avait été officiellement décidé à cette époque que, *« en matière de concurrence et de prix, un centre local d'information sur les prix (CLIP) serait implanté en 1990 dans chacun des deux départements et que l'Insee achèverait en avril une enquête comparée entre les agglomérations »*. Cette enquête, menée en 1989 dans vingt-trois villes, avait fait ressortir un écart fort éloigné des 30 % invoqués : entre Paris, la ville la plus chère du pays avec un indice de 103,2, et Caen, la moins chère avec 94,4, Ajaccio (101,6) et Bastia (99,7) se situaient toutefois dans le peloton de tête.

Il est vrai que la Corse est, plus que toute autre région, un marché captif. Encore faudrait-il que les aides à la consommation mises en place dans le cadre du statut fiscal de 1968 ne continuent pas à être détournées de leur objet. Mais les gouvernements hésitent toujours à toucher aux « droits acquis », si bien que les dispositions complémentaires que M. Balladur a fait voter à fin 1994 n'ont en rien porté remède à des distorsions maintes fois dénoncées. Si l'actuel gouvernement avait, au contraire, remis à plat le statut de 1968, il aurait pu développer assurément l'aide à l'investissement productif et faire en sorte que les dégrèvements et baisses fiscales consentis profitent réellement à la population. On songe, par exemple, à la TVA sur l'électricité ou à la taxe d'habitation des résidents.

En attendant que soit établie de manière régulière et systématique la vérité sur les écarts de prix, le problème posé à l'Etat est d'éviter le guêpier dans lequel il est menacé de tomber, et la Corse avec lui. Après la réunion du 2 mars, le coût des « satisfactions » accordées aux syndicats a été chiffré à 127 millions, dont 77 à la charge de l'Etat, 34 pour les collectivités territoriales et 16 pour les établissements hospitaliers publics. Il s'agit d'augmenter de 82 % l'indemnité de transport qui s'élève actuellement à 2 742 francs par agent, plus 548 francs pour le conjoint, sauf s'il est lui-même fonctionnaire, et 412 francs par enfant à charge.

Paul Silvani

L'anachronisme des indemnités de résidence

À L'ÉVIDENCE, le mécanisme des indemnités de résidence (autour duquel se cristallisent plusieurs des revendications en Corse) constitue un de ces anachronismes dont la fonction publique a le secret. Ce qui n'empêche pas cette survivance d'avoir la vie dure : la moitié des 5 millions d'agents de l'Etat perçoivent encore aujourd'hui ces primes géographiques, proportionnelles au traitement brut. Soit, pour l'Etat, une dépense de l'ordre de 5 milliards de francs par an.

Les fondements de ce régime indemnitaire, créé à la Libération, sont toujours en vigueur, alors que leur légitimité s'est effritée au fil des ans. A l'origine, il s'agissait de compenser les différences de coût de la vie, en particulier dans les zones sinistrées par la guerre de 1939-1945 ou victimes d'une pénurie de logements. Ainsi les agents de la plupart des villes du Calvados, de Meurthe-et-Moselle ou de la Moselle bénéficient de cet avantage. Il en va de même de ceux en poste dans la plupart des villes de la région parisienne et du pourtour méditerranéen. Ces aires correspondaient aux zones d'abattement de salaires appliquées au SMIG (ancêtre du SMIC actuel), alors différencié selon les régions. Elles représentaient à l'époque une part importante de la rémunération des fonctionnaires. Ainsi, en 1968 (quand ces abattements ont été supprimés dans le secteur privé), les six taux d'indemnité de résidence de la fonction publique variaient entre 12,75 % et 20 % du traitement brut.

LES AGGLOMÉRATIONS FAVORISÉES

Reconnaissant que cette indemnité était devenue une part indissociable du traitement principal de l'agent, les gouvernements, à partir de 1968 et jusqu'en 1983, ont mené une politique active d'intégration des primes dans le salaire de base. *« Ceci allait dans le sens des intérêts des fonctionnaires, les points de résidence ainsi intégrés étant pris en compte pour le calcul de la retraite, alors que l'indemnité de résidence en reste exclue »*, indique le code de la fonction publique. Mais ce processus a été interrompu avec la réduction des marges de manœuvre salariale et le ralentissement de l'inflation : *« L'intégration des indemnités de résidence résiduelles par alignement sur la situation la plus favorable représenterait un coût supérieur aux augmentations générales de salaires actuellement consenties »*, rappelle la direction générale de l'administration.

Les indemnités de résidence subsistent donc. Un décret du 24 octobre 1985 a fixé trois zones, auxquelles correspond un taux indemnitaire égal à 0 %, 1 % ou 3 %. Pour un traitement moyen (indice 438), cet avantage mensuel s'élève à respectivement 113 F (pour les agents classés en zone 2) ou 340 F (pour ceux classés en zone 0). Géographiquement, les zones ont suivi l'urbanisation, avec l'alignement systématique de l'indemnité des agents affectés dans des communes nouvellement intégrées à l'agglomération après chaque recensement. Le système actuel avantage les agents en résidence dans les agglomérations les plus importantes.

« On peut se demander si le mécanisme des indemnités de résidence (...) répond aux exigences d'une gestion moderne de la fonction publique », s'interrogeait Robert Toulemon, inspecteur général des finances, dans son rapport *(voir ci-dessus)*. Non seulement les agents ne considèrent pas le coût de la vie comme un facteur déterminant de leur mobilité géographique, mais surtout les zones géographiques avantagées ne correspondent pas à celles où les « besoins » de service public, aujourd'hui, sont les plus criants : banlieues ou zones rurales.

Valérie Devillechabrolle

M. Giraud se félicite de la baisse des licenciements économiques

PERSONNE n'est dupe : le *« premier bilan »* de la loi quinquennale pour l'emploi, présenté jeudi 2 mars par Michel Giraud en conseil des ministres, est bien à usage électoral. Mais si cette loi a permis de *« créer »* ou de *« sauver »* plusieurs dizaines de milliers d'emplois, comme l'affirme le ministre du travail, pourquoi n'en tirerait-il pas parti – au profit d'Edouard Balladur – dans une campagne présidentielle où les candidats ont fait de la lutte contre le chômage une *« priorité absolue »* ?

Dans l'amélioration de l'emploi, il est toutefois difficile de faire la part de ce qui revient à la loi sur l'emploi ou à la reprise économique (+ 2,5 % en 1994). M. Giraud a lui-même reconnu que sur les 218 000 emplois créés l'an dernier dans le secteur marchand (+ 1,5 %), la majeure partie était due au retour de la croissance, qui *« a profité pour 60 % à l'emploi, pour 25 % aux salaires et pour 15 % aux bénéfices des entreprises »*. Il reste que sa loi – brocardée par une partie de la majorité et encore boudée par nombre d'entreprises – a commencé, selon lui, à porter ses fruits.

Ainsi, la suppression des cotisations d'allocations familiales sur les salaires jusqu'à 120 % du SMIC aurait permis l'embauche de salariés peu qualifiés. Le gouvernement en veut pour preuve la baisse de 3,1 % du chômage des manœuvres et des ouvriers non qualifiés en 1994. Par ailleurs, l'abattement de cotisations (- 30 %) pour l'embauche d'un salarié à temps partiel a concerné 217 000 personnes et l'exonération de charges pour l'embauche d'un premier salarié 87 000 personnes.

Le ministère du travail se félicite aussi de la diminution des licenciements. Notamment dans l'industrie, où l'emploi s'est stabilisé *« depuis mi-1994 »*. Les licenciements économiques *« ont baissé de 25 % »* en un an, passant de 598 000 en 1993 à 487 600. Cela s'explique, selon lui, par *« la mise en œuvre des alternatives contenues dans la loi »*. Il relève, par exemple, que *« 30 000 emplois ont été sauvés avec le chômage partiel »* et 10 000 emplois *« sauvegardés »* grâce au temps réduit indemnisé de longue durée, qui permet aux salariés d'entreprises en difficulté de garder leur contrat de travail pendant un maximum de dix-huit mois. De leur côté, 72 000 salariés âgés supplémentaires (+ 7,5 %) ont choisi de partir en préretraite.

VIGILANCE

Les plans sociaux (de plus de 20 salariés) ont frappé 81 670 personnes (- 47 % par rapport à 1993), le nombre de procédures engagées étant passé de 2 816 à 1 431. Le bâtiment et les travaux publics, l'habillement, la construction automobile et l'industrie alimentaire ont été les secteurs les plus touchés. Ironique, un responsable du CNPF constate que les licenciements économiques *« sont moins nombreux depuis trois mois »*, attribuant ce phénomène à la vigilance accrue des services du ministère du travail à l'approche de la présidentielle.

Avec ses 82 articles, la loi quinquennale reste cependant d'un abord très difficile pour les PME. Certaines s'y sont pourtant essayé : six accords de branche et trente accords d'entreprise ont ainsi été signés sur l'annualisation du temps de travail.

La loi Giraud a sans doute contribué au regain du marché du travail. Elle n'a pas, pour autant, réduit la *« fracture sociale »* évoquée par Jacques Chirac. Selon les statistiques publiées vendredi 3 mars par l'Unedic, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (2,4 millions) a baissé de 3,9 % sur un an. Tandis que le nombre des allocataires des Assedic (1,931 million) reculait de 8 % (hors formation et préretraites), celui des « fin de droits » bénéficiant de l'allocation de solidarité financée par l'Etat progressait de 14 %.

Jean-Michel Bezat

هكذا من الأصل

JUSTICE Le procès Botton-Noir s'est terminé vendredi 3 mars, le jugement étant mis en délibéré jusqu'au 20 avril. ● LES PLAIDOIRIES des avocats de Pierre Botton, soupçonné d'avoir détourné plus de 33 millions de francs de ses sociétés, ont tenté d'atténuer l'étendue de la responsabilité de l'homme d'affaires lyonnais en soulignant le rôle des hommes politiques, des banques et surtout de Michel Noir, soutenant que le maire de Lyon dans sa volonté de mettre en place, après son élection de 1989, un système de corruption et de trafic d'influences dans sa ville, serait à l'origine des malheurs de son gendre. ● LE PRÉSIDENT avait cru bon, pendant une plaidoirie, d'interrompre un avocat, ce qui lui a valu un communiqué du bâtonnier de Lyon rappelant : *« Un avocat a le droit et le devoir de s'exprimer librement dans l'intérêt de son client. »*

Les dernières salves du procès Botton-Noir

Les trois semaines d'audience se sont terminées au tribunal correctionnel de Lyon sans avoir dissipé toutes les zones d'ombre du « système Botton »

LYON
de notre envoyé spécial

Ils sont partis comme on quitte un studio de télévision. Un peu éblouis par la lumière du jour, le regard perdu, presque étonné que tout soit soudain terminé, qu'il y ait une vie après la justice. Une manière de « décompression », pourrait-on dire, après trois semaines d'hibernation judiciaire. Pierre Botton, les yeux rougis d'avoir pleuré à l'écoute des plaidoiries de ses avocats, a dévalé, blême, les marches du palais pour repartir aussitôt vers Paris. Son beau-père, Michel Noir, s'était éclipsé un peu plus tôt, en compagnie de son épouse, Danièle. Patrick Poivre d'Arvor, le présentateur de TF 1, et Michel Mouillot, le maire de Cannes, autres prévenus vedettes, semblaient tout aussi soulagés d'en avoir fini avec les seules caméras qu'ils aient jamais redoutées.

Les drames familiaux exposées à la barre, les carnets secrets lus et relus jusqu'à l'indécence, les escarmouches procédurières, les factures décortiquées, les cadeaux déballés, les largesses dénoncées, les costumes sur mesure, les voyages, la politique, les médias, le fouillis des rancœurs intimes et des vengeances publiques... C'était fini. Les magistrats pouvaient se retirer.

Ils ne manqueront pas de matière pour se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence des douze prévenus, célèbres ou anonymes, qui ont profité, plus ou moins consciemment, du « système Botton ». Le tribunal rendra son jugement le 20 avril, en début d'après-midi. Neuf semaines ne seront pas de trop pour faire le tri des doutes et des vérités dans une affaire encore riche en zones d'ombre.

C'est donc aux avocats du principal prévenu, Pierre Botton, qu'il revint de conclure. Deux plaidoiries pour tenter de faire pièce aux réquisitions du procureur Thierry Cretin ; à savoir quatre ans de prison ferme, 2 millions de francs d'amende et une mise en faillite personnelle pour avoir abondamment puisé dans les caisses de ses seize sociétés. Comme la veille, avec les défenseurs de Michel Noir (*Le Monde* du 4 mars), et l'avant-veille, avec ceux de Patrick Poivre d'Arvor, Mᵉ Frédérique Pons et Mᵉ François Gibault allaient devoir surmonter pas à pas, mots à mots, l'obstacle dressé devant eux.

« UN AFFECTIF »

Le handicap était de taille. Même s'il avait forcé le trait lors de son réquisitoire, le procureur n'avait pas eu à chercher bien loin ses arguments les plus convaincants contre ce camelot d'esbroufe que fut, en son temps, Pierre Botton. Ils étaient là, ces arguments, classés dans les dossiers alignés le long du mur, facture par facture. Ils étaient là, aussi, à la barre, dans les propos d'un maître d'illusion dont le discours manque toujours, quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, de crédibilité.

Sans pour autant nier la culpabilité de leur client, les deux avocats s'efforcèrent de réfuter le portrait pour le moins négatif qu'en avait brossé le représentant du ministère public (*« escroc », « aigrefin »...*). Mᵉ Frédérique Pons tança le procureur : *« Pierre Botton, dont vous avez fait un Landru des sociétés, n'est pas parti avec de l'argent, on ne l'a pas retrouvé en Amérique du Sud ! Ce n'est pas un monstre à sang-froid, c'est un affectif ! Vous m'avez choqué, monsieur le procureur, parce que quatre ans, c'est Garretta !»*

A en croire Mᵉ Pons, M. Botton ne serait pas l'unique responsable de ses dérives. Dans la spirale de la grandeur, comme dans celle de la décadence, il aurait croisé des hommes politiques, des amis, une famille, des banques qui auraient joué un rôle déterminant. Sans eux, sans elles, Botton n'aurait peut-être pas été Botton, tant dans l'ascension que dans la chute. Michel Charasse, ancien ministre du budget, fut de nouveau mis en cause pour avoir orchestré une obscure manœuvre fiscale afin d'aider un Bernard Tapie en conflit avec Pierre Botton au moment du rachat de La Vie Claire. Quant aux banques (le Crédit lyonnais, le Crédit national et surtout la SDBO), elles furent accusées d'avoir déboursé sans compter au bénéfice d'un Botton *« immature »* et *« piètre gestionnaire »*, qui, à l'évidence, n'avait pas l'envergure de ses ambitions.

Mais la charge la plus cinglante porta, c'était prévisible, sur celui qui fut successivement l'ami, le beau-père et, aujourd'hui, l'adversaire : Michel Noir. Mᵉ Pons s'en prit vivement à l'ancien ministre du commerce extérieur. Elle moqua ses prestations à la barre en reprenant, sur le ton de l'ironie, quelques-unes de ses formules (*« L'honneur des Noir », « la Morale ! », « Moi je »...*). Toujours selon l'avocate de M. Botton, le maire de Lyon aurait rejeté son gendre parce qu'il ne *« supportait pas »* le fait qu'il ait des ambitions politiques. Et Mᵉ Pons de lancer, théâtrale : *« Nous avons compris avec ce procès qu'il valait mieux perdre sa fille que les élections ! »*

François Gibault, au cours d'une plaidoirie si vibrante qu'elle donna par moments à cette salle correctionnelle des allures de cour d'assises, se montra tout aussi incisif. Il fustigea la *« morgue »*, la *« suffisance »*, *« l'arrogance »* de M. Noir et s'employa à démontrer que le maire de Lyon avait volontairement rédigé le fameux document du 12 avril 1989, par lequel il s'engageait à rembourser M. Botton sur les deniers publics : *« Je ne peux imaginer une seule seconde,* insista Mᵉ Gibault, *que Michel Noir, un homme intelligent, une personnalité imposante, ait accepté de prendre sa plume et d'écrire sous la dictée de son gendre un document où il reconnaît avoir commis des délits. »* Si l'on suit ce raisonnement, M. Noir aurait donc souhaité instaurer, après son élection de 1989, un système de corruption et de trafic d'influences dans sa ville.

Le maire de Lyon, arrivé en cours d'audience avec sa femme, écoutait sans mot dire, assis sur la droite, visiblement atteint par cette ultime épreuve. Une fois encore, la dernière du procès, il fut alors question du carnet intime d'Anne-Valérie, fille de l'un, épouse de l'autre ; carnet dévoilé à la barre, le 17 février, par M. Noir lui-même (*Le Monde* daté 19-20 février). *« Il a violé l'âme de sa fille ! »* s'indigna Mᵉ Gibault. Le gendre pleurait. Le beau-père baissait les yeux. Le procès allait s'achever comme il avait commencé. En famille.

Philippe Broussard

Le ton « excessif » de la défense

PENDANT les plaidoiries de la défense, le président Jean-François Perrin a jugé utile d'interrompre un avocat pour lui demander : *« Auriez-vous l'amabilité de modérer votre ton, que je trouve un peu excessif depuis quelque temps ? »* L'extrême courtoisie de la requête n'enlevait rien à la gravité de l'intervention, et le bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon, Mᵉ Jean-Louis Denard, déclarait peu après, dans un communiqué : *« Ce procès s'est jusqu'ici déroulé sans incident, et il serait regrettable qu'il n'en soit plus ainsi lorsque s'exprime la défense. Un avocat a le droit et le devoir de s'exprimer librement dans l'intérêt de son client. »*

Derrière cet échange de propos aigres-doux se cache un phénomène inquiétant qui a tendance à se répéter. De temps à autre, un président, rompant l'usage sacré selon lequel on n'interrompt pas une plaidoirie, fait part, en termes plus ou moins gracieux, de son agacement devant la méthode ou le langage utilisés par la défense.

Ce rappel à l'ordre pourrait se justifier dans certains cas, et il est d'ailleurs prévu en cour d'assises par l'article 309 du code de procédure pénale qui permet au président de *« rejeter tout ce qui tendrait à compromettre la dignité des débats ou à les prolonger sans donner lieu d'espérer plus de certitude dans les résultats »*. Mais l'expérience des cours et tribunaux montre que ce ne sont pas les avocats les plus agressifs qui subissent les humeurs des magistrats. Curieusement, les militants de la défense de rupture et les ténors de la provocation se font rarement tancer.

En fait, ce type d'incident révèle le profond déséquilibre qui existe entre l'accusation et une défense dont les droits s'effritent de jour en jour.

Le parquet, qui, comme la défense, est une partie au procès, dispose cependant d'une liberté de parole bien plus grande. Il en use généralement de façon modérée. Mais il n'est pas rare qu'un substitut ou un avocat général se montrent grossiers ou insultants sans pour autant que le président leur suggère de changer de ton.

La jurisprudence a d'ailleurs consacré cette liberté totale de parole car, s'il semble impossible de trouver une décision limitant les propos du représentant du parquet, il en existe de nombreuses pour les avocats. Il est vrai que le discours des uns et des autres n'est pas de même nature. Le parquet fustige un homme soupçonné d'un délit ou d'un crime. Face à ces accusations, la défense doit parfois critiquer l'institution judiciaire ou ses mécanismes. Est-ce vraiment plus insupportable ?

Maurice Peyrot

Un ancien élu socialiste met en cause le PS dans la gestion d'Urba

« Le patron politique d'Urba, c'était le trésorier » du parti, assure l'ex-secrétaire fédéral de la Sarthe

SAINT-BRIEUC
de notre envoyé spécial

Même si l'on pensait presque tout savoir sur le « mode d'emploi » des pseudo bureaux d'études Urba-Technic et Urba-Gracco, mis en place par le PS pour prélever des commissions sur les marchés publics, les explications données, vendredi 3 mars, à la barre du tribunal de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) par l'ancien premier secrétaire de la fédération de la Sarthe feront date par leur clarté, leur précision et le ton sur lequel elle furent exposées. C'est sans pause aucune mais sans peur non plus que Pierre Villa, trente-neuf ans, un homme de petite taille mais de fort caractère, s'est livré à une démonstration convaincante qui confirme certaines évidences et met en perspective la dérive « communicatrice » qui a poussé tant de politiques à tant de renoncements ou d'égarements.

« Avec le recul, je me rends compte qu'on dépensait trop en propagande. Lorsque la politique est devenue une discipline audiovisuelle, le système D est devenu industriel. Plus l'argent rentrait, plus il en fallait », soupirera M. Villa. Pour les affiches, les tracts, les journaux, les salles à louer, les buffets, les meetings et *« ce qu'on appelait les grands banquets républicains... »*. Après avoir été le responsable de la fédération socialiste de la Sarthe, M. Villa fut adjoint au maire du Mans. Vu d'aujourd'hui, il n'hésite pas à se considérer comme la *« cheville ouvrière d'Urba dans la Sarthe de 1983 à 1988 »*. Il s'est efforcé, dit-il, d'y faire appliquer *« la discipline du parti »* vis-à-vis des bureaux d'études dès lors qu'en l'absence de cotisations suffisantes, c'était là le moyen le plus « transparent » d'obtenir un financement en contenant les risques d'enrichissement personnel.

> « Les entreprises avaient pris l'habitude d'aider le parti en place localement »

« Une municipalité socialiste devait rapporter au parti, sinon ce n'était pas normal », observe l'ancien responsable départemental, qui admet avoir rencontré André Laignel, en 1986 ou 1987, lorsqu'il était trésorier du PS, et va jusqu'à dire : *« Le patron politique d'Urba, c'était le trésorier du PS. »* Quitte à mettre Henri Emmanuelli, qui sera entendu mardi 7 mars, en porte-à-faux.

Parallèlement, M. Villa confirme que tout l'argent versé par les entreprises était collecté au niveau national et que c'est la « maison mère » qui réglait les factures d'imprimeurs, de location de salles, etc. *« Ce n'était pas comme ailleurs un gâteau qu'on se partage et si j'ai fini par travailler avec la Sages* [un réseau concurrent, créé par Michel Reyt], *c'est uniquement parce que je n'étais pas content du délégué régional d'Urba d'alors, qui était trop brutal avec les entreprises. »*

Initialement poursuivi pour extorsion de fonds et corruption, l'intéressé a bénéficié d'un non-lieu du fait de la prescription. A la question *« quelle différence faites-vous entre le racket et le sponsoring ? »*, posée par le président Jean Trotel, M. Villa répondra justement de ce simple mot : *« la brutalité »* ; puisque aussi bien *« les entreprises avaient pris l'habitude depuis très longtemps d'aider le parti politique en place localement »*. Au point, paraît-il, de piaffer d'impatience pour payer leur « cotisation », comme tel important fabricant d'autobus, subodorant sans doute qu'il s'agissait d'une sorte de « droit d'accès » aux marchés publics locaux...

Renault véhicules industriels (RVI), Bull, CGEE Alsthom, Dumez, Jean Lefevre, Colas... les entreprises « cotisantes » dans la Sarthe, comme ailleurs sans doute, ne sont pas les premières venues. Les sommes récoltées sont souvent modestes – moins de 20 000 francs –, mais parfois importantes : 75 000 francs versés à Gracco par RVI pour une commande de sept autobus, 120 000 francs par Bull pour l'ordinateur central de la Communauté urbaine du Mans, etc.

Après la cheville ouvrière, c'est un commissionnaire que le tribunal entendit longuement en la personne de Marc Jurdit, délégué régional d'Urba pour les Pays de la Loire, de 1987 à 1990. Alors que M. Villa avait simplement reconnu qu'en matière de prestation, Urba n'apportait *« rien du tout »* aux entreprises, cet employé commercial entreprit laborieusement de démontrer qu'en *« travaillant sur le relationnel »*, il apportait un *« petit plus : l'ambiance »*.

Et, dans ce domaine-là, M. Jurdit avait de gros efforts à fournir pour faire oublier les manières *« brutales »* de son prédécesseur. La région était redevenue une sorte de *« terre de mission »*, avec ses îlots réservés – comme Le Mans, municipalité communiste – afin d'éviter des *« incidents de frontière »*. Il eut bien du mal à réaliser les *« objectifs »* fixés par la direction centrale d'Urba. Pierre Villa, qui dit être redevenu aujourd'hui un simple militant, colleur d'affiches à l'occasion, semble soulagé d'avoir parlé. *« Il était devenu évident que tout ça allait exploser et que, tôt ou tard, il faudrait s'expliquer »*, confie-t-il pour justifier la conservation de certains documents comptables.

Il n'empêche, au moment où il a été inculpé, si les élus du secteur ont spontanément exprimé leur solidarité à travers une lettre ouverte réclamant leur inculpation collective, M. Villa aurait espéré d'autres renforts : *« Emmanuelli,* dit-il, *ne m'a pas soutenu et le national n'a pas été à la hauteur... »*

Robert Belleret

PAS D'UNION AVEC LA TURQUIE SANS CONDITIONS.

A l'heure où s'accumulent les condamnations de la censure, de la torture, des procès politiques, des destructions de villages opérées par la Turquie contre les Kurdes, le gouvernement français presse ses partenaires européens de conclure un accord d'union douanière avec Ankara.

Nous nous interrogeons sur cette insistance à vouloir faire du rapprochement avec la Turquie le principal résultat de la présidence française de l'Union. La grande politique méditerranéenne qu'elle annonce sera-t-elle celle de l'absolution européenne donnée aux violations des droits de l'homme, à l'invasion, comme à Chypre, au refus de reconnaître ses responsabilités historiques comme pour le génocide des Arméniens ?

Nous saluons les parlementaires européens qui ont voté le 14 février une résolution posant des conditions à l'union douanière.

Outre des avancées concrètes sur les droits de l'Homme et un calendrier ferme sur le règlement de la question de Chypre, nous demandons à M. Alain Juppé d'obtenir de la Turquie la reconnaissance du génocide arménien et la levée du blocus qu'elle impose aujourd'hui à l'aide humanitaire à l'Arménie, avant tout accord.

FORUM DES ASSOCIATIONS ARMENIENNES DE FRANCE
B.P. 190 - 75921 PARIS Cedex 19

Une « sale histoire » marseillaise

Enquête sur les trois militants du Front national impliqués dans la mort d'un jeune homme d'origine comorienne

Ils sont trois. Trois militants convaincus du Front national. Impliqués dans la mort d'Ibrahim Ali, un lycéen d'origine comorienne âgé de dix-sept ans, ils sont aujourd'hui en prison. Avec comme toile de fond une agglomération marseillaise en proie à des tensions communautaires, enquête sur une « sale histoire » qui a valu à Robert Lagier d'être mis en examen pour homicide volontaire et à Mario d'Ambrosio et Pierre Giglio d'être accusés de « tentative d'homicide volontaire » et « complicité ». Vendredi 3 mars, Robert Vigouroux a annoncé qu'il se constituait « partie civile au nom de la commune de Marseille pour pérenniser l'entente entre toutes les communautés de la ville ».

MARSEILLE
de notre correspondant

« Pierrot ? C'est un bon bougre. On sait qu'il vote Front national, mais de là à imaginer qu'il allait coller des affiches la nuit... » Sous le porche de l'ébénisterie artisanale où Pierre Giglio travaille depuis douze ans, les menuisiers, tous d'origine portugaise, espagnole ou italienne, ne savent que répéter : *« C'est une sale histoire. »* Le 24 février, le juge d'instruction a mis Pierre Giglio, trente-sept ans, en examen et l'a écroué pour complicité d'homicide volontaire et tentative d'homicide, après le meurtre d'Ibrahim Ali, le jeune lycéen d'origine comorienne tué par trois colleurs d'affiches du Front national.

Son patron a le cœur à gauche et vote socialiste depuis toujours. L'artisan décrit son ouvrier comme *« pas du tout grande gueule. Pierrot travaillait correctement, il est dans la norme, ni plus ni moins. Tout sauf un meneur »*. Le lendemain du meurtre, Pierre Giglio a parlé des faits à son employeur, puis il a filé, en salopette bleue de travail, au cabinet de Jean-Pierre Bauman, avocat marseillais et chef de file du Front national dans les quartiers nord de la ville. C'est pour ce dernier que Pierre Giglio, Robert Lagier et Mario d'Ambrosio collaient ensemble, depuis la campagne des élections européennes. Leur rythme était immuable : un mardi sur deux, rarement avant 4 heures du matin.

Ces trois colleurs bénévoles apparaissent comme des militants convaincus, encartés au parti d'extrême droite. Pas de ceux que les candidats rétribuent 500 francs par nuit d'affichage. A chaque élection, au poste de scrutateur dans les bureaux de vote, les trois hommes représentaient la formation de Jean-Marie Le Pen.

Pierre Giglio est unanimement dépeint comme un *« grand timide »*, même un *« pétochard »*, affirme Mario d'Ambrosio. Soigné pour une dépression nerveuse, il dit avoir trouvé, dans le Front national auquel il a adhéré en 1990, une *« seconde famille »*. Récemment, Pierre Giglio s'ouvrait à une responsable de sa section de *« sa peur d'aller afficher avec Lagier et d'Ambrosio »*. *« C'était dangereux, ils étaient tous les deux armés »*, a-t-il déclaré aux enquêteurs.

Vivant aux HLM Les Aygalades, dans un immeuble proche de celui où résident ses parents, une cité à quelques encablures du carrefour où Ibrahim a été tué, Pierre Giglio militait pour *« des quartiers nord plus sûrs pour les vieux »*.

Ce discours sécuritaire réunissait les trois hommes. Né à Alger où il a exercé la profession de photographe jusqu'à son rapatriement en 1962, Robert Lagier occupe le rôle central de cette affaire. Auteur du coup de feu mortel qui a atteint Ibrahim dans le dos, cet homme au front dégarni et portant des lunettes demi-lunes, partageait sa préretraite de chef de chantier entre quelques activités : la voile, l'entraînement au tir et le militantisme. Et, ajoute l'un de ses trois fils, *« le* Jeu des mille francs *où, chaque midi, il faisait un carton »*.

MILITANT DE LA PREMIÈRE HEURE

Habitant Septèmes-les-Vallons, commune limitrophe des quartiers nord de Marseille, Robert Lagier, bientôt soixante-trois ans, passe pour un *« homme résolument convaincu par le discours du Front national et hermétique à toute discussion »*. Ce militant de la première heure a épousé les thèses extrémistes au milieu des années 80. A son arrivée dans ce bastion « rouge » des Bouches-du-Rhône, Robert Lagier avait pourtant adhéré au Parti communiste durant à peine deux ans, une adhésion présentée comme « clientéliste », dont il espérait à l'époque tirer quelques avantages.

« Il affichait son appartenance et était indiscutablement ancré à l'extrême droite », confirme Marc Ferrandi, le maire de la commune, tout de même *« étonné qu'il ait commis un geste de cette nature »*. Aux dernières élections européennes, Jean-Marie Le Pen avait obtenu 16,32 % des voix à Septèmes-les-Vallons. *« Il est au Front national par défaut, par ras-le-bol d'entendre chaque jour aux informations des affaires de corruption, d'amnistie entre hommes politiques*, témoigne un de ses fils. *Dégoûté par tout cela, il s'est laissé convaincre, mais ce n'est pas un acharné, pas un fanatique. »* Daniel Fleury, l'unique conseiller municipal d'extrême droite de Septèmes-les-Vallons, aujourd'hui éloigné du Front national, le connaît bien : *« Robert Lagier n'est pas un nazi. C'est un père de famille qui trouve dans le mouvement national certaines raisons d'espérer qu'un jour la France continue à garder ses racines. »* L'élu assure que Robert Lagier n'est pas raciste. Veut-on une preuve ? *« Je ne l'ai jamais entendu parler de sale nègre, de sale arabe. »* Son fils ajoute que, *« dans sa vie professionnelle, il a côtoyé toutes les ethnies et nous a toujours inculqués qu'il y a de bons et de mauvais immigrés, comme il y a de bons et de mauvais Français »*.

MAGHRÉBIN OU MÉDITERRANÉEN ?

Devant le juge d'instruction évoquant le passage d'une 309 transportant trois ou quatre hommes, le retraité a cette réponse étonnante : *« Comme je ne veux pas qu'on m'accuse de racisme, je ne dirai pas que les passagers avaient le type maghrébin, mais plutôt le type méditerranéen. »* Titulaire d'une licence au club de tir Provence Nemrod, Robert Lagier s'entraînait le week-end à la carrière de Mayans, lieu d'exercice de la police nationale durant la semaine. Ses déclarations en garde à vue illustrent son habileté dans le maniement de son pistolet 22 long rifle. *« J'ai tiré à 1,30 mètre au-dessus de la tête d'un jeune »* – en fait il s'agissait d'Ibrahim Soulé qui, s'allongeant, avait fait croire qu'il était mort. *« Lorsqu'il s'est relevé*, poursuit Robert Lagier, *j'ai joué avec la détente de mon arme pour le terroriser et montrer ma détermination. »*

La cité Castors Isabella où il a emménagé en 1973 est un gros lotissement de villas. Ici, Robert Lagier passe pour un *« pantouflard discret et pas très futé »*. Un homme froid et fermé pour les uns, *« un peu bébête »*, dit même une voisine. Du meurtrier d'Ibrahim, les habitants des Castors Isabella ne connaissent que *« l'homme sans histoires »*, marié à une préparatrice en pharmacie et père de trois garçons. Alors, et comme il faut bien tenter d'expliquer le décalage entre deux portraits, les voisins désignent *« les Mégret et Le Pen qui sont les vrais responsables »*.

Mario d'Ambrosio est le dernier membre de ce trio de militants aujourd'hui exclus par leur parti. Sa personnalité se dessine avec moins de netteté. Né à Marseille de parents originaires du sud de l'Italie, ce grand brun de type méditerranéen se déclare sympathisant du Front national depuis 1983, mais n'y a adhéré qu'en juin 1994. Chef d'équipe dans une entreprise de bâtiment, Mario d'Ambrosio avait divorcé *« pour des raisons économiques »*, dit-il, avant de vivre à nouveau avec son ex-épouse et ses trois enfants.

Passionné d'armes, il portait le soir de la mort d'Ibrahim un pistolet 7,65 dont il a vidé le chargeur. *« En visant le sol »*, affirme-t-il, bien que les enquêteurs n'aient pas relevé l'impact des six balles tirées. Le lendemain, attendant que les policiers l'arrêtent, il avait jeté son arme à Saint-Barnabé, dans les quartiers est de Marseille *« ne sachant pas quoi en faire »*.

Luc Leroux

Le maire se constitue partie civile

Le maire de Marseille, Robert Vigouroux (Maj. prés.), a annoncé, vendredi 3 mars, qu'il se constituait *« partie civile au nom de la commune de Marseille pour garantir la cohésion sociale et pérenniser l'entente entre toutes les communautés de la ville »*, après le meurtre, le 21 février à Marseille, d'Ibrahim Abdallah Ali. *« Dans la mesure où des gens, dans un contexte politique, se promènent avec des armes à feu et des balles explosives, il y a quelque chose qui dénature et déstabilise la vie des communautés à Marseille »*, a précisé le directeur de cabinet du maire, Pierre Bonneric. *« Il y a une cohésion dont le maire est garant »* et *« la ville doit prendre ses responsabilités face à un événement qui doit être viscéralement interdit »*, a-t-il ajouté en précisant que la constitution de partie civile serait déposée lundi par l'avocat de la mairie au tribunal de grande instance de Marseille.

Pour payer ses dettes, M. Tapie demande « des délais »

LA COUR D'APPEL DE PARIS a examiné, vendredi 3 mars, l'appel formé par Bernard Tapie contre la décision du tribunal de commerce, rendue le 14 décembre, qui prononçait sa mise en liquidation judiciaire personnelle (*Le Monde* du 16 décembre). C'est de cette décision que découle l'inéligibilité du député (RL) des Bouches-du-Rhône pour une durée de cinq ans. Face aux magistrats, M. Tapie a demandé *« qu'on* [lui] *laisse la chance de pouvoir payer dans des délais qu'on accorde à chaque citoyen »*. Il a par ailleurs estimé avoir *« peu ou prou un milliard »* de francs de dettes, *« en face des sociétés en accroissement, qui vivent sans crédit depuis deux ans »*. La cour d'appel a annoncé que son arrêt serait rendu le 31 mars.

L'avocat général a pour sa part estimé qu'ACT, FIBT et GBT, trois des sociétés du groupe Tapie placées en redressement judiciaire, *« ont cessé leur activité et sont dans l'incapacité de présenter un plan de redressement sérieux »*. Il a demandé à la cour d'étendre à celles-ci la liquidation judiciaire. Les avocats de M. Tapie ont répondu qu'un redressement était possible et, s'agissant du sort personnel de l'homme d'affaires, ont prié la cour d'appel d'*« oublier que Bernard Tapie est un symbole »* et de s'en tenir *« à des raisons commerciales »*.

La prévention de l'hépatite C lors des hémodialyses sera renforcée

A LA SUITE DE NOS RÉVÉLATIONS à propos d'un rapport de l'IGAS qui dénonce de graves dysfonctionnements dans la pratique de l'hémodialyse en France (*Le Monde* du 4 mars), le ministère des affaires sociales et de la santé a annoncé, vendredi 3 mars, que des mesures de prévention pour lutter contre la transmission du virus de l'hépatite C *« seront rappelées dans une prochaine circulaire »*. L'IGAS insistait notamment sur *« le respect scrupuleux des règles d'asepsie »*.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France a été saisi et l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale va étudier *« l'adaptation des modes de prise en charge à l'évolution de la maladie »*, a-t-on ajouté au ministère. *« Sans relever de situations tarifaires particulièrement aberrantes »*, le ministère a précisé que la circulaire budgétaire pour 1995 avait demandé aux responsables des établissements hospitaliers publics de *« mettre en place une analyse des prix de revient des séances de dialyse »* et qu'un groupe de travail sera chargé de *« préparer une évolution des tarifs conventionnels »* dans le secteur privé.

DÉPÊCHES

■ **GRENOBLE : la chambre régionale des comptes** a adressé une lettre d'observation au maire de Grenoble sur la gestion de l'association paramunicipale Spectacles à Grenoble, dissoute en 1991. A la suite de vérifications sur la période 1985-1990, les magistrats ont constaté la disparition des registres de comptes et des justificatifs de dépenses de cette association présidée, jusqu'en 1989, par deux conseillers municipaux de la majorité, Suzette Debruyne et Jean-René Pallacio (div. dr.). Cette association avait bénéficié de 8,82 millions de francs de subventions municipales utilisées notamment pour la rémunération d'artistes, le paiement de notes de restaurant, mais aussi la participation de la ville au financement de l'émission de Bernard Tapie « Ambitions » sur TF 1. Cette affaire devrait être examinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal vendredi 10 mars.

■ **FOULARD ISLAMIQUE : l'exclusion de sept élèves musulmanes** de deux établissements scolaires de la région lilloise a été récemment confirmée par la commission académique d'appel. Cinq jeunes filles du lycée Sévigné de Tourcoing, qui refusaient de retirer leur foulard islamique, avaient été exclues par le conseil de discipline, les 6 et 8 février, en application de la circulaire Bayrou sur le port des *« signes ostentatoires »*. Une mesure identique avait été prise à l'encontre de deux élèves de sixième du collège de Roncq le 20 janvier. Leur avocat, Me Jean-Louis Brochen, a déposé un recours devant le tribunal administratif.

■ **SANTÉ : Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé**, a présenté, jeudi 2 mars, le nouveau modèle du carnet de santé. Ce dossier médical qui suit l'enfant de sa naissance à l'âge adulte introduit un nouvel examen médical entre dix et douze ans, cherche à dépister de manière précoce les troubles sensoriels de la vue et de l'ouïe et permet d'évaluer le risque d'obésité – un risque qui a augmenté de 28 % au cours des dix dernières années, a précisé M. Douste-Blazy. Le carnet de santé, obligatoire depuis 1945, est délivré gratuitement aux parents à la naissance de leurs enfants. Les conseils généraux ont jusqu'au mois de septembre pour adopter définitivement ce nouveau modèle.

■ **TOXICOMANIE : neuf personnes sont mortes de surdoses** dans l'Essonne depuis le début du mois de février en raison, pour certains, de l'utilisation d'une héroïne trop pure, dosée à plus de 30 %. Cinq personnes, dont deux Zaïrois, un Congolais et une Française de cinquante-sept ans, soupçonnées d'être soit des importateurs soit des revendeurs, ont été interpellées et placées en garde à vue. Depuis le début de l'année, quinze à vingt personnes ont succombé à des surdoses dans ce département (contre vingt pour toute l'année 1994).

■ **INCENDIE : deux personnes ont été tuées** à Roubaix (Nord), dans la nuit de vendredi à samedi 4 mars. Le feu s'est déclaré vers 1 heure au troisième étage d'un immeuble situé boulevard d'Armentières.

Le tribunal administratif de Paris contredit le ministère de l'intérieur à propos du droit d'asile

ZITO POURRA RESTER en France. Le tribunal administratif de Paris a annulé, vendredi 3 mars, le refus d'admission sur le territoire français de ce Mozambicain de quatorze ans. Cette décision avait été prise par le ministre de l'intérieur, le 27 juin 1994, au motif que la demande d'asile de l'adolescent était *« manifestement infondée »*.

Arrivé à Brest, le 23 juin, à bord d'un cargo panaméen en provenance d'Afrique du Sud, l'adolescent, dont les parents ont été assassinés pendant la guerre civile au Mozambique, s'était vu immédiatement consigné à bord par la police de l'air et des frontières. Il n'avait été libéré que par un jugement du tribunal de grande instance de Paris dénonçant la *« voie de fait »* de l'autorité administrative. Un premier revers pour le ministère de l'intérieur.

Mais celui enregistré vendredi est d'une tout autre ampleur. Dans ses attendus, le juge administratif rappelle que *« l'étranger arrivant en France par la voie maritime ou aérienne qui sollicite la reconnaissance de la qualité de réfugié »* doit être *« autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande »*. Le tribunal précise que, *« le cas échéant »*, il peut être *« maintenu en zone d'attente le temps strictement nécessaire à un examen tendant à déterminer si sa demande n'est pas manifestement infondée »*.

Or, il n'en a rien été dans le cas de Zito, pour la bonne et simple raison qu'il n'y avait pas de zone d'attente dans le port de Brest. En passant outre, et en motivant sa décision de façon erronée, le ministère de l'intérieur a donc commis une *« erreur de droit »*, conclut le tribunal.

Pour Zito, actuellement dans une famille à Quimper, cette décision devrait permettre de faire une nouvelle demande d'asile. Pour le ministère de l'intérieur, en revanche, elle pose le problème de tous les « demandeurs » qui ne sont pas placés immédiatement dans les zones d'attente situées dans les aéroports internationaux et certains grands ports.

N. H.

Affaire Gaillot : le pape a reçu une délégation épiscopale française

APRÈS DES ENTRETIENS avec les cardinaux Lustiger, archevêque de Paris, et Eyt, archevêque de Bordeaux, les 22 et 27 février, Jean Paul II a reçu, vendredi 3 mars, pendant près d'une heure, une délégation composée de Mgr Duval, président de la conférence épiscopale française, Mgr Marcus, vice-président, des Pères Lagoutte, secrétaire général, et Di Falco, secrétaire général adjoint, pour évoquer les conséquences de l'affaire Gaillot.

Cette délégation a également rencontré le cardinal Gantin, préfet de la congrégation des évêques, qui, le 12 janvier, avait prononcé la décision de transférer l'évêque d'Evreux, ainsi que Mgr Ré, substitut, et Mgr Tauran, responsable de la deuxième section de la secrétairerie d'Etat, qui avait participé à l'entretien décisif avec Mgr Gaillot. De ces conversations, on a seulement appris qu'elles avaient eu lieu dans un *« climat de confiance »*. Le pape et les responsables romains sont apparus à la délégation française *« parfaitement conscients »* de la gravité des réactions, qui témoignent selon eux de la *« méconnaissance de l'Eglise et de son fonctionnement »* dans l'opinion catholique.

"GRAND JURY"
RTL-Le Monde
PHILIPPE
DE VILLIERS
ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
GILLES PARIS (LE MONDE)
ET
RICHARD ARZT (RTL)
DIMANCHE
18 H 30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

L'AUTOMOBILE dans Le Monde
c'est chaque Lundi daté Mardi
Pour vos annonces publicitaires :
contactez le 44.43.76.23

LE MONDE diplomatique
Chaque mois, un regard différent
sur l'environnement international

هكذا من الأصل

Une quinzaine d'associations manifestent pour le droit au transport

Elles réclament la gratuité des transports collectifs pour les chômeurs, les exclus et les travailleurs précaires d'Ile-de-France. Un dossier-clé pour les prochaines élections municipales

Une quinzaine d'associations de chômeurs, d'exclus, de jeunes et de syndicats de salariés et d'étudiants ont appelé à une manifestation, samedi 4 mars à Paris, afin d'exiger la gratuité des transports collectifs en Ile-de-France pour les chômeurs, les travailleurs précaires et les exclus. Les associations, qui devaient défiler, dans l'après-midi, de la place du Châtelet au ministère des transports, plaident aussi en faveur d'un *« droit aux transports sans exclusive ni discrimination »*. Il en va différemment dans d'autres villes de France. Ainsi les chômeurs de la Communauté urbaine de Bordeaux bénéficient-ils, depuis le 1er janvier, de la gratuité des transports. Pour leur part, les soixante-dix communes de l'agglomération toulousaine accordent des tarifs réduits à tous les demandeurs d'emploi. La réflexion sur les bénéficiaires offre aussi aux agglomérations une occasion inespérée de revoir les avantages tarifaires concédés dans les années passées à certaines catégories (personnes âgées, personnel du réseau).

« AUCUN DES DÉCIDEURS rencontrés ne conteste le bien-fondé de notre revendication. Mais tous s'empressent de préciser que cela n'est pas possible car cela coûterait trop cher ! » Depuis deux ans qu'elles militent en faveur de la gratuité des transports collectifs pour les demandeurs d'emploi, les associations de chômeurs franciliens ne sont pas encore parvenues à sortir de cette impasse (*Le Monde* du 26 novembre 1994). De fait, la question du financement d'une telle facilité pour les demandeurs d'emploi est épineuse, comme l'attestent les estimations du Syndicat des transports parisiens (STP) (qui, au nom de l'Etat et des collectivités locales, chapeaute l'ensemble du réseau) : en fonction des critères d'application retenus, le STP chiffre entre 800 millions et 3,6 milliards de francs le manque-à-gagner que cette gratuité entraînerait pour les quelque quatre-vingts entreprises de transport recensées sur la région parisienne (RATP, SNCF, entreprises privées).

Néanmoins, avec la progression du chômage et le développement de l'exclusion, d'une part, la pression des associations de chômeurs, d'autre part, un nombre croissant de collectivités locales de province ont, ces derniers mois et sous des formules multiples, sauté le pas. Au total, selon la synthèse rédigée en janvier par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) – qui regroupe la quasi-totalité des agglomérations possédant un système de transport collectif –, 60 % des cent soixante-cinq réseaux adhérents facilitent les déplacements de leurs usagers en situation précaire : chômeurs, jeunes demandeurs d'emploi, RMIstes, personnes en contrat emploi-solidarité, stagiaires et personnes âgées dépendant du Fonds national de solidarité. Mais seuls 2 % d'entre eux vont jusqu'à assumer la gratuité totale pour l'ensemble de ces groupes de population. En 1980, 30 % des réseaux acceptaient de prendre en compte la situation des seuls chômeurs contre 50 % aujourd'hui.

« OUTIL D'INTÉGRATION SOCIALE »

Aujourd'hui, 40 % des réseaux considèrent – à l'instar de Valenciennes, Nantes ou Saint-Etienne mais aussi du STP – que ces facilités relèvent exclusivement des politiques d'action sociale municipales, voire départementales. Ainsi, s'agissant de l'Ile-de-France, le bureau d'aide sociale de la Ville de Paris rembourse d'ores et déjà les coupons mensuels de Carte orange aux allocataires du RMI en insertion et aux chômeurs sous certaines conditions administratives et de ressources. Soit une dépense de plus de 25 millions de francs en 1994 pour quelque 120 000 coupons remboursés. De son côté, le conseil général du Val-de-Marne prend en charge 85 % de la Carte orange de tout jeune de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un premier emploi.

A l'opposé de ces politiques d'action sociale hétérogènes et dont, selon les associations de chômeurs, l'efficacité reste à démontrer, la plupart des responsables d'agglomérations considèrent aujourd'hui que *« les transports publics constituent un outil d'intégration sociale »*. Non seulement les difficultés de déplacement génèrent *« une contrainte forte »* pour décrocher un emploi, mais l'entrave à la mobilité des plus pauvres risque aussi, rappelle le GART, *« d'entretenir, voire d'aggraver la précarité et la propension à la fraude »*. Car, à défaut d'accéder aux transports collectifs, les personnes en difficulté financière n'ont, précise encore le GART, d'autres alternatives que *« la fraude, la marche à pied ou rester chez soi »*.

Reste à trouver *« le bon équilibre entre la solidarité nécessaire et légitime et le poids acceptable par le contribuable... Sans pour autant céder aux vertus démagogiques des périodes préélectorales »*, comme le résume Dominique Baudis, maire de Toulouse. A chaque fois, les collectivités locales, responsables des transports, ont dû tout à la fois s'atteler à la définition des catégories de bénéficiaires, à la différenciation des tarifs suivant le degré de précarité supposé des publics, et aux modalités de financement du manque-à-gagner. S'agissant des bénéficiaires, tout l'enjeu porte, selon le GART, sur *« l'identification des vrais précaires et de ceux situés aux portes de la précarité »*. La municipalité de Besançon mène une concertation avec les comités de chômeurs afin de réorienter en ce sens son dispositif. *« Nous nous sommes aperçus que notre système fondé sur le seul critère de demandeur d'emploi accusait une dérive complète au bout de dix ans,* constate Gérard Jussiaux, adjoint aux transports. *L'écrasante majorité des abonnés à tarif réduit allaient s'inscrire à l'ANPE parce qu'ils savaient pouvoir bénéficier de ces réductions. A l'opposé, beaucoup de RMIstes n'utilisaient pas cette faculté. »*

Cette réflexion sur les bénéficiaires offre aussi aux agglomérations une occasion inespérée de revoir les avantages tarifaires concédés dans les années passées à certaines catégories (personnes âgées, personnel du réseau). Même lorsque ceux-ci ne se justifient plus, il est toujours politiquement dangereux de revenir sur ces « symboles ». Certaines collectivités s'y sont pourtant engagées : Avignon est ainsi revenue sur la gratuité offerte aux personnes âgées ; Lyon a supprimé celle accordée au personnel du réseau et à leurs ayant droits, et limité aux non-imposables celle réservée aux personnes âgées. De son côté, Belfort s'est fixé comme objectif d'arriver à ce que tout le monde paie, même une somme modique.

Nombre d'agglomérations qui fondaient jusqu'à présent leur dispositif sur des catégories administratives précises en viennent donc de plus en plus à différencier leurs prestation en fonction des conditions de ressources de ces publics. Sauf à s'exposer à oublier encore des catégories, comme à Lille où, même après extension du dispositif le 1er janvier, les associations de chômeurs constatent que les jeunes de moins de vingt-cinq ans *« à nouveau demandeurs d'emploi après avoir un peu travaillé »* et les chômeurs plus âgés n'ayant jamais perçu les Assedic sont encore oubliés !

A contrario, les chômeurs de la Communauté urbaine de Bordeaux, non imposables et dont les ressources sont inférieures à 3 500 F par mois, bénéficient de la gratuité des transports depuis le 1er janvier. De même les soixante-dix communes de l'agglomération toulousaine accordent-elles depuis le début de l'année des tarifs réduits à tous les demandeurs d'emploi. Mais la gratuité n'est réservée qu'aux plus précaires, c'est-à-dire ceux dont les ressources sont inférieures à 4 000 F par mois. Favorable à cette politique, le GART préconise toutefois à ses adhérents d'*« harmoniser aux maximum les seuils de revenus imposés pour l'accès aux différentes prestations sociales, dont celle des transports »*.

Sur le plan pratique, cette différenciation par seuils de revenus implique que les autorités responsables du transport collectif se rapprochent des centres communaux d'action sociale (CCAS), habitués à travailler avec ces publics. La gestion administrative déjà complexe peut certes en être alourdie et les exclus rester cantonnés dans leur statut d'*« assisté social »*. Mais, en même temps, ce rapprochement avec les CCAS permet de répartir la charge du financement de ces tarifications préférentielles. De ce point de vue, les collectivités les plus avancées commencent aussi à se rapprocher des services locaux de l'ANPE ou des Assedic qui disposent respectivement d'un budget d'aide à la recherche d'emploi et d'un fonds social aux chômeurs les plus démunis.

Au vu de la synthèse dressée par le GART, des solutions existent et sont d'ores et déjà mises en pratique en province. Sans nul doute, la campagne municipale donnera l'occasion aux exclus d'Ile-de-France de remettre le dossier sur la table...

Valérie Devillechabrolle

SPORTS

Un banco à 200 millions de francs en Coupe de l'America

SAN DIEGO
de notre envoyé spécial

L'architecture navale n'est pas une science exacte. La régate qui opposait, vendredi 3 mars à San Diego, *One-Australia* et *Nippon*, pourrait servir d'illustration. Avec leur étrave droite et courte, leur forme générale de coque, les deux class America se ressemblent comme des bateaux jumeaux. Normal, diront certains. Avant de mettre en chantier leur deuxième voilier, les Japonais ont attendu la conclusion du championnat du monde organisé en novembre 1994 à San Diego. Le premier, *One-Australia*, s'étant imposé dans les cinq régates courues en flotte, l'équipe architecturale réunie autour de Ichiro Yokohama n'a pas hésité dans le choix de sa principale source d'inspiration.



VOILE

Dans les semaines qui ont suivi, le Défi japonais a tenté de reproduire le class America australien. Moins de trois mois plus tard, la copie (presque) conforme est arrivée à San Diego, juste avant le début du troisième Round Robin. Par manque de temps pour les réglages, les Japonais ont dû attendre le quatrième tour éliminatoire pour l'utiliser en régate.

Son baptême en compétition, jeudi 2 mars, contre *Tag-Heuer-Challenge*, avait été plutôt prometteur. Malgré une pénalité l'obligeant à effectuer un tour de 270 juste après le départ, *Nippon* n'avait été battu que de 41 secondes. Le test contre *One-Australia* devait servir de référence. L'illusion a duré le temps du premier bord de près (contre le vent) où le bateau japonais a limité son retard dans la brise de 9 noeuds. Dans le vent mollissant en milieu de régate, *Nippon* a concédé 7 minutes en deux bords. Même les puissants ordinateurs japonais n'ont donc pu intégrer tous les paramètres inhérents aux conditions de course et de mer pour faire une copie de la même qualité que l'original.

Cette lacune apparente de *Nippon* dans le petit temps est a priori une bonne nouvelle pour l'équipage français, qui doit le rencontrer, samedi 4 mars, dans une régate déterminante pour la qualification pour les demi-finales des challengers. Après *Team-New-Zealand* la veille, *One-Australia* et *Tag-Heuer-Challenge* ont mis à profit leur deuxième régate du quatrième Round Robin pour assurer mathématiquement leur qualification. La quatrième place devrait donc se jouer entre *Nippon* et *France-3*, qui a besoin d'une victoire de plus que son adversaire pour le devancer au classement final des Rounds Robin.

L'enjeu sportif de cette régate est d'ailleurs éclipsé par ses conséquences financières. Avec respectivement 37 millions de dollars (200 millions de francs) pour les Japonais et 185 millions de francs pour les Français, les deux Défis en présence sont ceux qui avaient réuni les plus grosses mises pour tenter de conquérir la Coupe de l'America. A ce prix-là, le vaincu aura sans doute quelques comptes à rendre à ses commanditaires en cas de retour trop prématuré au pays.

Gérard Albouy

Deux concurrents du BOC Challenge en difficulté

Deux bateaux sont en difficulté dans la troisième étape du Boc Challenge, course autour du monde en solitaire avec escales. La situation du doyen de l'épreuve, le Britannique Harry Mitchell, soixante-dix ans, et celle du concurrent japonais Minoru Saito suscitaient de vives inquiétudes, samedi matin 4 mars, chez les organisateurs, qui ont lancé *une « opération de recherche et de sauvetage »*, demandant l'aide de la marine chilienne. Quand Harry Mitchell a déclenché, dans la nuit de jeudi à vendredi, sa balise de détresse, son monocoque de 40 pieds, *Henry-Hornblower*, était positionné dans la région du cap Horn, où le vent soufflait en tempête à 65-70 nœuds. Quant à Minoru Saito, situé à 232 milles au nord-ouest de Mitchell, il ne répond pas aux appels radio du PC course, et, selon un communiqué de l'organisation, son bateau, *Shuten-Dohji-II*, *« n'a pas changé de position depuis vingt-quatre heures »*. – (AFP.)

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Anniversaires de naissance

– Pour tes trente ans,

Xavier,

très joyeux anniversaire.

Marraine.

Mariages

Mme Louis BERTRAND,
née Odile Flory,
M. Werner ALTPETER et Mme,
née Karin Gärtner,

ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Anne et Uwe,

célébré dans l'intimité familiale en l'église Saint-Médard, à Paris, le 25 février 1995.

11, rue Féron,
75006 Paris.
Platanenweg 3,
68542 Heddesheim (Allemagne).

M. et Mme MICALLEF,
Le professeur et Mme José SAHEL,

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Marie-Séverine et Rodolphe,

célébré dans l'intimité, le 4 mars 1995, à Paris.

Décès

– Jean-Bertrand Chalfen
et Mady Méheut,
Elise et Azad Chalfen-Fattah,
Nathalie Chalfen,
ses enfants,
Valérie, Gérard Smadja,
et Benjamin,
Sylvain, Corinne Chalfen,
et Tatiana,
Davis et Miléna Chalfen-Fattah,
ses petits-enfants et arrière-petits enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mordehai-Maxime CHALFEN,

survenu le 1er mars 1995, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le lundi 6 mars, à 16 h 30.

3, avenue Charveau,
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Nous apprenons avec tristesse le décès de

Jo FUKS,
ancien de la Résistance juive à Toulouse,
membre fondateur du kibboutz
de Nevé-Ilan,
ancien directeur de la BIC,
membre et conseiller politique
du parti RATZ en Israël.

Il a constamment œuvré pour la paix au Proche-Orient, et à la défense des droits de l'homme.

Ses amis d'Amiratz (Association des amis du mouvement pour les droits civiques et la paix en Israël).

– Le professeur Michel Kazatchkine,
son mari,
Natacha, Emilie et Cécile,
ses filles,
Le docteur et Mme Louis Bertagna,
ses parents,
Mme Georges Kazatchkine,
sa belle-mère,
Le professeur et Mme Dominique Roux,
et leurs enfants,
Le professeur et Mme Xavier Bertagna,
et leurs enfants,
Le docteur et Mme François Bertagna,
et leurs enfants,
Mme Anne Leleu,
et son fils,
Ses frères, sœurs, neveux et nièces,
Mme Janine Gourdon,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Elisabeth KAZATCHKINE,
née Bertagna,

rappelée à Dieu le 2 mars 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église du cimetière orthodoxe russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), le lundi 6 mars, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

328, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– La direction administrative d'Elf Aquitaine,
La direction des services juridiques,
Et les juristes d'Elf Aquitaine,
ont la tristesse de faire part du décès de

Elisabeth KAZATCHKINE,
juriste d'Elf Aquitaine,

survenu le 2 mars 1995.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

– Dominique Bénéteau,
directeur de l'hôpital Saint-Antoine,
Le professeur Raoul Poupon,
président du comité consultatif médical,
Le professeur Jean Valty,
chef du service de cardiologie,
Ses confrères du service de cardiologie,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur
Louis ROZENSZTAJN,

survenu brutalement à l'âge de cinquante-six ans, le lundi 27 février 1995.

Ses obsèques auront lieu le lundi 6 mars, à 15 h 45, au cimetière parisien de Pantin, porte principale, avenue Jean-Jaurès.

– L'équipe médicale, les infirmières et l'ensemble du service de cardiologie de l'hôpital Saint-Antoine,
ont la douleur d'annoncer la disparition subite du

professeur
Louis ROZENSZTAJN,
médecin des Hôpitaux de Paris,
professeur des universités.

Ils s'associent au deuil de sa famille et l'assure de son soutien et de sa peine.

– M. et Mme Gilbert Sonnery
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard-Henri Lévy,
Mme Manha Garreau Dombasle,
leur grand-mère,
M. et Mme Jacques Sonnery,
et leurs enfants,
Mme Anne-Victoire de Lubersac,
M. et Mme Jean de Lubersac,
Mme Lucien de Gennes,
Et Mme Maria de Souza,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Louis SONNERY,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le lundi 6 mars 1995, à 11 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 18 heures, dans le caveau familial du cimetière de Tarare (Rhône).

Avis de messe

– En hommage à

M. Edouard
FRÉDÉRIC-DUPONT,
ancien maire du 7e arrondissement,
ancien adjoint au maire de Paris,
ancien vice-président honoraire
de l'Assemblée nationale,
ancien président du conseil municipal
de Paris,
ancien ministre,

décédé le 14 février 1995,

une messe sera célébrée, le mercredi 8 mars, à 18 h 30, en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Anniversaires

– Il y a un an,

Antoine BRUNSCHWIG

a choisi de nous quitter.

Ses proches et ses amis ne l'oublient pas.

– Il y a un an disparaissait

Bernard DUVERNAY.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a cinquante ans, le 6 mars 1945, disparaissait à Paris, à l'âge de cinquante ans, l'éditeur

Pierre Gaspard LEVY.

Fondateur en 1929 des Editions du Carrefour et de la revue *BIFUR*, il sut discerner et publier des écrivains européens d'avant-garde qui devaient connaître la célébrité après sa mort. En 1933, il n'hésita pas à s'associer à la publication du Livre brun qui dénonçait la menace du nazisme hitlérien.

A sa mémoire, il convient d'associer celle de sa femme,

Georgette LEVY,
née Flegenheimer,
biochimiste,

décédée en 1973.

26, rue du Dragon,
Paris-6e.

Xavier,

depuis ce 6 mars 1987 où tu as décidé de partir, pas un jour ne s'est écoulé sans que nous pensions à toi.

Julie, Antoine, Chantal et Michel.

– Il y a un an, le 10 mars 1994,

Madame Roger AUDOUARD,
née Francesca TOZZI,

nous quittait brutalement.

Une messe sera célébrée à son intention le vendredi 10 mars 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, chapelle de la Vierge.

Requiescat in pace !

Communications diverses

– « A l'École des vins », avec le président de l'Union des sommeliers de France. Stage de seize heures (8 séances de deux heures). Début de cours : 22 février, 18 h 30. Appeler Euroscope Communication : 40-15-09-75.

Les Japonais s'emparent de l'Indochine

Le coup de force du 9 mars 1945 sonne le glas de la présence française

LE 9 mars 1945, les Japonais prennent le contrôle total de l'Indochine. Et ne comptant pas que l'amiral Decoux accepte les termes de l'ultimatum qui lui est présenté ce jour-là – il placerait les forces françaises sous les ordres du commandement japonais –, l'opération sera même engagée avant le terme fixé pour l'ultimatum : 21 heures. Elle sera menée par la force, dans la plupart des cas, ou par traîtrise, comme à Langson, où le colonel japonais profitera d'une réception pour arrêter l'administrateur, chef de la province, Auphelle, ainsi que le général Lemonnier et le colonel Robert : mis en demeure de donner l'ordre à la garnison de déposer les armes et, l'ayant refusé, ils seront décapités au sabre et la garnison française massacrée.

Pourquoi ce coup de force ? L'amiral Decoux et certains de ses collaborateurs, tel le premier d'entre eux, Georges Gautier, secrétaire général, ont avant tout mis en cause la *« résistance indochinoise »*, ses imprudences et ses bavardages – bien réels au demeurant – et donc la volonté japonaise de prendre les devants. En réalité, comme dans quasiment toutes ses décisions d'ailleurs, l'état-major impérial mettait en œuvre une stratégie. Le vieil et courtois ambassadeur Yoshizawa en avait, à son départ en novembre 1944, prévenu le conseiller diplomatique de l'amiral, Boisanger. Dans ses Mémoires, celui-ci rapporte que *« en pesant ses mots »*, l'ambassadeur lui avait dit : *« Si les Américains reprennent les Philippines, le Japon devra réviser sa politique à l'égard de l'Indochine. »* Dominé sur la mer et chassé, île par île, de ses conquêtes dans le Pacifique, le Japon regrouperait ses forces autour de son sanctuaire et de sa position continentale principale – la Chine – que l'Indochine couvrait au sud. Il pouvait y craindre un débarquement américain au Tonkin qui prenne à revers les années japonaises opposées aux forces chinoises dans le Guangdong et le Guangxi ; ou bien, dans le Sud, au Cambodge et en Cochinchine, une action menée par Mountbatten après la victoire de la 14e armée de Slim, en Birmanie. Dès lors, et bien plus préoccupant que la résistance indochinoise, ce qu'il ne pouvait plus tolérer, c'était la liberté de manœuvre et d'action jusque-là reconnue aux forces françaises : le risque qu'en pareilles circonstances elles ne fassent cause commune avec les Alliés était trop grand.

Si l'on sait aujourd'hui ce que pouvaient être les plans des états-majors alliés, les Japonais, eux, en 1944-1945, ne les connaissaient pas. Ils devaient donc pouvoir parer à diverses éventualités, dont celles-là. Et l'on ne saurait commenter aujourd'hui les options stratégiques de Tokyo comme si l'enchaînement des faits et des opérations militaires – bombe atomique comprise – pouvait alors être lu dans les astres.

« Je reviendrai », avait dit MacArthur, en quittant Corregidor en février 1942. Après un premier débarquement, en octobre 1944, dans l'île de Leyte, au sud des Philippines, les Américains débarquaient dans l'île principale – Luçon – en janvier 1945 et arrivaient dans les faubourgs de Manille au début de février. La confidence de l'ambassadeur japonais prenait alors tout son sens. L'amiral Decoux était prévenu. Pourquoi, dès lors, le coup de force du 9 mars a-t-il pris par surprise la quasi-totalité des forces françaises ?

Nombreux sont les témoignages sur les informations concordantes parvenues aux principaux responsables civils et militaires dans les vingt-quatre à quarante-huit heures qui précédèrent l'attaque japonaise, voire, dans certains cas, près de trois jours plus tôt. Pourquoi le recoupement avec l'information essentielle, recueillie par Boisanger, n'a-t-il pas eu lieu ? Ce qu'ont dit ou écrit les principaux acteurs et témoins du drame permet d'abord de penser que l'amiral Decoux estimait, à cette date, avoir franchi les moments les plus difficiles. Les Japonais, de retrait en retrait, seraient contraints à regrouper leurs forces, et l'Indochine pourrait ainsi se trouver libérée, sans combat. L'ambassadeur Henry Cosme, qui le voit à Hanoï en décembre 1944, a noté : *« L'amiral espère que nous ne serons pas attaqués. »* S'il envoie, le 19 février 1945, une circulaire qui prévoit, en cas de coup de force japonais, que les autorités civiles seront subordonnées aux autorités militaires, il ajoute que l'envoi de ladite circulaire ne doit pas faire penser qu'une menace est imminente. Il s'est jusqu'ici, depuis septembre 1940, et parfois au prix fort, comme en décembre 1941, tiré de situations difficiles. Il conserve sans doute le même espoir le 9 mars au soir. D'où la responsabilité dont il chargera la « résistance indochinoise » et ce d'autant plus qu'elle a été confiée par de Gaulle à son ancien subordonné, le général Mordant, qu'il exècre.

L'amiral Decoux estimait que les Japonais, de retrait en retrait, seraient contraints à regrouper leurs forces, et l'Indochine pourrait ainsi se trouver libérée, sans combat

Du fait de cette désignation, ledit général Mordant, ancien commandant supérieur, participe aux décisions concernant les forces d'Indochine en parallèle avec l'amiral Decoux et le commandant supérieur en titre, le général Aymé. Les informations, recueillies les 7 et 8 mars et dans la journée du 9, leur ont bien été communiquées. Les chefs militaires ont donc eu un préavis, qui a le plus souvent dépassé vingt-quatre heures. C'est dès la nuit du 8 au 9 que leur subordonné, le général Sabatier, commandant la division du Tonkin, prenant au sérieux ces informations, quitte Hanoï et gagne un point de regroupement fixé de longue date. Mais Mordant et Aymé, tous deux à Hanoï, demeurent passifs. Pourquoi ? Ils ne croient pas aux renseignements reçus. L'histoire se répète : *« Les sanglots longs des violons de l'automne »* ont annoncé aux Allemands la date du débarquement de juin 1944. A Hanoï et à Saïgon, il y a eu trop d'alertes pour que l'on prenne celle-ci au sérieux. Et l'on a oublié l'avertissement de l'ambassadeur japonais. Alors, au soir du 9 mars, l'armée d'Indochine est surprise dans ses casernes. Elle s'y défendra avec courage, puis, désarmée, elle y demeurera, amère, prisonnière des Japonais jusqu'à l'arrivée des Alliés.

Seuls les 4 000 hommes – dont 1 500 Français et légionnaires – regroupés par le général Sabatier et son adjoint, le général Alessandri, pourront engager une retraite héroïque et difficile jusqu'en Chine, où ils seront recueillis, mais pratiquement assignés à résidence au Yunnan. Ils ne pourront reprendre le combat contre les Japonais et ne regagneront le Tonkin qu'en février 1946.

Jusqu'en mars 1945, une administration française a continué de faire vivre l'Indochine. Les rapports entre la France – c'est-à-dire le gouverneur général – et les souverains locaux – empereur d'Annam, roi du Cambodge et roi du Laos – demeurent conformes aux règles posées par les traités. Dans un Extrême-Orient dévasté par la guerre, l'Indochine reste une oasis où, au prix de quelques restrictions, la vie continue presque « comme avant », alors que dans *les autres zones contrôlées par les* Japonais – Birmanie, Malaisie, Indes néerlandaises –, les ressortissants alliés sont prisonniers ou internés dans des conditions le plus souvent tragiques.

Cette tutelle française disparaît brutalement au profit de l'indépendance proclamée dans les trois Etats de l'Union : Vietnam, Cambodge et Laos. C'était la fin de l'Indochine française, la fin aussi de quelques illusions.

« J'ai maintenu, écrira l'amiral Decoux, *la souveraineté française »* sur l'Indochine jusqu'au 9 mars 1945. Et le maintien d'une administration française – ayant conservé l'essentiel de ses prérogatives – en donnait, sur place, l'apparence. Mais si les mots ont un sens, depuis 1941 on ne pouvait plus parler de souveraineté française en Indochine. Si pendant la bataille d'Angleterre, les avions allemands, qui bombardaient Londres, avaient décollé des aérodromes de Bâle et de Zurich transformés en bases de la Luftwaffe, qui oserait parler du maintien d'une « souveraineté suisse » ? Ou de la « stricte neutralité » entre les belligérants que revendique le conseiller diplomatique de l'amiral, Boisanger ?

Car le 10 décembre 1941, au lendemain de Pearl Harbour, les avions japonais qui ont coulé les cuirassés anglais *Prince-of-Wales* et *Repulse* au large de la Malaisie avaient décollé des aérodromes de Saïgon et du Cambodge, où ils avaient leurs bases. Si l'administration française se voulait « neutre », l'Indochine, en tant que territoire, ne l'était pas. Elle fut le « porte-avions » qui facilita les opérations de débarquement des Japonais en Malaisie, avec pour objectif Singapour. Et les accords d'Hanoï du 8 décembre 1941, passés sous la pression japonaise – et dont une partie fut tenue secrète –, laissaient aux Français la responsabilité de services techniques (transports notamment) utilisés, aussi, au profit des activités de guerre du Japon.

Cette vie « comme avant » jusqu'au 9 mars 1945 aura encouragé une autre illusion : celle d'une fidélité maintenue sans faille au colonisateur et que la parenthèse d'une indépendance de quelques mois ne saurait mettre en cause. Assurément, la sécurité généralement garantie, une meilleure justice, une économie prospère, les efforts engagés dans l'éducation et la santé, quelque insuffisants qu'ils aient pu être – mais quel progrès social est jamais « suffisant » ? –, avaient au long des rapports quotidiens, pendant des décennies, tissé des liens avec le colonisateur, plus confiants sans doute au Cambodge et au Laos – voire en Cochinchine – qu'au Tonkin et en Annam. Et la « conquête des cœurs », voulue et illustrée par Auguste Pavie, ne fut pas l'échec qu'on a dit : Pham Duy Khiêm, compagnon de Georges Pompidou à l'Ecole normale, agrégé de français et poète comme son ami Léopold Sédar Senghor, en a, pour le Vietnam, porté témoignage. Ces liens seront balayés par la montée des nationalismes auxquels le conflit mondial offrait des occasions à sa mesure.

L'Indochine, en tant que territoire, n'était pas neutre. Elle fut le « porte-avions » des opérations japonaises de débarquement en Malaisie, avec pour objectif Singapour

La tranquillité de l'Indochine pendant la guerre avait pu faire illusion. Mais outre que l'amiral Decoux avait eu la main lourde pour réprimer d'abord les guérillas menées dans la région de Lang-Son en octobre 1940, puis la révolte paysanne lancée en Cochinchine en novembre suivant par le comité communiste de la province – il y aura pour celle-ci plus de cent exécutions capitales, malgré les recommandations de clémence du ministre des colonies de Vichy –, les années de guerre, à partir de 1941, ne se prêtaient pas à des actions violentes : les Japonais, qui avaient favorisé en 1940 l'implantation de guérillas, avaient d'autres soucis et se trouvaient bien d'une situation où la police et l'armée françaises assuraient l'ordre sur leurs arrières, comme l'ont relevé sans complaisance les historiens anglais et américains.

Ils n'en soutenaient pas moins, matériellement et moralement, des nationalistes engagés contre le Protectoral colonial, et Ngo Dinh Diêm, futur président du Vietnam, figurait alors en bon rang dans les protégés de la Kempe-Taï. D'autres opposants chercheront refuge en Chine, où le gouvernement de Tchiang Kaï-chek soutiendra bien sûr ses partisans, sans trop gêner pourtant les survivants du Parti communiste indochinois et notamment Ho Chi Minh, réincarnation inattendue de Nguyen Ai Quoc, militant connu et éprouvé. Le déclin du prestige de la France, après la défaite de 1940, et les rapides succès japonais des deux premières années avaient aussi alimenté, en profondeur, les nationalismes d'Asie.

Dès lors, le rétablissement d'une *autorité française en Indochine*, au lendemain de la capitulation japonaise, considéré comme allant de soi tant par les Français d'Indochine que par les dirigeants de Paris, ne se passera pas du tout comme prévu.

Dès 1942, l'ambassadeur de Chine écrivait à son ministre à Vichy : *« J'ai entendu parler, à Hanoï, du caractère passager qu'aurait une éclipse de notre souveraineté. Je ne peux, quant à moi, me rallier à cette thèse. En Asie, à l'heure actuelle, avec la poussée des nationalismes indigènes, une perte de souveraineté ne saurait être provisoire. »*

Plus clairvoyant que Decoux et de Gaulle, il avait compris que – en pareille hypothèse – les choses en Indochine ne seraient plus du tout « comme avant ». Et tel fut bien le cas.

André Saint-Mleux,
ancien administrateur des services civils de l'Indochine

Dès 1943, à Alger, les gaullistes dénonçaient la mainmise japonaise sur l'Indochine.

La guerre du Pacifique

1940

- **30 août.** Le Japon obtient de la France l'autorisation de faire passer ses troupes par le Tonkin et l'utilisation de ses aérodromes.
- **22 septembre.** Les troupes japonaises font une percée en Indochine.

1941

- **Septembre.** Le Japon implante des garnisons en Annam et en Cochinchine. Il dispose notamment de l'aérodrome de Saïgon.
- **7 décembre.** L'aviation japonaise attaque la flotte américaine dans le port de Pearl Harbor, à Hawaii.
- **8 décembre.** Les Etats-Unis déclarent la guerre au Japon.
- **10 décembre.** Les Japonais débarquent dans l'île de Luçon, aux Philippines.
- **25 décembre.** Les Japonais s'emparent de Hongkong.

1942

- **15 février.** Les Japonais s'emparent de Singapour.
- **9 mars.** L'Indonésie passe sous le contrôle des forces japonaises.
- **26 avril.** Les troupes américaines débarquent en Nouvelle-Calédonie avec l'accord des autorités de la France libre.
- **6 mai.** Les troupes philippino-américaines capitulent à Corregidor.
- **8 mai.** L'aéronavale anglo-américaine remporte la bataille de la mer de Corail, marquant le premier coup d'arrêt à l'expansion japonaise dans le Pacifique.
- **4-5 juin.** L'aéronavale alliée remporte la victoire de Midway, fermant aux Japonais la route de Hawaii.

1943

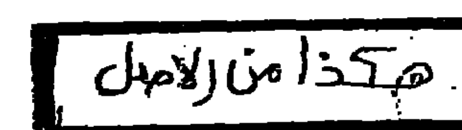
- **4 février.** Après six mois de siège, les Américains reprennent Guadalcanal aux Japonais.

1944

- **2 janvier.** Les troupes américaines débarquent en Nouvelle-Guinée.
- **23 octobre.** L'US Navy anéantit la flotte japonaise du Pacifique.

1945

- **9 mars.** Les Japonais attaquent par surprise et massacrent ou internent les garnisons françaises en Indochine.
- **6 août.** La première bombe atomique américaine est lâchée sur Hiroshima.
- **9 août.** Une seconde bombe atomique américaine est lancée sur Nagasaki.
- **15 août.** Le Japon capitule.





UNITED AIRLINES

un coin de soleil au-dessus des nuages.



Un entretien avec Robert Badinter

Le constitutionnalisme n'est pas une technique, c'est un art

LE MANDAT de Robert Badinter à la présidence du Conseil constitutionnel a pris fin le vendredi 3 mars. En neuf ans passés à la tête de l'institution chargée de contrôler la conformité des lois à la Constitution, il lui a donné un lustre et une autorité contraires à la tradition juridique française, opposée à tout gouvernement des juges. Agrégé de droit, avocat apprécié tant pour ses compétences en droit des affaires que pour son art de la plaidoirie en cour d'assises, son meilleur souvenir est probablement d'avoir défendu l'abolition de la peine de mort devant le Parlement, au temps où il était ministre de la justice, de mai 1981 à février 1986. Sous sa présidence, le Conseil constitutionnel s'est affirmé comme *un gardien sourcilleux des libertés* et des droits de l'homme. Robert Badinter ambitionne, maintenant, de jouer un rôle important à la Cour de conciliation et d'arbitrage qui va se mettre en place dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Il a *accordé au Monde sa première* interview depuis qu'il n'est plus tenu par l'obligation de réserve.



« Pendant votre présidence, la France a connu trois alternances politiques. Celles-ci ont-elles modifié la place du Conseil constitutionnel dans le fonctionnement des institutions ?

– Pour le Conseil constitutionnel, les alternances ont été des événements très favorables. Elles lui ont permis d'affirmer les mêmes principes de droit en examinant des lois présentées par des majorités opposées. Elles ont ainsi accru sa crédibilité. L'alternance, c'est le banc d'essai de la continuité jurisprudentielle. Ainsi, en matière de nationalisation, une loi votée par une majorité a été soumise, en 1982, au Conseil constitutionnel ; des principes ont été dégagés ; puis une majorité opposée a décidé en 1986 des privatisations ; les mêmes principes ont été appliqués. Le droit l'a emporté.

» De surcroît, toute alternance *entraîne toujours une floraison* législative qui accroît le nombre de saisines du Conseil constitutionnel. Depuis 1986, le Conseil constitutionnel a été saisi d'à peu près autant de textes de loi qu'entre 1959 et 1986. A travers ces alternances, le Conseil s'est enraciné dans les institutions de la République et son crédit s'est trouvé renforcé.

– N'y a-t-il pas tout de même une manière de droite et une manière de gauche d'appréhender les problèmes, y compris sur le plan juridique ?

– Chacun, évidemment, arrive au Conseil constitutionnel avec son tempérament, ses convictions. Mais dans le contrôle de constitutionnalité, une forme d'exigence *civique et morale* impose une dissociation entre le sentiment que vous éprouvez à l'égard de la loi et le diagnostic constitutionnel que vous portez à son encontre. Comme je le rappelle volontiers, toute loi inconstitutionnelle est nécessairement mauvaise, mais toute loi mauvaise n'est pas nécessairement anticonstitutionnelle. J'ai souvent, pour ma part, considéré comme parfaitement constitutionnelle une loi que j'aurais sans doute combattue si j'avais siégé au Parlement.

– Le Conseil constitutionnel ne joue-t-il pas un rôle trop important pour l'équilibre des institutions ?

– Dire que son influence serait trop forte, c'est l'accuser de brider la liberté du Parlement. Or, quand je regarde l'œuvre législative accomplie, pareille affirmation paraît absurde. Je rappellerai d'abord que depuis 1974, date de la révision constitutionnelle ouvrant la saisine aux parlementaires, 1 600 lois ordinaires ont été votées par le Parlement. 207 textes seulement ont été soumis au Conseil constitutionnel. La tête de l'iceberg ! Quant au contenu des décisions, ce qui caractérise le Conseil constitutionnel par rapport aux cours consti*tutionnelles des autres pays* c'est, au contraire, sa modération, sa modestie.

– A côté de toutes les autorités administratives indépendantes créées ces dernières années, n'est-il pas le symbole du gouvernement des juges ?

– Aucune comparaison n'est possible entre ces autorités administratives, quelle qu'en soit l'importance, et le Conseil constitutionnel. Le champ d'action d'une autorité administrative indépendante est limité par le législateur à un domaine précis. Et ses décisions sont soumises au contrôle des juridictions administratives. Rien de tel pour le Conseil constitutionnel. Sa compétence recouvre celle du législateur et ses décisions *sont sans recours juridictionnel.* Mais s'agissant d'une loi ordinaire, la décision du Conseil constitutionnel peut toujours être remise en cause par une révision constitutionnelle, qui laisse au Parlement ou au peuple souverain le dernier mot. En vérité, ou on accepte le principe du contrôle de constitutionnalité, et la loi votée doit être contrôlée par une instance juridictionnelle, ou on ne l'accepte pas, et on arrive à une situation où la puissance de la majorité parlementaire est sans limite, et celle-ci ne rend compte que devant le suffrage universel aux échéances électorales. Les républicains ont longtemps mis en avant cette conception-là, par crainte, disaient-ils, du gouvernement des juges. Cette vision « légicentriste » paraît à présent dépassée. Mais l'enracinement du contrôle de constitutionnalité a été plus difficile en France, au *regard de la culture et de l'histoire* politique nationale, que dans d'autres démocraties.

– Ne vous est-il jamais arrivé de vous dire : « Attention, là, j'empiète sur le rôle du Parlement, je refais la loi » ?

– Le Conseil a affirmé à diverses reprises que ses pouvoirs ne sont pas comparables à ceux du Parlement. En permanence, il a toujours la préoccupation de ne pas refaire la loi. La première vertu du juge constitutionnel est la prudence dans l'exercice de ses pouvoirs. Il doit veiller à ne jamais céder à la tentation de se prendre pour le législateur.

L'Europe se réalise aussi par les progrès du droit européen et d'une culture judiciaire commune

– En neuf ans, n'avez-vous jamais tenu compte des conséquences politiques que pourraient avoir les décisions prises par le Conseil ?

– La prise de décision est une opération très complexe dans le contrôle de constitutionnalité. Il faut rechercher un équilibre très difficile entre ce qui est l'objet même de la décision et les conséquences éventuelles de celle-ci sur l'activité du Parlement, voire sur la jurisprudence ultérieure du Conseil constitutionnel. Il faut prendre soin de réserver l'avenir. C'est pourquoi la mission du juge constitutionnel m'est toujours apparue à la fois fascinante et difficile. Le constitutionnalisme n'est pas une technique, c'est un art. *Avons-nous su toujours l'exercer* avec la maîtrise souhaitable ? Je ne saurais y prétendre. Je me suis souvent interrogé sur la portée du corpus constitutionnel que nous construisions. En revanche, les réactions politiques que pouvait susciter notre jugement n'ont jamais été un élément de décision.

– Si le Conseil constitutionnel n'existait pas, la législation française serait-elle moins démocratique ?

– Nous aurions certainement connu des allers-retours législatifs plus marqués. Une majorité, surtout quand elle est très forte, au lendemain de sa victoire, est inévitablement sûre d'elle-même et dominatrice. Elle ne fait pas de cadeau à l'opposition, et elle est encline non seulement à mettre en œuvre son programme, mais aussi à assurer son pouvoir pour l'avenir. Il est évident que, sans le Conseil constitutionnel, après les alternances nous aurions eu dans bien des domaines sensibles des lois plus audacieuses ou plus brutales. Je ne suis pas sûr que la démocratie y aurait gagné. Je crois que le Conseil est un facteur d'équilibre et de modération. En veillant sur ce qui constitue l'essentiel, les libertés publiques, le cœur même de la République, il prévient sans doute des risques d'abus de majorité. Il leste bien la carène du vaisseau de notre République.

Toute loi inconstitutionnelle est nécessairement mauvaise, mais toute loi mauvaise n'est pas nécessairement anticonstitutionnelle

– Vous voulez dire qu'il empêche les réformes radicales ?

– On ne peut pas dire qu'il n'y en ait pas eu. Regardez ce qui s'est passé depuis 1981. Regardez les réformes considérables votées. Le Conseil constitutionnel n'a pas empêché les nationalisations, les privatisations, la naissance de nouveaux impôts, tels l'impôt sur la fortune ou la CSG, ni des modifications pénales importantes dans un sens ou dans un autre. L'importance de l'édifice législatif des dernières années prouve qu'il n'y a pas eu d'entraves sérieuses apportées par le Conseil à l'œuvre législative des majorités successives.

– Il n'y a pas de pouvoir sans contre-pouvoir. Quel est le contre-pouvoir du Conseil constitutionnel ?

– Il y en a un, heureusement : il est loisible, à tout moment, de procéder à une révision de la Constitution. Le dernier mot n'est jamais au Conseil ; c'est un *des fondements de sa légitimité.*

– Edouard Balladur, reprenant une de vos idées dans son programme présidentiel, propose d'accorder à tous les justiciables le droit de soulever une exception d'inconstitutionnalité contre une loi, mettant en cause ses droits fondamentaux, qui lui serait appliquée. Souhaitez-vous d'autres réformes concernant le Conseil constitutionnel ?

– L'histoire du Conseil constitutionnel est singulière. Il n'était pas né pour être une cour juridictionnelle, et il demeure marqué par son origine. Il l'est devenu, d'abord, en s'appuyant sur les principes posés par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946, ensuite grâce à la réforme constitutionnelle de 1974 qui a accordé le droit à la minorité parlementaire de le saisir. Dorénavant, les saisissants soulèvent des moyens de droit très développés à l'appui de leur demande de censure ; le gouvernement répond par d'autres arguments tout aussi développés. Le choix entre deux solutions juridiques, c'est l'œuvre d'un juge. On est ainsi passé d'un organe de régulation à une instance juridictionnelle.

» De cette transformation de son rôle, le Conseil constitutionnel doit tirer toutes les conséquences procédurales. Je considère que, comme toutes les juridictions constitutionnelles en Europe, le débat contradictoire entre les parties devrait avoir lieu lors d'une audience publique. Cela se fera. L'exception d'inconstitutionnalité y conduira. Celle-ci achèvera la transformation du Conseil. Nulle part les citoyens ne sont privés du droit de saisir la juridiction constitutionnelle. C'est donc un progrès nécessaire et à mon sens inévitable.

– N'y a-t-il pas un risque d'arbitraire à s'appuyer sur le préambule de 1946 et sur la déclaration des droits de l'homme, qui sont formulés en termes très généraux ?

– C'est accepté par tout le monde, sauf par ceux qui veulent restreindre le champ du contrôle de constitutionnalité et ainsi réduire la mission du Conseil constitutionnel comme protecteur des libertés et des droits fondamentaux. Personne n'a jamais accusé la Cour de cassation d'arbitraire quand, à partir de quelques articles du code civil, elle a fait naître le droit moderne de la responsabilité civile. Le Conseil d'Etat a *créé la notion* et le contenu des « principes généraux du droit ». Le propre d'une juridiction suprême est de créer un corps de principes. Il en a été ainsi pour la *common law* anglaise ou pour l'œuvre de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est appuyée sur des textes aux dispositions très générales. C'est une idée erronée que de croire que le juge ne peut appliquer qu'une norme extrêmement précise, détaillée. C'est par la jurisprudence que progresse le droit, qu'il s'agisse du droit constitutionnel ou des autres.

C'est une idée erronée que de croire que le juge ne peut appliquer qu'une norme extrêmement précise

– Des règles de droit international, particulièrement européen, peuvent-elles entrer dans le bloc de constitutionnalité français ?

– Il pourrait s'agir essentiellement de la Convention européenne des droits de l'homme. Une telle intégration susciterait bien des difficultés, sans aucune utilité, puisqu'aux termes de l'article 55 de la Constitution, pareille convention a une valeur juridique supérieure à celle de la loi.

» Il demeure, et c'est très satisfaisant, qu'il y a un mouvement général vers l'unification des normes fondamentales dans *les pays européens.* Sous l'influence d'une culture judiciaire commune, les membres des cours constitutionnelles et des cours internationales européennes marchent, sinon du même pas, du moins dans la même direction. Il n'y a pas de dissonances entre eux. Le Conseil constitutionnel français fait très attention à prendre en compte les décisions de la Cour européenne de Strasbourg ou de Luxembourg, et il n'est jamais indifférent à ce que décident les cours constitutionnelles des Etats voisins. On assiste ainsi à la naissance d'un droit européen par la consécration des mêmes droits fondamentaux des citoyens. L'Europe se réalise aussi par les progrès du droit européen et d'une culture judiciaire commune.

– Est-ce la même croyance dans la force du droit qui vous a amené à être le fondateur de la Cour de conciliation et d'arbitrage, créée en 1992, dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe et qui doit maintenant commencer à fonctionner ?

– La fin du communisme et de l'empire soviétique a entraîné dans les pays de l'Europe centrale et orientale une résurgence d'un nationalisme lourd de risques pour l'avenir européen. Or, la passion nationaliste entraîne le durcissement des conflits. Un des plus grands services que l'on puisse rendre à l'Europe aujourd'hui, c'est de lui offrir un forum, une cour, pour la recherche de solutions pacifiques des conflits par la voie de la conciliation et de l'arbitrage entre Etats, notamment en Europe centrale. Ce type d'institution, par son fonctionnement même, génère des solutions que les négociations bipartisanes ne peuvent apporter. Elle permet, de surcroît, l'élaboration d'une jurisprudence qui peu à peu servira au progrès de l'intégration européenne. C'est pourquoi j'entends, dans un proche avenir, me consacrer en priorité à la mise en œuvre de cette Cour européenne de conciliation et d'arbitrage. Mais je ne cesserai pas pour autant de m'intéresser de très près à tout ce qui concerne le droit et la justice en France. »

Propos recueillis par Thierry Bréhier et Thomas Ferenczi

Le Monde
BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1994
L'année 1994 en France et dans le monde
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 210 P. - 49 F

هكذا من الأصل

Le Monde

La « différence » de Bill Clinton

LE vent semble tourner à Washington. Il est trop tôt pour reconnaître un simple effet de brise d'un véritable changement de climat politique, mais le phénomène profite à Bill Clinton. Dans la foulée de l'écrasante victoire républicaine de novembre dernier, chacun avait cru que rien n'entraverait la marche en avant du *Grand Old Party*. D'autant que celui-ci semblait en phase avec les souhaits profonds d'une Amérique en quête de certitudes et de « leadership ». La Maison Blanche était devenue le « dernier carré» des démocrates : il fallait faire de la résistance en essayant de tenir sur l'essentiel et, pour le reste, attendre des jours meilleurs.

Ceux-ci sont arrivés plus tôt que prévu, sous la forme d'un grave échec – vendredi 3 mars – pour le chef de la majorité sénatoriale, Robert Dole. Le Sénat n'a pas voulu de cet amendement rendant l'équilibre du budget de l'Etat obligatoire, et, qui plus est, « constitutionnel» : un trompe-l'œil qui justifiait *de facto* toutes les autres dispositions de la majorité républicaine, c'est-à-dire son programme politique radical. Bon prince, Bill Clinton réaffirme sa volonté de coopérer, tout en accentuant sa « différence» : il se veut l'homme du juste milieu et de la mesure, face à un certain extrémisme républicain. C'est cette image qu'il va cultiver pour tenter d'être réélu en 1996.

Avec retard, l'opinion prend conscience que le bilan économique autant que l'action en politique étrangère de M. Clinton sont loin d'être négatifs. Et elle s'interroge sur les propositions de la « révolution » républicaine, pas toutes rassurantes, s'agissant de la préservation du rôle et des valeurs de l'Amérique. Certes, un consensus existe pour que les Etats-Unis abandonnent leur rôle de « gendarme du monde » et de « vache à lait » des pays en difficulté. Mais en se faisant le champion de l'ouverture vers l'extérieur, Bill Clinton prend l'avantage : le néo-isolationnisme – prôné par ses adversaires républicains – n'a jamais favorisé le commerce et le libre-échange, traditionnellement défendus par les républicains.

Sur le plan intérieur, le candidat Clinton a déjà dessiné sa stratégie : il sera le défenseur des acquis sociaux, ainsi que de l'« *Amérique qui travaille* », face à un Parti républicain prisonnier de promesses électorales parfois dogmatiques, comme en témoigne son attachement à un équilibre budgétaire imposé par décret. Newt Gingrich, le bouillant speaker de la Chambre des représentants, sert, de ce point de vue, d'utile faire-valoir à Bill Clinton : plus le premier apparaît intransigeant, plus le second peut renforcer son image « présidentielle », celle d'un homme au-dessus des partis.

Et les Américains commencent à entendre la « différence » de M. Clinton, les sondages en font foi : la cote de popularité du chef de la Maison Blanche s'est redressée ces derniers mois, passant de 38 % à 45 % d'opinions favorables.

Procès de campagne

LA politique vit au rythme des affaires. Cela fait maintenant plus d'un septennat que cela dure. La campagne présidentielle ne pouvait échapper à cette constante. Malheureusement, les candidats semblent l'ignorer. Si le chômage est logiquement leur première préoccupation, ils préfèrent s'envoyer des chiffres à la tête que de se préoccuper, aussi, de la corruption, cet autre cancer qui, lui, ronge la démocratie française. La justice est venue se rappeler à leur souvenir. Trois semaines de procès à Lyon où est impliqué le maire de la ville, trois semaines à Saint-Brieuc où est mis en cause le premier secrétaire du PS, sans compter les feuilletons Tapie et Carignon : les turpitudes de leurs élus sont détaillées aux Français. Celles des hommes politiques qui profitent de leur mandat pour s'enrichir, celles de ceux qui ont triché avec la loi pour financer leur parti. Cette coïncidence du calendrier judiciaire et du calendrier électoral, s'il gêne les candidats, confirme l'indépendance récemment conquise de la magistrature à l'égard des gouvernants. La date des audiences publiques des dossiers Botton et Urba, tient certes, en partie, aux moyens de procédure utilisés par les défenses, mais nul n'est parvenu à les faire changer, tant il est désormais évident que l'ensemble du corps judiciaire ne veut plus que son action soit perturbée par des considérations électorales.

Cette indépendance chagrine, c'est le moins que l'on puisse en dire, les « politiques » ; les accusations contre le « gouvernement des juges » fleurissent de tous côtés. A Lyon comme à Saint-Brieuc, ils se battent moins sur le terrain du droit et des faits qu'en se plaignant d'un acharnement judiciaire. Il a fallu la pression des magistrats pour que le garde des sceaux se décide à porter plainte contre Patrick Balkany qui avait gravement mis en cause l'honneur d'un juge. C'est, aussi, par désir de « mettre au pas » les magistrats que Charles Pasqua a tenté de faire tomber Eric Halphen dans un piège, avant qu'il ne se lance, de sa position de ministre de l'intérieur, dans de violentes philippiques contre les juges...

La place de la justice dans un Etat de droit devrait donc être un élément central de la campagne présidentielle. Il n'en est rien, chacun semblant avoir peur d'aborder un problème où la gauche et la droite peuvent être facilement accusées de défendre des intérêts partisans. Certes, des lois ont déjà clarifié les rapports forcément délicats entre l'argent et la politique. Mais tout n'est pas réglé. Ce dossier-là aussi devrait être abordé par les candidats. Il y va du retour de la confiance entre citoyens et élus. L'exemple italien aurait dû être médité en France. A laisser sur ces thèmes le champ libre aux démagogues populistes ou d'extrême droite, c'est la démocratie et la République qui risquent d'en pâtir.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Distance et dialogue

L'AVIS DU MÉDIATEUR

LA SÉQUENCE « Horizons », qui se situe au milieu du journal, essaie d'introduire, par rapport au reste de la pagination consacrée à l'actualité ou aux services, un autre niveau, ou, si l'on préfère, un autre temps de lecture : une sorte d'échappée, au-delà du factuel et du traitement à chaud et à vif de l'événementiel qui sont l'ordinaire du journalisme. Elle s'ouvre avec une enquête ou un portrait, délibérément décalés des préoccupations de l'heure, mais nons sans liaison avec elles ; l'illustration qui les accompagne accentue ce décalage, au risque d'interloquer ou de déplaire. La séquence se poursuit avec une page ouverte au débat et nourrie par des intervenants extérieurs ; les lecteurs y interviennent aussi sous forme de lettres. Une troisième page contient les éditoriaux du *Monde*, qui ne sont pas signés parce qu'ils engagent le journal en tant que tel, un dessin à caractère éditorial, des analyses, signées cette fois, de nos collaborateurs spécialisés et, lorsque c'est nécessaire, les rectificatifs qui sont désormais regroupés là.

Cette séquence, vouée à la réflexion, au débat, à une vision plus distanciée de l'actualité, introduit une rupture dans le rythme de lecture du journal. On s'y arrête, on y revient, on y répond : elle invite au dialogue et alimente une grande partie de la correspondance que reçoit *Le Monde*. Les lettres ci-dessous, qui prolongent le débat ouvert par Claude Hagège (*Le Monde du 11 février*) sur le plurilinguisme, en témoignent. Elles montrent combien le thème de cet article, hors de l'actualité immédiate, méritait d'en forcer les portes. Chaque fois qu'un débat ouvert dans nos colonnes, ou ailleurs, trouvera un tel écho parmi nos lecteurs, il sera évoqué dans la page courrier du numéro daté dimanche-lundi.

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

Un modèle d'apprentissage des langues

En tant que professeurs des sections internationales de Sèvres, nous ne pouvons que soutenir le propos de M. Hagège : l'apprentissage d'une deuxième langue doit commencer tôt ! Cette langue doit être considérée comme outil de communication et non être enseignée exclusivement comme discipline.

L'enseignement dans le cadre des sections internationales au collège et au lycée d'Etat de Sèvres s'approche de ce modèle. La section germanophone reçoit des élèves plus ou moins bilingues, français ou étrangers, et les prépare entre autres à l'option internationale du baccalauréat (OIB). Nos élèves sont recherchés par toute université offrant une formation européenne, par exemple en droit, en économie, en sciences politiques. Grâce à leur biculturalité, ces jeunes seront les médiateurs dans les échanges internationaux de demain.

Qui dit Europe doit forcément admettre l'urgence de la mise en place de politiques linguistiques audacieuses et innovatrices. Les sections internationales peuvent apporter des éléments de réponse grâce à leurs expériences d'enseignement biculturel. Ne l'oublions pas : l'Europe sachant maîtriser son plurilinguisme n'est pas un thème à la mode parmi d'autres, mais une des conditions *sine qua non* pour mettre une fin à la guerre civile européenne. L'avenir de notre continent est encore bien trop incertain pour qu'on se sente à l'abri de nouvelles déchirures. Le plurilinguisme est devenu un défi politique séculaire auquel nous ne pouvons plus échapper !

Jörg Eschenauer,
de l'équipe pédagogique de la section germanophone de Sèvres

Le plurilinguisme à la télé

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt « Plaidoyer pour les langues », de Claude Hagège. Psychologue dans un CMPP de la région parisienne, je suis quotidiennement confronté à l'échec scolaire d'enfants intelligents, y compris d'enfants issus de couples mixtes, et je ne suis pas certaine que le cadre scolaire soit le meilleur véhicule pour promouvoir le bilinguisme. Pourquoi ne pas essayer de faire jouer ce rôle à la télévision ? En tant que fenêtre sur le monde, je trouve désolant que la télévision française ait constamment recours au doublage, qu'il s'agisse de films, d'interviews, de documentaires, de dessins animés destinés aux jeunes. Je suis d'origine norvégienne. Contrairement à ce que pensent beaucoup de Français, les Norvégiens parlent seulement norvégien jusqu'à l'âge de dix ou onze ans, quand ils commencent à apprendre une première langue étrangère, le plus souvent l'anglais. Par ailleurs, ils ne commencent l'école élémentaire qu'à sept ans, et ne savent donc pas lire avant. Par contre, en Norvège, la version originale est la règle, et les Norvégiens, enfants comme adultes, entendent tous les jours plusieurs langues à la télé : pendant les informations, les interviews sont sous-titrées de manière très lisible, et l'on entend les voix de Clinton, Mitterrand, Rabin, Arafat, pour ne citer qu'eux. C'est pareil pour les dessins animés, américains, russes, japonais, pour les films d'où qu'ils viennent, ainsi que les émissions accueillant un invité étranger.

Le respect des versions originales sous-titrées permettrait peut-être de redonner le goût – en tout cas, la pratique – de la lecture à nos enfants et adolescents, pour lesquels les livres sont trop souvent associés aux devoirs. Et on ne répétera jamais assez que le programme scolaire de l'école élémentaire en France est terriblement ambitieux et abstrait par rapport aux programmes des autres pays européens.

Kari Jamous,
Draveil, Essonne

Une Europe ouverte sur le monde

Claude Hagège dénonce à juste titre la tendance française au repli. Ne la constate-t-on pas principalement en Europe, où la majorité des citoyens aspire à un refuge quiet, à une sorte de maison de retraite où l'on va pouvoir se serrer au chaud entre « *vieux peuples* » (selon Delors lui-même) de la même famille, bien blanche, bien sous tous rapports ?

Lorsqu'on parcourt d'anciens numéros de *L'Illustration*, ou d'autres revues des années 30, on est stupéfait par l'importance accordée au monde extérieur dans sa totalité. C'est un perpétuel voyage, de la France à la Chine, de l'Afrique au Brésil, du pôle Nord au pôle Sud. Cette vivante ouverture est, certes, peu ou prou entâchée d'esprit colonial, mais quelle bouffée d'air d'outre-mer au lieu du confinement continental actuel, entâché, lui, de l'esprit morose bureaucratique !

L'urgence est donc, selon Claude Hagège, d'apprendre tôt une seconde langue. Il a raison. Et non seulement une autre langue que l'anglais, mais une autre qu'européenne, par exemple arabe (surtout), chinoise, vietnamienne, hindie... afin d'éviter que l'Union européenne fasse de plus en plus écran entre la France et tous les peuples du globe avec lesquels elle eut tant de contacts.

Woltaire Loth,
Paris

Enseigner avec des rudiments

M. Bayrou est-il sérieux lorsqu'il propose que les maîtres « *que l'on ne pourra changer en professeurs de langues d'un coup de baguette magique conduisent leur enseignement en se munissant de cassettes audiovisuelles* » ? Lorsqu'il suggère que les maîtres s'efforcent de mobiliser leurs souvenirs des classes terminales pour enseigner les langues étrangères ?

Mais le plus déconcertant dans ce projet, c'est la désinvolture avec laquelle on traite les enfants : quelle erreur, en effet, de penser que, puisqu'il s'agit d'un public d'enfants, point n'est besoin d'être vraiment compétent pour enseigner une langue ! Trouverait-on normal qu'un maître enseigne la lecture en n'en connaissant que les rudiments ?

Au contraire, les futurs maîtres doivent parfaitement dominer la langue qu'ils vont enseigner puisqu'à eux reviendra la tâche d'installer les fondations d'un apprentissage solide, d'inculquer le bon accent et les réflexes linguistiques qu'il sera difficile de corriger plus tard. Vraiment, ce projet témoigne d'un grand mépris pour les enfants, les parents et les enseignants !

Josette Martin,
professeur d'anglais,
Tournefeuille,
Haute-Garonne

L'intégration des handicapés

Je suis le père d'un enfant autiste de sept ans (en hôpital psychiatrique depuis l'âge de trois ans). Mes démarches incessantes pour son intégration scolaire, appuyées par son médecin psychiatre, se sont révélées infructueuses. Toutes les portes des écoles se sont fermées. Devant mon étonnement, on m'a répliqué : « *Votre enfant n'a pas sa place ici, voyez les associations pour un établissement spécialisé.* »

Face au lobby autocratique de certaines associations, j'aimerais faire entendre mon « son de cloche » discordant, mon désir d'effectuer une démarche différente loin de la démagogie habituelle concernant la prétendue intégration des personnes atteintes de troubles du comportement. Proposer, comme le font certaines associations, de compléter la loi de 1975 afin de renforcer le droit à la scolarisation des enfants handicapés mais en classe spéciale ou en établissement d'éducation spéciale, c'est encourager la création de nouveaux ghettos (pour enfants cette fois-ci). De même, revendiquer des places supplémentaires dans les maisons d'accueil spécialisées (établissements mouroirs installés dans des campagnes désertes où végètent les handicapés mentaux) et dans les centres d'aide par le travail (établissements où les handicapés n'ont aucun droit face à des directions qui renvoient ceux qui ne sont pas « productifs »), c'est demander le renforcement de véritables ghettos.

Jean-Paul Corlin
Fontaine, Isère

Vengeance et justice

Je ressens un malaise en méditant sur les procès spectacles des affaires du sang contaminé et de Furiani. A mon sens, on n'a peut-être pas assez insisté sur quelque chose qui est pour moi fondamental : la justice n'est pas la vengeance. Cette distinction entre justice et vengeance peut apparaître aujourd'hui à certains comme allant de soi. Mais, en réalité, il n'en est pas ainsi. Pour beaucoup, encore de nos jours, faire justice ou se venger sont tout à fait synonymes.

Pourtant, en France tout au moins, au fil des siècles, les deux notions ont été progressivement distinguées tant par les philosophes et les théologiens que par les juristes. On est passé de la vengeance privée à la justice publique, cette dernière étant de plus en plus fondée sur la reconnaissance et l'appréciation de la responsabilité consciente du délinquant et non plus uniquement sur l'importance, l'atrocité ou les conséquences du crime.

La justice, en cette fin de XXe siècle, je parle de la justice pénale, échappe aux personnes privées ; elle est rendue par des juges, professionnels ou non, au nom de la société et dans le cadre de la loi. Les victimes, bien sûr, peuvent faire entendre leur voix, mais ce n'est pas à elles qu'il appartient de décider de la sanction, justement parce qu'il ne s'agit pas de vengeance mais de justice, et que celle-ci doit être exempte de passion.

Evidemment, cette conception de la justice va à l'encontre de notre réaction spontanée, viscérale, instinctive : rendre la pareille à qui vous insulte, à qui vous blesse, à qui tue votre femme, votre mari ou votre enfant. Cette réaction qui, au cours des affaires évoquées ci-dessus, a été celle de certaines victimes ou de leurs proches est compréhensible. Mais, répétons-le, ce passage de la vengeance à la justice est la manifestation et la conséquence d'un progrès humain, et l'on ne saurait y porter atteinte sans risquer un désastreux retour en arrière.

Jean-Charles Guillotrzu
Avocat honoraire, Nemours

TRAIT LIBRE

SOMALIE.





CONCURRENCE Après Fiat, qui a inauguré en France le mouvement des prix « nets » (baisse jusqu'à 8 %), Volkswagen et Citroën revoient à la baisse les tarifs de certains modèles (jusqu'à 15 %) sur leurs catalogues. La guerre des prix, qui ne se manifestait jusqu'à présent que par des promotions et des remises limitées dans le temps, devient plus officielle et monte en intensité. ● LE COUP DE POUCE donné aux ventes par la « prime Balladur » a démontré que le marché était sensible aux baisses de prix. Les constructeurs, qui ont laissé évoluer leurs tarifs au rythme de l'inflation, et plus vite que ceux des autres produits de consommation, revoient leurs stratégies commerciales. ● LES CONSTRUCTEURS craignent que les multiples initiatives pour baisser les prix soient interprétées comme un manque de transparence de tous les tarifs automobiles.

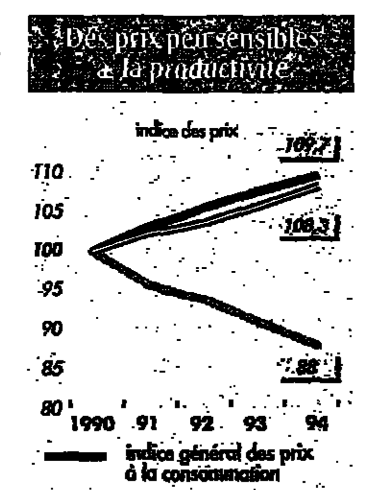
Les constructeurs automobiles intensifient la guerre des prix

Les promotions et rabais se multiplient en France et parfois s'additionnent. Les marques baissent même les tarifs de certains modèles à leurs catalogues, reconnaissant implicitement que certaines voitures sont trop chères

VOLKSWAGEN a annoncé, le 1er mars, une baisse de l'ensemble de ses prix catalogues sur les Golf et Vento, baisse qui, sur certaines versions, peut aller jusqu'à 15 %. Le mois dernier, Citroën avait déjà réduit de 8 700 francs le tarif de sa Xantia 2 litres VSX. Ces mesures sont une réponse à l'opération « prix nets » (prix théoriquement non négociables, de 5 à 8 % moins élevés que les prix affichés au catalogue) que Fiat a lancée le 2 janvier dernier en France. Opération, au départ limitée à trois modèles – Cinquecento, Panda, et Uno – mais *qui a, depuis, été étendue à la Y10* de Lancia.

L'intensité de la guerre des prix de l'automobile a monté d'un cran. Les constructeurs ont franchi une étape supplémentaire en passant d'une pratique d'offres promotionnelles, de rabais individualisés et de séries spéciales à une baisse officielle de leurs tarifs. Du jamais vu en France.

L'initiative de Fiat avait pour objectif d'offrir au client un prix ajusté dans le but de mettre fin aux rabais et remises pratiqués de plus en plus systématiquement par les concessionnaires. En accord avec le réseau de vente, le constructeur a décidé de les intégrer dans ses prix pour attirer et rassurer le chaland. Car *« 70 % des clients n'aiment pas négocier, surtout en France où la mentalité n'est pas au marchandage »*, explique Loïc Capéran, directeur commercial et marketing Europe de Fiat. Un argument que réfute Frédéric Saint-Geours, directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. Selon lui, 80 % des acheteurs ont, avant de se décider, établi une comparaison entre plusieurs marques, et 50 % d'entre eux tentent, après avoir fixé leur choix sur un modèle de la marque élue, de négocier avec plusieurs des concessionnaires de cette marque.



Les gains de productivité ont moins profité à l'automobile qu'aux autres biens de consommation semi-durables.

Les deux premiers mois de « prix nets » de Fiat tendent à confirmer le commentaire de Peugeot : d'après une enquête de *L'Auto-Journal* parue la semaine dernière, les concessionnaires sont loin d'avoir mis fin à leurs pratiques de remises. *« Ce qui était inévitable, dans la mesure où la vocation même d'un concessionnaire est d'entretenir une véritable relation commerciale avec son client. De toute façon, il n'existe aujourd'hui aucun moyen légal d'obliger le réseau à ne plus négocier ses prix »*, commente Ernest Ferrari, directeur du marketing de Renault.

SPIRALE INFERNALE

Volkswagen ou Citroën ne devraient pas tarder à faire des constatations identiques. La guerre des prix qui s'intensifie aujourd'hui pourrait alors se traduire par une spirale infernale de baisse. *« Si ce mouvement s'amplifie, nous serons obligés de suivre »*, admet Ernest Ferrari. L'exemple de la Twingo est à cet égard significatif : lancée en mars 1993, la petite dernière de Renault n'avait fait l'objet d'aucune promotion jusqu'au mois d'avril dernier. L'institution, entre-temps, de la « prime Balladur » est venue troubler les données, obligeant l'ex-Régie à suivre le mouvement des remises si elle ne voulait pas que la Twingo soit exclue de la reprise du marché automobile en 1994.

Mais les constructeurs qui ne sont pas encore entrés dans cette nouvelle bataille considèrent avant tout que les baisses de prix au catalogue sont bien plus dangereuses pour leurs marques que les multiples promotions en vogue jusqu'à présent. *« Officialiser des pratiques de remises et autres rabais en diminuant les tarifs en vigueur, c'est crédibiliser l'idée que les prix n'étaient pas transparents, qu'ils n'étaient pas justes »*, explique Frédéric Saint-Geours. De là à avouer que les voitures sont trop chères...

Les statistiques publiées par l'Insee sont à ce titre surprenantes : sur une base 100 en 1990, l'indice des prix d'achat des automobiles n'a cessé d'augmenter pour atteindre 108,3 en 1994, alors que ceux d'autres biens de consommation semi-durables d'un certain niveau de technologie ont connu une tendance inverse : les prix des téléviseurs, par exemple, reculaient à l'indice 88. Les constructeurs avancent de multiples explications. *« Les voitures d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec leurs homologues d'il y a vingt ans »*, fait valoir Loïc Capéran. Elles intègrent davantage de technologie, se sont enrichies en équipements. De surcroît, pour s'adapter aux normes européennes, les constructeurs ont du (et devront encore) réaliser certains aménagements coûteux sur les voitures. *« Le surcoût engendré par la mise aux normes de dépollution en matière d'essence le 1er janvier 1993 s'élève en moyenne à 5 000 francs. La mise aux normes diesel en 1996 devrait se traduire par une augmentation similaire »*, évalue Frédéric Saint-Geours. Renault n'a d'ailleurs facturé à ses clients qu'une partie de ce surcoût, soit de 3 000 et 4 000 francs en moyenne pour l'installation du pot catalytique à partir du 1er janvier 1993.

A en croire les constructeurs, les fameux gains de productivité n'ont pas suffi à absorber l'ensemble de l'augmentation des coûts de revient : *« Il n'y a pas eu dans l'automobile de saut technologique qui nous a permis de diviser nos coûts de production par deux, contrairement à l'informatique, l'électroménager ou la hi-fi »*, soutient Frédéric Saint-Geours. *« Cette augmentation des prix reste toutefois inférieure à l'inflation »*, ajoute Ernest Ferrari. *« La part du budget des ménages consacré à l'automobile n'a pas varié. Elle s'est stabilisée à près de 13 % »*, confirme Frédéric Saint-Geours. Seulement voilà, aujourd'hui, le coût global d'une voiture est le premier critère d'achat, du moins pour les modèles des segments « petites et moyennes », qui ont représenté 43 % du marché automobile en 1994.

« Le succès de la « prime Balladur » l'an dernier a clairement démontré que les voitures étaient aujourd'hui trop chères pour le consommateur », juge Jean-Baptiste Duzan, directeur des achats de Renault.

Virginie Malingre

La baisse des tarifs, un défi majeur

Chez Renault, selon Ernest Ferrari, *« le grand défi de demain pour les constructeurs réside dans une baisse de leurs prix, et donc de leurs coûts de revient. »* Pour Peugeot, cette baisse ne peut provenir que d'une amélioration de la conception du véhicule : simple à monter, elle devient moins chère à fabriquer. La nouvelle organisation du groupe – horizontale et par projets, comme avait procédé Renault pour la Twingo – devrait permettre ces économies. La remplaçante de la 405, qui sortira avant la fin de l'année, a d'ailleurs été conçue selon ce schéma. *« Cela nous a d'ores et déjà permis de réaliser 20 % d'économies sur les investissements »*, précise Frédéric Saint Geours.

Certains constructeurs, influencés par la méthode Lopez chez Volkswagen, n'hésiteront pas à faire pression sur leurs sous-traitants, au risque de faire diminuer leur contrôle qualité. D'autres joueront la standardisation. *« Mais la voiture de demain ne sera pas plus pauvre que celle d'aujourd'hui »*, affirme Ernest Ferrari.

L'échec des interventions des banques centrales fait redouter un effondrement du dollar

LES BANQUES centrales viennent de perdre la première manche de la partie qui les oppose aux marchés financiers. Leurs interventions massives, répétées et concertées ne sont pas parvenues à freiner, vendredi 3 mars, la chute du billet vert. Le dollar est tombé à un plus bas niveau historique de 93,75 yens face à la devise japonaise. Face au deutschemark, la monnaie américaine s'est repliée jusqu'à 1,4235 DM, son cours le plus bas depuis deux ans et demi. Elle s'est, enfin, rapprochée du seuil des 5 francs à 5,0315 francs.

Les interventions avaient commencé dans la soirée de jeudi sur le marché américain avec des achats de dollars effectués par la Réserve fédérale américaine. La Banque du Japon avait pris le relais pendant la nuit puis, vendredi matin, les institutions d'émission européens. En trois vagues successives, les banques centrales allemande, française, britannique, espagnole, italienne, suisse, autrichienne, suédoise, finlandaise, belge, néerlandaise, portugaise et danoise sont intervenues pour soutenir le dollar. En vain. *« Le sentiment du marché est tel à l'égard du dollar qu'intervenir dans ces conditions revient à agiter un chiffon rouge devant un taureau »*, estime Mark Geddes, analyste à la banque Midland Global Markets. Les opérateurs ont profité des éphémères remontées du dollar, consécutives aux achats effectués par les banques centrales, pour vendre des billets verts à des cours attractifs.

La glissade du dollar n'a pas manqué de provoquer de fortes turbulences sur les cours des devises européennes. La lire, une fois encore, en a été la principale victime. Elle est tombée vendredi à un nouveau plus bas historique de 1 180 pour un deutschemark. Sa faiblesse a été accentuée par la perspective d'une grave crise politique en Italie. Les partis politiques soutenant l'ancien président du conseil Silvio Berlusconi ont annoncé qu'ils allaient voter contre le collectif budgétaire que doit présenter au cours des prochains jours le gouvernement de Lamberto Dini.

La peseta espagnole a elle aussi établi un nouveau plus bas historique face à la monnaie allemande à 88,43 pour un mark. Le franc français a bien résisté à cette tempête et n'a cédé que peu de terrain par rapport à la devise allemande. Il s'échangeait vendredi soir à New York à 3,5220 pour un mark.

RISQUE GRAVE

Les experts se montraient, vendredi soir, très inquiets. Ils redoutent un effondrement du billet vert au cours des prochaines séances, certains le voyant tomber rapidement jusqu'à 1,35 mark et 90 yens. *« Il n'y a plus, sur le marché, un seul acheteur de dollars »*, estimait un cambiste.

Les interventions sur le marché des changes ayant prouvé, vendredi, leur totale inefficacité, seuls des mouvements coordonnés sur les taux directeurs seraient désormais en mesure, aux yeux des spécialistes, de mettre un terme à la dépréciation du billet vert. Mais de telles mesures d'urgence, qui pourraient prendre par exemple la forme d'une hausse du taux des fonds fédéraux américains et d'une baisse simultanée du taux d'escompte japonais, risqueraient de déstabiliser gravement les marchés internationaux d'actions et d'obligations. Le remède serait alors pire que le mal. Au reste, il faudrait que les Américains acceptent et arrêtent une position claire sur le niveau qu'ils souhaitent pour leur devise. *(Lire également page 16.)*

Pierre-Antoine Delhommais



La compagnie aérienne EAS est mise en liquidation judiciaire

PERPIGNAN
de notre correspondant

Le tribunal de commerce de Perpignan a prononcé, vendredi matin 3 mars, la liquidation judiciaire de la compagnie aérienne EAS, mise en cessation de paiement le 23 janvier.

L'entreprise présidée par Francis Lagarde devra cesser toute activité le lundi 6 mars à 20 heures en laissant sur le tarmac 550 salariés, dont 114 sur le site de Perpignan. Comme le 12 janvier, lorsque la société avait présenté devant le comité d'entreprise un projet de restructuration comptant 301 licenciements, les salariés et leurs représentants ont réagi en demandant une extension du passif à la Coges, pôle financier du groupe, et à Alter Bail Aviation, société propriétaire des onze avions de la compagnie, en soulignant qu'un repreneur éventuel ne pouvait s'intéresser *« à une compagnie aérienne sans avion »*. Extension que, vendredi, le tribunal de commerce n'a pas prononcée. Dépités, les salariés mettaient sur pied, dans la journée, une cellule de crise.

DÉPEÇAGE

La veille de la liquidation judiciaire, une table ronde avait été organisée à la préfecture pour envisager les possibilités de reprise de la société, deux repreneurs éventuels s'étant fait connaître auprès du tribunal de commerce. Le préfet, Bernard Bonnet, s'est engagé *« à faire un tour de table financier »*, pour le cas où une solution se concrétiserait. Réunis à la Bourse du travail de Perpignan, les salariés ont envisagé de déposer plainte contre l'administration, qui n'aurait pas, selon eux, exercé ses obligations de contrôle. Pour Guylaine Chevalier, secrétaire du comité d'entreprise, la justice a aussi laissé la situation se dégrader. *« La semaine dernière, en audience du tribunal de commerce, nous avons remis certains documents au procureur. Qu'en a-t-il fait ? Qu'attend-il pour agir ? »*

La reprise, en 1991, de l'entreprise EAS par la Financière Saint-Fiacre de Francis Lagarde pour 90 millions de francs, alors que les actifs étaient estimés à 450 millions, a été suivie d'un dépeçage en trois filiales : la compagnie EAS, le pôle financier Coges et Alter Bail. Depuis, cette dernière reloue les avions à EAS à des prix que le Conseil supérieur de l'aviation estime *« supérieurs à ceux du marché »* (*Le Monde* daté 22-23 janvier). Ainsi, en 1994, la compagnie a payé 135 millions de francs la location de ses avions, et EAS a affiché pour l'année des pertes de 111 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 620 millions.

Les autres sociétés de M. Lagarde n'ont pas participé à la recapitalisation d'EAS, après avoir pourtant profité de son démantèlement. EAS ne serait donc plus qu'une coquille vide, ne disposant plus d'autres actifs que son site de maintenance à Perpignan et ses hangars d'Orly.

Le maire de Perpignan, M. Jean-Paul Alduy, est très critique lui aussi envers M. Lagarde : *« Le pouvoir judiciaire doit se pencher sur les sociétés Coges et Alter Bail Aviation. On doit analyser techniquement les offres éventuelles et déboucher sur une solution. »*

Jean-Claude Marre

L'Europe se désunit dans le transport aérien

LES SOLLICITATIONS ciblées des Etats-Unis pour ébranler la jeune solidarité des États de l'Union européenne ont fait mouche. Trop heureux de signer des accords bilatéraux « ciel ouvert » avec Washington, la Belgique, le Luxembourg et l'Autriche jouent leurs intérêts nationaux contre ceux de l'Union.

Déjà, les Pays-Bas en septembre 1992 et surtout l'Allemagne en mai 1994 ont ratifié des accords similaires qui permettent aux compagnies de chacune des deux parties de jouir d'accès théoriquement illimités à l'espace aérien de l'autre. Pressentant que d'autres membres de l'Union européenne étaient sur le point de céder aux avances des Etats-Unis, le commissaire aux transports Neil Kinnock a menacé les six capitales – Bruxelles, Luxembourg, Vienne, Copenhague, Helsinki et Stockholm – en négociation avec Washington de les poursuivre devant la Cour européenne si elles concluaient des accords bilatéraux. Le président de la Commission, Jacques Santer, lui a même apporté son soutien.

Mais la lettre des notables de Bruxelles, adressée le 1er mars, a fait chou blanc. Et la toute nouvelle Commission essuie son premier camouflet seulement deux mois après avoir été installée. Car le même jour, la Belgique signait l'accord. Et, passant outre l'injonction de la Commission, le Luxembourg a pris date pour les 9 et 10 mars, juste après l'Autriche, les 7 et 8 mars. Pour ce qui est de la solidarité européenne et de la défense collective des intérêts de l'Union, on verra plus tard.

Les Etats-Unis, qui craignent avant tout de devoir négocier contre une Europe unie, ont atteint leur but en entretenant un fractionnement historique que les quinze ne parviennent à transcender, même sur un dossier aussi technique que des droits de trafic aérien. Leurs compagnies pourront atterrir à leur gré dans bon nombre de capitales européennes à partir desquelles elles auront tout loisir d'exploiter des lignes intraeuropéennes dès que la déréglementation sera entrée en vigueur, en 1997. Sans concéder de réciprocité. Car les transporteurs européens, disposant juste d'un accès illimité à certaines villes, ne sont pas près d'être autorisés à assurer, à l'identique, la desserte de lignes intérieures aux Etats-Unis. La Commission, qui voulait jouer sur le poids de l'Europe pour négocier des accords plus équilibrés, n'est pas parvenue à faire prévaloir la supranationalité. Bonne fille, l'Union européenne abandonne son espace aérien aux compagnies américaines.

Gilles Bridier

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Revue des valeurs

Semaine du 27 février au 3 mars 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘ CAC 40	↘ DOW JONES	↘ NIKKEI	↘ FT 100	↘ DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 0,58 %**

Déprime monétaire

MOROSITÉ et déprime étaient encore de mise cette semaine à Paris. Les valeurs françaises ont cédé du terrain dans un environnement en grande partie dominé par la nouvelle baisse du dollar et l'appréciation du mark.

D'une semaine à l'autre, les valeurs françaises ont dans leur ensemble perdu 0,58 %. L'indice CAC 40 perdant 10,50 points à 1 795,24points. A l'exception de la séance de mercredi, au cours de laquelle les valeurs se sont sensiblement ressaisies (+1,77 %) grâce à une meilleure tenue du marché obligataire et du franc, toutes les autres ont été orientées à la baisse avec des replis contrastés allant de 1,4 % mardi à 0,06 % jeudi.

La semaine avait plutôt mal débuté : aux problèmes monétaires précédemment cités s'ajoutait lundi la défaillance de la banque d'affaires britannique Barings. Cette déconfiture « plomba » littéralement les places asiatiques, Tokyo en tête. Par contrecoup, les places européennes ne tardèrent pas à réagir. Paris ouvrait sur une baisse de 1,27 % avant de se reprendre, dans un second temps, peu avant la clôture, pour ne plus afficher qu'un repli de 0,2 %, les intervenants estimant que l'impact direct de la chute de Barings sur le marché parisien serait limité.

Indirectement, il en était tout autre : sur le marché des changes, le dollar continuait de baisser, les investisseurs ayant été rendus méfiants par les engagements de fonds américains sur les marchés dérivés. La livre n'était pas épargnée, pas plus que le franc. Seul, le deutschemark jouait à fond son rôle de valeur refuge. La tension sur les taux à court-terme, pour assurer la défense du franc, a, selon les gestionnaires, provoqué la faiblesse du marché des actions.

PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

Du côté des valeurs, Suez, dont la cotation a été suspendue mardi dans l'attente de la publication des résultats 1994 a bénéficié, au moins temporairement, d'un certain regain d'intérêt de la part des investisseurs. A l'image, d'Euro Disney au mois de novembre, Gérard Worms, PDG de la Compagnie a joué l'*« opération vérité »* annonçant, contre toute attente une perte nette de 4,7 milliards de francs, l'immobilier pesant négativement sur les comptes à hauteur de 7,6 milliards de francs. Seule la Commission des opérations de Bourse (COB) à trouvé matière à y redire, estimant que la communication du groupe qui a précédé l'annonce des résultats manquait peut-être de clairvoyance, l'impact de la crise immobilière n'étant estimé qu'à 2,5 milliards de francs un mois plus tôt. En revanche, l'accueil des investisseurs a été plutôt bon : le titre a gagné 2,35 % mercredi, 0,17 % jeudi et 3,4 % vendredi dans des volumes très étoffés. En une semaine, il s'est traité environ 4,3 millions de titres, soit environ 2,8 % du capital. Vendredi, l'action cotait 238,80 francs en retrait de 2,5 % sur ses niveaux du début de l'année.

Les périodes prééléctorales ont toujours été propices aux doléances. Ainsi, le Groupement des porteurs de titres russes (GPTR), qui revendique 7 000 adhérents, a envoyé des lettres aux candidats pour savoir si en cas de victoire, ils donneraient des *« instructions impératives pour l'ouverture de discussions techniques »* entre Français et Russes sur les modalités de remboursement des emprunts russes. Demande voisine de l'AFPER (Association française des porteurs d'emprunts russes) qui affirme que dans la compétition présidentielle qui s'annonce *« particulièrement serrée »*, les porteurs français d'emprunts russes et leur famille *« feront la différence »*. Par ailleurs, les banques ont demandé à nouveau une baisse de la fiscalité sur les revenus des actions boursières, proposant qu'ils soient taxés à environ 33 %, contre 50 % à 60 % environ en moyenne actuellement.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	24-2-95	27-2-95	28-2-95	1-3-95	2-3-95
RM	2 332 236	2 829 115	5 417 145	4 306 985	2 635 449
Comptant R. et oblig.	25 747 528	22 568 540	23 124 591	19 585 379	20 153 812
Actions	101 014	74 902	78 564	91 807	116 296
Total	28 180 778	[illegible]	28 620 300	22 981 979	22 905 557

INDICES

	27-2-95	28-2-95	1-3-95	2-3-95	3-3-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 234,10	1 220,25	1 237,23	1 239,85	1 230,87
SBF 250	1 196,14	1 188,95	1 198,46	1 198,28	1 192,77
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 802,17	1 776,85	1 808,36	1 807,85	1 795,24

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Suez	4 308 828	988 807
Elf Aquitaine	2 425 599	904 345
Alcatel-Alsthom	1 761 140	738 143
LVMH Moët-Vuitton	705 627	583 337
Oréal	493 280	570 545
Eaux (Gle des)	1 168 800	555 487
Total	1 925 380	552 549
Saint-Gobain	890 740	542 623
Lafarge Coppee	1 581 292	535 107
Société Gale	1 042 630	517 255
Paribas	1 638 521	486 054
Carrefour	219 265	466 346
Air Liquide	588 110	438 080
Danone	558 920	417 920

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Europe 1	+ 6,93
Sidel	+ 6,55
CEP Comm.	+ 5,60
Esso	+ 5,38
Saint-Louis	+ 5,09
Essilor	+ 4,37
Publicis	+ 4,09
Guilbert	+ 3,90
Eiffage	+ 3,89
CPR	+ 3,72
Intertechnique	+ 3,63
GTM-Entrepose	+ 3,42
UIS	+ 3,39
Alcatel Câble	+ 3,38

Valeurs en baisse	%
UGC DA (M)	– 9,72
Eurotunnel	– 9,05
Paribas	– 8,13
Crédit fonc. de France	– 8,10
Banq. Colbert	– 7,70
Dev. RN-P.Cal	– 7,60
GAN	– 7,34
De Dietrich	– 7,11
CS (ex. CSEE)	– 6,77
Filipacchi Med.	– 6,06
UAP	– 5,67
Colas	– 5,31
Simco	– 5,30
Worms & Cie	– 5,17

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	03-03-95	Diff.
Bongrain	2 601	[illegible]
Danone	754	0,38
Eridania Béghin-Say	763	1,99
Fromageries Bel	4 600	[illegible]
LVMH	825	[illegible]
Pernod-Ricard	333,90	1,79
Rémy-Cointreau	184	[illegible]
Saint-Louis	1 465	[illegible]

ASSURANCES	03-03-95	Diff.
AGF	173,60	9,81
AXA	228	2,06
GAN	164	7,34
SCOR SA	95,85	2,78
UAP	118	5,67

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	3-3-95	Diff.
Bouygues	528	2,22
Ciments français	208	[illegible]
Colas	838	5,31
Eiffage	800	3,89
Eurotunnel	22,10	9,05
GTM Entrepose	362	3,42
Imetal	508	2,71
Immob. Phénix	-	[illegible]
Jean Lefebvre	326	10,61
Lafarge-Coppée	346,10	1,70
Poliet	389	3,35
Saint-Gobain	609	0,81
SGE	175,40	1,12
Spie-Batignolles	182	2,67

CHIMIE	3-03-95	Diff.
Air liquide (L')	756	[illegible]
Gascogne	525	[illegible]
Michelin	202,50	[illegible]
Plastic-Omnium	550	[illegible]
Rhône-Poulenc A	120,60	[illegible]
Roussel-Uclaf	650	[illegible]
Sanofi	260,40	[illegible]
Synthélabo	233,70	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	03-3-95	Diff.
BIC	691	[illegible]
Chargeurs	1 126	[illegible]
Christian Dior	409	[illegible]
Clarins	402	[illegible]
DMC	280,10	[illegible]
EBF	936	[illegible]
Essilor Int.	736	[illegible]
Gr. André	480	[illegible]
Moulinex	101,40	[illegible]
Oréal (L')	1 159	0,77
Salomon	1 790	[illegible]
SEB	484,90	[illegible]
Skis Rossignol	1 890	0,53
Sommer-Allibert	1 699	3,14
Zodiac	2 133	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	03-03-95	Diff.
Bancaire (Cie)	503	[illegible]
BNP	232,70	2,67
CCF	207,40	2,46
Cetelem	900	0,55
Comptoir entrepr.	-	[illegible]
CPR	345,40	3,72
Créd. fon. France	646	8,10
Crédit local Fce	406,50	[illegible]
Créd. lyon. CIP	324,50	[illegible]
Crédit national	359	[illegible]
Société générale	502	[illegible]
SOVAC	363,50	[illegible]
UFB Locabail	350	[illegible]
UIC	100	[illegible]
Via Banque	320	[illegible]

DISTRIBUTION	3-3-95	Diff.
Bon Marché (Au)	-	[illegible]
Carrefour	2 123	[illegible]
Casino	141,80	[illegible]
Castorama Dubois	720	[illegible]
Comptoirs Modernes	1 325	[illegible]
Damart	4 753	[illegible]
Docks France	708	[illegible]
Galeries Lafayette	2 130	[illegible]
Guilbert	426	3,90
Guyenne Gascogne	1 215	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 020	[illegible]
Primagaz	860	[illegible]
Promodès	946	[illegible]
Rexel	710	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	3-3-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	413,50	[illegible]
Alcatel-Câble	397	3,38
CS (ex. CSEE)	330,50	6,77
Intertechnique	570	3,63
Labinal	778	[illegible]
Legrand	6 800	[illegible]
Matra-Hachette	108	2,08
Radiotechnique	562	[illegible]
Sagem	2 700	[illegible]
Schneider	362,50	[illegible]
Thomson-CSF	128,60	1,07

IMMOBILIER ET FONCIER	03-03-95	Diff.
GFC	360	0,82
Olipar	7,35	[illegible]
Rue Impériale	3 465	[illegible]
Sefimeg	330,90	0,27
Simco	399,60	5,30
UIF	407	[illegible]
Lucia	90	[illegible]
Silic	670	[illegible]
Sogeparc	572	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	03-03-95	Diff.
Bolloré Techno.	455	[illegible]
Cerus	85	[illegible]
CGIP	1 072	[illegible]
Eurafrance	1 543	[illegible]
Gaz et Eaux	1 761	[illegible]
Lagardère	110,10	[illegible]
Marine-Wendel	344	[illegible]
Navigation mixte	993	[illegible]
Nord-Est	131,70	[illegible]
Paribas	284,40	8,13
Suez	238,40	[illegible]
Worms & Cie	241,70	5,17
Origny-Desvroise	-	[illegible]
Parfinance	176	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	3-3-95	Diff.
CarnaudMetalbox	171,90	3,99
Dassault Aviation	396	2,22
De Dietrich	2 610	– 7,11
Fives-Lille	408	8,48
Legris Industrie	350	[illegible]
Métaleurop	65,10	3,98
Pechiney CIP	332,30	3,68
Pechiney Int.	125,90	1,79
Peugeot SA	693	3,51
Strafor Facom	635	+ 1,11
Valeo	248,80	1,55
Vallourec	270	0,51

MINES D'OR, DIAMANT	3-3-95	Diff.
Anglo-American	253,70	[illegible]
Buffelsfontein	35,55	4,56
De Beers	110	3,98
Driefontein	65,50	5,07
Gencor Limited	16	[illegible]
Harmony Gold	42,50	6,38
Randfontein	34,20	[illegible]
Saint-Helena	41	[illegible]
Western Deep	163	[illegible]

PÉTROLE	03-03-95	Diff.
Elf Aquitaine	377,40	0,78
Esso	685	5,38
Géophysique	320	[illegible]
Total	280,40	[illegible]
BP France	115	9,48
Erap-Elf	333	2,01

SICOMI OU EX-SICOMI	03-03-95	Diff.
Bail Investiss.	810	[illegible]

		Diff.
Interbail	336	–
Klépierre	583	– 2,34
Locindus	815	– 2,97
Selectibanque	147	– 0,67
Unibail	473,90	+ 0,82
Genefim	179	– 3,24
Immobail	292	– 2,66

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	03-3-95	Diff.
Accor	545	– 1,20
BIS	361	– 1,63
Canal Plus	764	– 3,65
Cap Gemini Sogeti	164	– 3,52
CEP Comm.	452	+ 5,60
Club Méditerranée	425,10	– 0,46
Eaux (Gle des)	460,20	– 2,89
Ecco	606	+ 0,33
Euro Disney	12,20	+ 0,82
Filipacchi Médias	728	– 6,06
Havas	370,80	+ 2,48
Lyonnaise des eaux	433,50	– 2,03
Publicis	381	+ 4,09
SITA	608	– 1,13
Sligos	387,30	– 2,07
Sodexho	761	– 2,31
SCAC Delmas	698	
Dauphin OTA		
OGF Omn Gest.	660	+ 3,77
TF1	435	

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	3-03-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,28	+ 0,01
EDF-GDF 3 %	6 200	inchangé
CNB 5 000 F	101	inchangé
CNB Par. 5 000 F	100,5	
CNB Suez 5 000 F	NC	
CNI 5 000 F	101	inchangé

TOKYO

Indice Nikkei **– 2,48 %**

Nouvelle secousse

DÉCIDÉMENT, la Bourse de Tokyo n'est pas heureuse : alors qu'elle se remet difficilement du séisme de Kobé du 17 janvier, une autre secousse, qui n'a rien de tellurique, est venue cette semaine contrarier singulièrement les boursiers japonais. L'annonce de la défaillance, lundi 27 février, de la banque d'affaires britannique Barings a entraîné la place asiatique vers ses plus bas niveaux. En une seule séance, les valeurs japonaises perdaient 3,8 % et se retrouvaient ainsi à leurs indices d'il y a quinze mois. Le reste de la semaine, le marché tokyote alterna les hausses spectaculaires et les baisses sensibles.

Finalement, le marché japonais, avec une ultime progression de 0,45 %, renouait vendredi avec les 17 000 points, s'inscrivant en clôture à 17 039,62 points. Pour mémoire, la Bourse de Tokyo n'était pas repassée sous la barre des 17 000 points depuis le 27 décembre 1993. En cinq séances, l'indice Nikkei a abandonné 433,32 points, soit un recul de 2,48 %. Avec cette nouvelle baisse, le Kabuto-cho abandonne 13,6 % depuis le début de l'année, effaçant ainsi la totalité des gains enregistrés en 1994.

Indices du 3 mars : Nikkei, 17 039,62 (contre 17 472,94) ; Topix, 1 362,34 (contre 1 370,96).

LONDRES

Indice FT 100 **– 0,41 %**

Baisse limitée

LA BOURSE de Londres a légèrement reculé cette semaine, l'influence néfaste de la chute de la banque Barings et des troubles monétaires ayant été en partie compensée par de bons résultats de sociétés.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la période en baisse de 12,6 points, à 3 025,10 points, soit un repli de 0,41 %.

Le mouvement de recul a été plus marqué en début de semaine sous l'effet conjugué de la crise de la banque d'affaires Barings, placée sous administration judiciaire, d'un record à la baisse du sterling face au mark et des inquiétudes politiques liées à un vote sur l'Europe à la Chambre des communes.

Le Footsie se reprenait nettement mercredi, une fois écartée la perspective d'une défaite du gouvernement.

L'annonce de plusieurs résultats satisfaisants de sociétés et le raffermissement de la livre stimulaient également le marché. Mais l'influence de Wall Street et la poursuite des troubles monétaires – le dollar ayant touché son plus bas historique face au yen – ont de nouveau pesé sur l'indice vendredi.

Indices FT du 3 mars : 100 valeurs, 3 025,1 (contre 3 037,70).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 0,43 %**

Sous influence

LA BOURSE de Francfort a connu une semaine faite de hauts et de bas, déprimant avant de se ressaisir en milieu de semaine pour à nouveau mieux chuter en raison des turbulences sur le marché des changes. L'indice Dax des 30 valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 109,49 points, en recul de 0,43 % par rapport à la clôture du vendredi précédent.

Comme la majorité des places boursières, Francfort a été déprimée en début de semaine par la débâcle de la banque britannique Barings et le renforcement du deutschemark face à la lire et à la livre sterling. Mardi, les valeurs ont regagné un petit peu du terrain perdu dans un marché très calme. La grande place financière allemande s'est ensuite offert une belle hausse (1,14 %), sous l'influence conjuguée de Wall Street, de la fermeté du marché obligataire et des signes de rapprochement entre IG Metall et le patronat. Las, l'annonce de la réouverture des négociations des partenaires sociaux de la métallurgie, lundi, n'a pas soutenu le Dax qui a encore abandonné 0,43 % vendredi, en raison de la faiblesse historique du dollar face au yen et du recul des valeurs automobiles, chimiques et de la distribution.

Indice DAX du 3 mars : 2 109,49 (contre 2 118,64).

NEW YORK

Indice Dow Jones **– 0,55 %**

Réaction modérée

WALL STREET *a modérément* réagi à la chute du dollar vis-à-vis du yen intervenue en fin de semaine, son recul ayant été attribué à la faiblesse des titres cycliques, surtout ceux du secteur automobile. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 22,13 points; soit 0,55 %, à 3 989,61 points d'un vendredi sur l'autre.

Les investisseurs, qui devraient pour la semaine à venir rester sur la défensive avant la publication vendredi des chiffres du chômage pour février, ont été encouragés par la publication de statistiques faisant preuve d'une croissance toujours soutenue. Ainsi, les revenus des ménages ont progressé de 0,9 % et les commandes aux entreprises de 0,6 %. En outre, le département du commerce a estimé mercredi à 4,6 % la progression en rythme annuel du produit intérieur brut au quatrième trimestre, contre une croissance de 4 % au troisième trimestre. Selon David Shulman de Salomon Brothers, le relèvement des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire n'a eu qu'un impact limité sur les valeurs boursières. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence du marché obligataire, s'établissait vendredi soir à 7,55 % contre 7,52 % la semaine dernière. Jeudi soir, il se situait à 7,49 %.

Selon Elaine Garzarelli, analyste très écoutée sur les marchés financiers américains, l'Indice Dow Jones pourrait grimper jusqu'à 4 400 ou 4 500 points avant la fin de l'année si les taux d'intérêt restent aux niveaux actuels. S'ils continuent de baisser, le principal baromètre de Wall Street pourrait même atteindre des sommets plus élevés.

Indice Dow Jones du 3 mars : 3 989,61 (contre 4 011,74).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	3/3	24/2
Alcoa	39,75	37,88
Allied Signal	37,75	38,25
American Express	33,50	33,50
AT & T	51,25	50,75
Bethlehem	15,12	15,62
Boeing Co	46,25	46,50
Caterpillar Inc.	[illegible]	51,75
Chevron Corp.	46,88	47,38
Coca-Cola Co	55	54,88
Disney Corp.	53,88	53,63
Du Pont Nemours & Co	54,12	55,25
Eastman Kodak Co	51,38	50,75
Exxon Corp.	63,25	63,38
Gen. Electric Co	53,38	55,12
Gen. Motors Corp.	38,50	38,50
Goodyear T & Rubbe	35,75	36,12
IBM	79,88	74,88
Intl Paper	73,50	77,50
J.P. Morgan Co	66,38	64,13
Mc Donnell Douglas	56,88	56,50
Merck & Co. Inc.	41,63	42,38
Minnesota Mng. & Mfg	54,38	54,50
Philip Morris	61	59,50
Procter & Gamble C	66,38	66,50
Sears Roebuck & Co	50,88	48,88
Texaco	63,75	63,75
Union Carb.	28	28,38
Utd Technol	66	66,13
Westingh. Electric	15,75	15,38
Woolworth	15,50	15,50

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	3/3	24/2
Allied Lyons	5,22	5,06
Barclays Bank	6,07	6,15
BAT industries	4,32	4,23
British Aerospace	4,81	4,65
British Airways	3,86	3,86
British Gas	2,90	2,97
British Petroleum	3,99	4,03
British Telecom	3,76	3,84
BTR	3,44	3,15
Cadbury Schwep	4,32	4,29
Eurotunnel	2,66	2,88
Glaxo	6,89	6,30
Grand Metropolitan	3,81	3,78
Guinness	4,28	4,18
Hanson Plc	2,33	2,38
Great Ic	5,24	5,13
HSBC	6,49	6,61
Imperial Chemical	6,91	6,91
Lloyds Bank	5,65	5,76
Marks and Spencer	3,76	3,74
National Westminst.	4,88	5,03
Peninsular Orienta	5,62	5,63
Reuters	4,41	4,49
Saatchi and Saatchi	0,90	0,94
Shell Transport	6,94	7,07
Smithkline Beechman	5,87	5,08
Tate and Lyle	4,21	4,30
Unilever Ltd	11,73	11,78
Wellcome	10,41	10,11
Zeneca	8,69	8,81

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	3/3	24/2
Allianz Holding N	2 563	2 527
Basf AG	317	324,80
Bayer AG	357,20	360
Bay hyp&Wechselbk	394,50	388
Bayer Vereinsbanck	443	439,50
BMW	763	771
Commerzbank	340,30	340
Continental AG	223,50	227
Daimler-Benz AG	701,60	722
Degussa	467	469
Deutsche Babcock A	182,80	192
Deutsche Bank AG	716,50	725,80
Dresdner BK AG FR	400	400,30
Henkel VZ	581	575
Hoechst AG	314	327,50
Karstadt AG	569,50	575,50
Kaufhof Holding	496	484
Linde AG	898	900
DT. Lufthansa AG	197,50	202,50
Man AG	410,50	409,30
Mannesmann AG	429	426,50
Mettallges AG	134	132
Preussag AG	448,50	457
Rwe	461,50	465,30
Schering AG	1 114	1 128
Siemens AG	685,70	679,10
Thyssen	289	295,50
Veba AG	529,50	528,50
Viag	527,20	520
Wellag AG	1 070	1 012

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	3/3	24/2
Akai elecr.	398	420
Bank of Tokyo	1 400	1 420
Bridgestone	1 320	1 320
Canon	1 490	1 470
Daiwa sec.	1 090	1 100
Fuji Bank	2 060	2 080
Hitachi Ltd	888	836
Honda	1 490	1 520
Japan Airlines	614	595
Kirin Brew	1 050	1 020
Kobe Steel	258	247
Matsushita El.	1 460	1 380
Mitsubishi Corp.	1 020	1 010
Mitsui Marine	614	620
Nikko sec	918	903
Nintendo	5 100	5 230
Nippon Steel	348	340
Nissan	684	690
Nomura sec	1 700	1 710
NTT	750 000	709 000
Pioneer	2 090	2 080
Sanyo	507	515
Sega Enterprises	4 670	4 580
Sharp	1 450	1 370
Sony	4 450	4 270
Sumitomo Bk	1 790	1 790
Suzuki Motors	919	955
Toshiba	616	606
Toyota	1 710	1 740
Yamaichi sec	640	659

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Vers un retour de l'Italie ?

LES EMPRUNTEURS qui ont de gros programmes internationaux à *remplir commencent* à brusquer les choses. La crise du dollar réduit le nombre de marchés auxquels il est possible de faire appel, et mieux vaut ne pas trop tarder. Ceux qui veulent lever des fonds pour des *montants* très élevés n'ont actuellement guère le choix. Il leur faut libeller leur transaction en yens ou en deutschemarks, monnaies fortes susceptibles d'attirer les investisseurs. Ces derniers ne veulent pas se retrouver exposés à un risque de change qui viendrait s'ajouter à un risque sur le capital.

Dans ces conditions, nul ne serait *surpris si* l'Italie *se présentait* prochainement sur le marché allemand. *Ce pays a d'énormes* besoins. Son dernier emprunt en *devises, qui date de novembre* 1994, était libellé en yens, et, dans la *situation politique du pays, il lui* est difficile de requérir l'aide financière de *l'Union* européenne.

Rien n'est encore décidé, mais, dans *plusieurs eurobanques, les* spécialistes se préparent avec beaucoup de soin à une *telle* éventualité. Ce n'est pas tant le principe même d'une nouvelle euroémission italienne qui les préoccupe que sa taille. On parle de plusieurs milliards de deutschemarks. Une *solution serait de découper* l'opération en tranches dont les *échéances serait échelonnées*, afin de toucher le plus grand nombre possible d'investisseurs. Le procédé avait été employé avec succès lors de l'emprunt en yens de l'automne dernier.

L'AUTRICHE EN VEDETTE

Un autre pays européen vient de prouver qu'une importante transaction internationale peut voir le jour très rapidement. L'Autriche s'est annoncée à brûle-pourpoint, mercredi, sur le marché allemand. Elle y a levé 1 milliard de marks pour une durée de cinq ans. Afin d'accélérer la sortie de l'opération, les responsables du service de la dette autrichienne ont fait jouer une clause qu'on croyait surannée *et qui leur permet de désigner* d'office la banque qui s'occupera de leur *emprunt allemand, sans vraiment* mettre en concurrence plusieurs *établissements*.

L'Autriche n'en a pas moins obtenu *d'excellentes conditions*. Calculé au prix auquel il était convenu de vendre *initialement les* obligations aux investisseurs, le rendement proposé était de 6,89 %, *soit* à peine mieux que les 6,80 % que rapportaient alors les fonds d'Etat allemands. Il est difficile d'imaginer un autre emprunteur en faire autant. L'Autriche jouit actuellement d'un *prestige extraordinaire sur le marché* international des capitaux. Sa *monnaie est liée au mark et son* appartenance à l'Union européenne a *encore rehaussé son crédit*. Elle profite à plein de la situation. Son Trésor public a déjà obtenu l'équivalent de 4,8 milliards de dollars, *soit 80 %* des 6 milliards qu'il entend se procurer cette année par le biais d'emprunts internationaux.

Pour ce qui est des débiteurs français, Electricité de France a retenu le marché de la lire italienne pour faire une de ses rares apparitions de l'année. L'entreprise continue de réduire considérablement son endettement. Elle ne remplace pas, de loin, toutes les opérations qui viennent à échéance et, cette année, elle entend lever 5 milliards de francs français en tout contre 7 milliards en 1994. Son emprunt de 150 milliards de lires et d'une durée de trois ans est dirigé par Paribas. EDF a conclu un contrat d'échange qui lui permet d'obtenir le produit de l'emprunt en yens.

Précisons à propos du dernier emprunt en deutschemarks du Crédit local de France que le débiteur a bien obtenu les fonds en francs français.

Enfin, la province de Catalogne a lancé, jeudi 2 mars, sur le marché international du franc, un emprunt d'un montant de 1,1 milliard d'eurofrancs d'une durée de dix ans. Cette émission, très attendue par les opérateurs, a été dirigée par la *Société générale* ; elle a offert un écart de rendement de 40 points de *base au-dessus de l'emprunt d'Etat* de référence.

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Mauvaise humeur aux Etats-Unis

SUR DES MARCHÉS par ailleurs plutôt calmes, perturbés peu de temps, en début de semaine, par le krach de la banque britannique Barings, l'événement marquant s'est produit en fin de semaine avec un accès de mauvaise humeur des marchés financiers américains provoqué par la chute du dollar (*lire ci-dessous en rubrique « Devises et or »*). Les rendements des emprunts du Trésor des Etats-Unis, qui baissaient lentement depuis quinze jours, tombant jusqu'à 7,20 % pour l'échéance à 10 ans et moins de 7,45 % pour celle à 30 ans, ont fait un saut brutal, passant de 7,25 % à 7,35 % après 7,38 % et de 7,45 % à 7,55 % après 7,57 %.

Certes, ces rendements n'ont fait que retrouver leurs niveaux d'il y a quinze jours, et encore (le 10 ans rapportait plus de 7,40 %), mais le phénomène traduit une certaine préoccupation. La *remontée a été moins forte* sur les échéances plus courtes, dont les *rendements ont sensiblement fléchi*, revenant, en deux semaines, *de 7,17 % à 7,01 % (6,94 % jeudi)* sur 3 ans, et de 7,31 % à 7,17 % *(7,09 % jeudi) sur 5 ans : les pro*pos du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, parlant de *« stabilité des taux directeurs »*, *sans exclure un abaissement ulté*rieur, ont redressé la courbe des *taux en faisant* baisser ceux des échéances plus courtes, comme cela est logique.

D'autre part, certains chiffres reflétant la vigueur persistante de l'économie américaine ont inquiété, notamment la progression de 0,6 %, en janvier, des commandes à l'industrie au lieu du 0,4 % attendu. Sans doute l'indice précurseur de l'activité économique est-il resté inchangé en janvier à 102,5, mais sa hausse de 0,1 % en décembre a été révisée à 0,2 %. Par ailleurs, les dépenses de logement ont l'air de rester fortes. Néanmoins, l'indice de confiance de l'université du *Michigan* a fléchi à 95,1 en février contre 97,6 en janvier, ce qui est tout de même significatif.

En Europe, les marchés ont été perturbés par le « vent d'Amérique ». A Paris, le cours du contrat 10 ans sur mars sur le Matif est revenu de 112 à 110,62 à la veille du week-end, les opérateurs envisageant un retour à 111,50 ou 111,22, seuils de résistance.

Sur le court terme, la dérive du franc a nettement fait monter les rendements, le Pibor 3 mois sur mars tombant de 93,96 à 93,33, soit un taux relevé de 6,04 % à plus de 6,60 %. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans s'est établi à 8,08 %, son écart avec celui du Bund allemand 10 ans se creusant à près de 0,70 %.

Sur le marché obligataire, une seule émission, celle de la SNCF : 3 milliards de francs à 12 ans et 8 % nominal, sous la conduite de la BNP et de J. P. Morgan. L'accueil a été moyen, le rendement (8 centimes au-dessus de l'OAT) étant jugé trop tiré.

F. R.

MATIF

Echéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	149 686	[illegible]	111,94	[illegible]	111,62
Juin 95	23 099	[illegible]	111,24	[illegible]	110,96
Sept. 95	99	[illegible]	110,50	[illegible]	110,34
Déc. 95	2	[illegible]	110,26	[illegible]	110,12
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	25 620	[illegible]	93,49	[illegible]	93,36
Juin 95	37 711	[illegible]	93,24	[illegible]	93,17
Sept. 95	13 765	[illegible]	93,06	[illegible]	93,01
Déc. 95	5 140	[illegible]	92,87	[illegible]	92,80
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	2 538	[illegible]	81,90	[illegible]	81,56
Juin 95	699	[illegible]	81,76	[illegible]	81,42

DEVISES ET OR

Une belle tempête

LE DOLLAR au plus bas depuis octobre 1992, la Réserve fédérale des Etats-Unis contrainte d'intervenir de concert avec les autres banques centrales, la lire italienne et la peseta espagnole battant leurs records de baisse et le yen japonais son record de hausse : ce qui n'était qu'un fort coup de vent la semaine dernière a pris l'aspect d'une véritable tempête.

Le dollar d'abord, principal responsable de la crise. Déjà, il y a quinze jours, un premier orage avait éclaté après le défaut de paiement d'une entreprise mexicaine, le cours de la devise américaine revenant de 1,53 à 1,4830 deutschemark. Il y a *huit jours*, les propos de M. Greenspan, président de la Réserve *fédérale* des Etats-Unis, *tenus* devant le Congrès sur un *« atterrissage en douceur de l'économie américaine »*, ne manquaient pas d'affaiblir encore le billet vert.

Cette fois-ci, le coup est venu du Japon où, jeudi, des rapatriements massifs de yens placés à l'étranger, essentiellement en dollars, ont été effectués par des entreprises, des exportateurs, des compagnies d'assurances et des banques, à l'approche de la clôture de l'exercice fiscal le 31 mars prochain. Les fonds de spéculation américains auraient appuyé le mouvement, accéléré par l'exécution des ordres de vente passés par avance à certains paliers comme 1,46, 1,45, 1,44 deutschemark, etc. *(stop-losses)*, pour limiter les pertes. Le dollar n'y résistait pas, tombant, jeudi soir, de 1,46 à 1,4340 deutschemark. La Réserve fédérale, dont certains administrateurs avaient déclaré précédemment que la baisse du billet vert n'était *« pas inquiétante »*, se décidait alors à intervenir à 1,4425 deutschemark en milieu d'après-midi. *Le lendemain*, vendredi, les choses ne s'arrangeant pas, elle récidivait, intervenant même massivement vendredi après-midi (heure européenne), conjointement avec pratiquement toutes les autres banques centrales, celle du Japon en premier lieu, mais aussi la Bundesbank, la Banque de France, la Banque d'Angleterre, sans compter l'Autriche, l'Espagne et la Suisse.

Las ! Ces interventions, modérées au départ (1 milliard de dollars, contre 2,5 milliards en novembre et 5 à 6 milliards en juin) puis plus importantes, n'ont pas empêché la devise américaine, dopée un moment à 1,45 deutschemark, de rechuter lourdement à 1,4250 deutschemark : une belle dégringolade depuis le 1,53 deutschemark d'il y a trois semaines (5,02 contre 5,30 francs) à Paris. A Tokyo, la chute a également été très sévère, de 97,30 yens *à 94 yens (93,80 yens pendant un* moment), contre près de 100 yens le 10 février.

Du coup, tous les records ont été battus. Il faut dire que les officiels américains y ont mis du leur : Lawrence Lindsey, l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis, n'avait-il pas déclaré, mardi soir à Tokyo, que le yen avait vocation à se raffermir tant que les excédents commerciaux japonais resteraient aussi massifs ? Ajoutons des inquiétudes persistantes sur le Mexique, dont la récession risque de ralentir la croissance aux Etats-Unis, et l'on aura réuni les éléments du « cocktail » baissier sur le dollar. A la veille du week-end, ce dernier était retombé à son niveau d'octobre 1992, non loin de son plus bas cours historique de 1,3885 deutschemark, établi le 2 septembre 1992. Certains opérateurs n'excluent pas de l'y voir revenir, notamment Patrick Artus, chef de la recherche à la Caisse des *dépôts, qui prévoit* 1,35 deutschemark dans le courant de 1995, en raison du déficit de la balance des paiements américaine.

Comme les semaines précédentes, la baisse du dollar a renforcé le mark allemand, aux dépens, bien entendu, des monnaies faibles en Europe. La plus affectée a été la lire italienne, qui a battu, derechef, tous ses records de baisse à l'égard du mark, qui est passé de 1 122 lires à 1 180 lires à la veille du week-end, un décrochement brutal de près de 40 lires se produisant vendredi après-midi après l'annonce, par le parti de l'Alliance de la liberté de Silvio Berlusconi, qu'il voterait contre le collectif budgétaire du premier ministre, Lamberto Dini. La peseta n'a pas été épargnée, battant son record de baisse vis-à-vis du mark, qui a coté 88,40 pesetas, non loin de son plafond de 91,91 pesetas au sein du système monétaire européen.

LE FRANC RÉSISTE

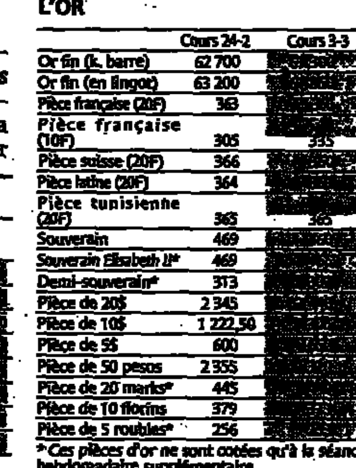
A Paris, enfin, le franc a relativement mieux résisté, en dépit des sondages montrant un retour spectaculaire de Jacques Chirac dans la course à la présidence. Après avoir *touché 3,5375 francs lundi, dans* le hourvari causé par le krach de la vénérable *banque d'affaires* britannique Barings, la devise allemande *cotait* 3,5230 *francs, au plus haut*, il est vrai, depuis les 3,5480 francs de l'automne 1993. *La Banque de* France a néanmoins *« froncé le sourcil »*, selon son gouverneur, Jean-Claude Trichet, en relevant discrètement, d'un peu plus d'un demi-point, le taux de l'argent au jour le jour (J. J.), porté à près de 5,90 %, taux qu'elle manipule à sa guise. Elle sait bien, malgré tout, qu'une action vigoureuse serait très mal interprétée à l'étranger.

François Renard

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 27 FÉVRIER AU 3 MARS

DEVISE	New York 3-3	New York 24-2	Paris 3-3	Paris 24-2	Zurich 3-3	Zurich 24-2	Francfort 3-3	Francfort 24-2	Bruxelles 3-3	Bruxelles 24-2	Amsterdam 3-3	Amsterdam 24-2	Milan 3-3	Milan 24-2	Tokyo 3-3	Tokyo 24-2
Livre	1,6190	[illegible]	8,1938	[illegible]	1,9695	[illegible]	2,3278	[illegible]	47,9710	[illegible]	2,6114	[illegible]	2690,78	[illegible]	153,00	[illegible]
$ E.U.	-	[illegible]	5,0610	[illegible]	1,2165	[illegible]	1,4378	[illegible]	29,63	[illegible]	1,6130	[illegible]	1662	[illegible]	94,50	[illegible]
Franc français	19,7589	[illegible]	-	[illegible]	24,0368	[illegible]	28,4094	[illegible]	5,8546	[illegible]	31,87117	[illegible]	328,3936	[illegible]	18,67220	[illegible]
Franc suisse	82,2030	[illegible]	416,0296	[illegible]	-	[illegible]	118,1915	[illegible]	24,3568	[illegible]	1,32594	[illegible]	1366,2145	[illegible]	77,68187	[illegible]
Deutschemark	69,5507	[illegible]	351,9961	[illegible]	84,6084	[illegible]	-	[illegible]	20,6079	[illegible]	112,1852	[illegible]	1155,9327	[illegible]	65,72541	[illegible]
Franc belge	3,3750	[illegible]	17,0807	[illegible]	4,1056	[illegible]	4,8525	[illegible]	-	[illegible]	5,4438	[illegible]	56,09180	[illegible]	3,18394	[illegible]
Florin	61,9963	[illegible]	313,7622	[illegible]	75,4185	[illegible]	89,1383	[illegible]	18,3695	[illegible]	-	[illegible]	1 030,3784	[illegible]	58,58648	[illegible]
Lire italienne	0,00602	[illegible]	3,0451	[illegible]	0,7319	[illegible]	0,8651	[illegible]	1,7828	[illegible]	0,970517	[illegible]	-	[illegible]	0,056859	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 mars, 5,3555 francs contre 5,3175 francs le vendredi 24 février.



L'OR

	Cours 24-2	Cours 3-3
Or fin (k. barre)	62 700	[illegible]
Or fin (en lingot)	63 200	[illegible]
Pièce française (20F)	363	[illegible]
Pièce française (10F)	305	335
Pièce suisse (20F)	366	[illegible]
Pièce latine (20F)	364	[illegible]
Pièce tunisienne (20F)	365	365
Souverain	469	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	469	[illegible]
Demi-souverain*	313	[illegible]
Pièce de 20$	2 345	[illegible]
Pièce de 10$	1 222,50	[illegible]
Pièce de 5$	600	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 355	[illegible]
Pièce de 20 marks*	445	[illegible]
Pièce de 10 florins	379	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	256	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le coton atteint des sommets

DEPUIS quinze jours, le coton a franchi la barre symbolique de *1 dollar par livre. Au New York* Cotton Exchange, les contrats de mars ont *même dépassé* 1,14 dollar la livre en milieu de semaine pour *retomber en fin de semaine* à 1,02 dollar. Le marché n'avait jamais connu un tel *niveau de prix*. *« Les cours n'ont pas été aussi élevés depuis la guerre de Sécession américaine, au moment où il y avait le blocus »*, constate un négociant.

Les acheteurs sont naturellement *tentés d'accuser* les financiers d'avoir provoqué cette envolée. Depuis l'automne, les fonds d'investissements s'intéressent de près au coton comme à toutes les autres matières premières. Ces dernières semaines, *ils ont représenté* jusqu'à 35 % des achats sur le marché à terme, *entraînant une* très forte volatilité des cours.

Leur présence, cependant, ne *peut expliquer à elle seule* la hausse brutale du coton, qui est passé *en moins de deux mois* de 77 cents à plus de 1 dollar. Le marché *souffre d'un vrai déséquilibre*. Pour la deuxième année consécutive, la demande va dépasser l'offre. Alors que la consommation *devrait atteindre cette année* 18,4 millions de tonnes, la production *mondiale est estimée seulement* à 18,2 millions de tonnes, *selon les statistiques* du Cotton Outlook.

A *l'exception des Etats-Unis*, qui ont réalisé une récolte record de *4,2 millions* de tonnes, *tous les* autres producteurs de coton ont des récoltes inférieures à leurs prévisions. Au Pakistan, en Inde, en *Chine*, les cultures, à la suite de maladies et de l'épuisement des sols, n'ont pas tenu les rendements. Surtout, les Républiques d'Ouzbékistan et du Turkménistan, devenues depuis deux ans les principaux fournisseurs de coton sur le marché mondial, ne *semblent pas* non plus au rendez-vous. *« Officiellement, les Républiques asiatiques de l'ex-Union soviétique n'ont pas annoncé une baisse de production. Mais plus les semaines avancent, moins nous voyons leurs livraisons dans les ports »*, explique un acheteur. Récoltes insuffisantes, difficultés techniques, *problèmes de transports semblent* s'être accumulés au cours des derniers mois dans ces Républiques et ont obligé les producteurs à restreindre leurs livraisons. *Les observateurs* excluent, en effet, qu'ils aient vendu directement leur production à des filateurs. Décidés à *profiter des meilleurs tarifs*, les producteurs d'Asie centrale ne respectent plus aucun contrat. Quand ils ont des marchandises à vendre, ils se *présentent sur le marché* et les cèdent au plus offrant. Ils exigent des prix avoisinant 1,08 dollar la livre.

Dans le même temps, la demande, elle, ne cesse d'augmenter. Les pays industrialisés consomment de plus en plus de coton. Mais l'Inde, le Pakistan, la Chine arrivent aussi sur le marché. N'ayant pas une production suffisante *pour répondre aux besoins* de leur industrie cotonnière, ils *achètent des quantités* impressionnantes et assèchent un peu plus le marché. *La Chine a importé* 550 000 tonnes au cours de ces derniers mois, afin de reconstituer ses réserves. Des négociants redoutent que les achats chinois ne s'accélèrent dans les prochains mois, la *future récolte de coton en Chine* risquant d'être compromise pour des raisons climatiques.

PEU DE STOCKS

Cette situation inquiète de plus en plus les filateurs. Beaucoup d'entre eux avaient parié à l'automne dernier sur une production suffisante et des prix stables. Aujourd'hui, ils doivent payer le prix fort et ils ont peu de chances de pouvoir répercuter ces hausses dans leurs tarifs, vu la faiblesse de la consommation de textile, notamment en Europe. Certains craignent même de manquer de coton, car ils se sont couverts jusqu'en *mai-juin*, mais rarement au-delà.

Des stocks, cependant, existent, mais ils sont peu importants. Sollicités déjà l'an dernier pour pallier le manque de production, ils sont tombés de 38 millions de balles en 1993 à 30 *millions de balles* cette année (une balle pèse 217 kilos). Cela *représente* à peine 4,2 mois de consommation ; un niveau que les *intervenants sur le marché jugent* insuffisant. *« Il existe une réelle possibilité de manquer de coton en août-septembre, au moment de la soudure entre les deux récoltes »*, dit un négociant.

Pour l'industrie cotonnière, qui s'est habituée à travailler en flux tendu, la perspective est synonyme *de catastrophe. Déjà, des filateurs* qui ont d'importants stocks de produits *finis envisagent de diminuer* leur production. Ces mesures *d'économie, toutefois, risquent de* ne pas être suffisantes pour stabiliser la demande. Le marché du coton semble donc parti pour connaître une année difficile. Ces tensions vont peser sur les cours au moins jusqu'à la prochaine récolte.

Martine Orange

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	3/3	24/2
Dow-Jones comptant	262,88	[illegible]
Dow-Jones à terme	-	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 953	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 918	[illegible]
Aluminium comptant	1 876	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 880	[illegible]
Plomb	590	[illegible]
Plomb à 3 mois	605	[illegible]
Etain	5 525	[illegible]
Etain à 3 mois	5 590	[illegible]
Zinc	1 049	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 073	[illegible]
Nickel	7 900	[illegible]
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	437,7	[illegible]
Platine	403,8	[illegible]
Palladium	153,25	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	350	[illegible]
Maïs (Chicago)	234	[illegible]
Graine soja (Chicago)	553	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	152	[illegible]
P. de terre (Londres)	335	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 410	[illegible]
Café (Londres)	3 200	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	401,9	[illegible]

LE PÉTROLE

	cours 3-3	
WTI (New York)	17,45	[illegible]
Brent (Londres)	16,38	[illegible]
Crude Oil (New York)	18,82	[illegible]

هكذا من الأصل

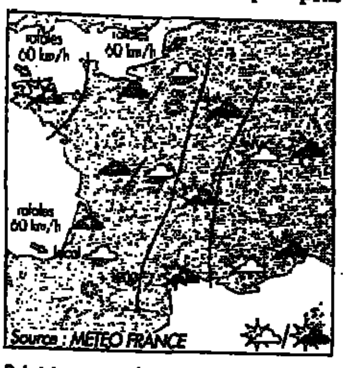
Faibles pluies suivies d'éclaircies

DIMANCHE, la Bretagne débutera la journée avec des pluies faibles. Les éclaircies reviendront en cours de matinée, et ce temps variable alternant nuages et éclaircies persistera l'après-midi, un risque d'averse n'est pas exclu en soirée sur les côtes. Sur la Normandie, les Pays de Loire, Poitou-Charentes et l'Aquitaine, c'est un temps maussade qui prédominera avec des précipitations durables, faibles en général, un peu plus marquées dans le Sud-Ouest. Des flocons de neige se mêleront à la pluie en matinée sur la Normandie. L'après-midi, les pluies s'estomperont et quelques trouées ensoleillées apparaîtront de la Normandie aux Charentes.

Sur le Nord, l'Ile-de-France, le Centre, le Limousin, Midi-Pyrénées, les nuages s'épaissiront rapidement en matinée, porteurs de précipitations faibles pour le reste de la journée. Elles se feront temporairement sous forme de neige au nord de la Seine. En revanche, sur les Pyrénées, la pluie ne se transformera en neige qu'au-delà de 1 700 mètres. De Champagne-Ardenne et de la Lorraine à la Bourgogne, au Massif central et au Languedoc-Roussillon, le ciel voilé du matin ménagera quelques éclaircies, très timides sur le Massif central, plus belles en Méditerranée. La couverture nuageuse se renforcera l'après-midi, présage de précipitations en fin de journée. Il neigera sur les Ardennes ainsi que sur le Massif central au-dessus de 1 200 mètres. De l'Alsace à la Franche-Comté, aux Alpes, à la Provence, àla Côte d'Azur et à la Corse, le soleil brillera généreusement malgré quelques passages nuageux. En Corse, une averse pourra se produire en matinée. Mistral et tramontane souffleront à 80 km/h en rafales en début de journée.

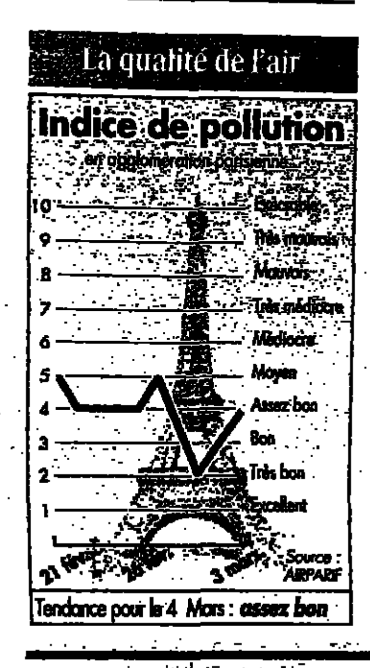
Les températures minimales seront basses, avec des gelées sur les régions du Nord et de l'Est, pouvant descendre jusqu'à – 5 degrés sur le Nord-Est et le Centre-Est. Il fera plus doux sur la façade atlantique et le littoral méditerranéen, entre 2 et 5 degrés. L'après-midi, le mercure atteindra 9 à 13 degrés de la Bretagne au Sud-Ouest et au Sud-Est, 6 à 8 degrés de la Normandie à l'Ile-de-France et au Centre-Est, 3 à 5 degrés du Nord au Nord-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

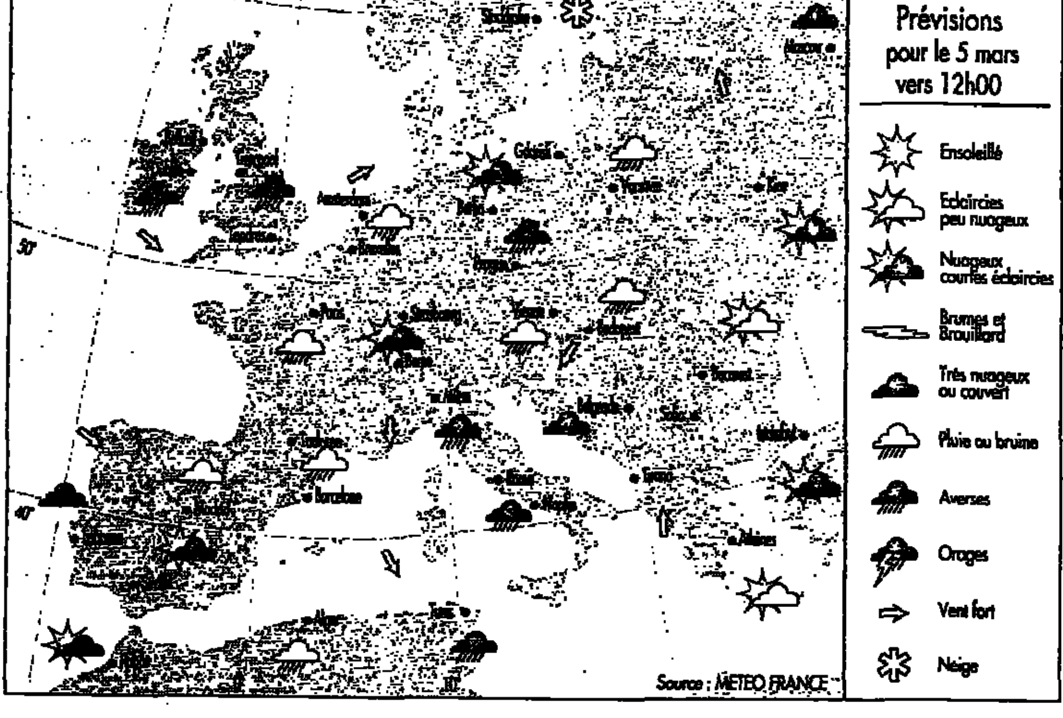


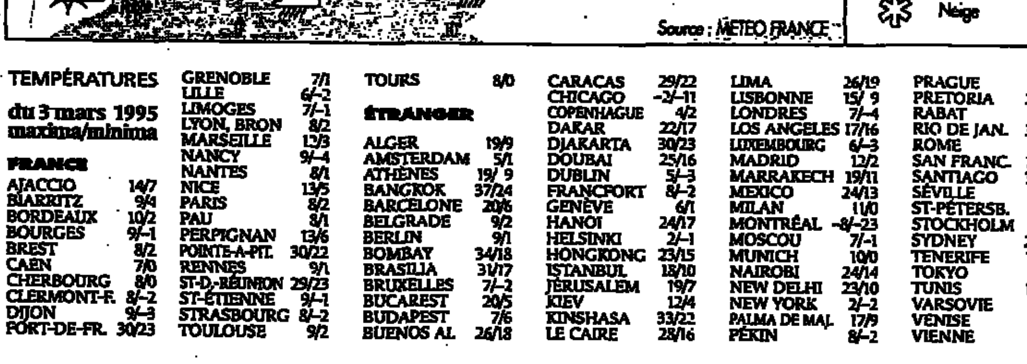
Prévisions pour le 5 Mars vers 12h00

La qualité de l'air



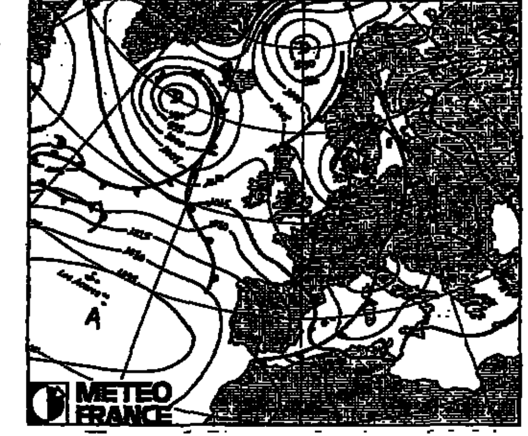
Tendance pour le 4 Mars : **assez bon**



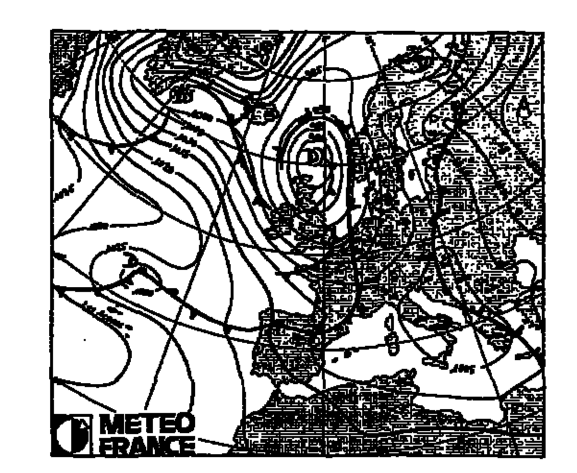


TEMPÉRATURES du 3 mars 1995 maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	14/7
BIARRITZ	9/4
BORDEAUX	10/2
BOURGES	9/–1
BREST	8/2
CAEN	7/0
CHERBOURG	8/0
CLERMONT-F.	8/–2
DIJON	9/–3
FORT-DE-FR.	30/23
GRENOBLE	7/1
LILLE	6/–2
LIMOGES	7/–1
LYON, BRON	8/2
MARSEILLE	12/3
NANCY	9/–4
NANTES	8/1
NICE	13/5
PARIS	8/2
PAU	8/1
PERPIGNAN	13/6
POINTE-A-PIT.	30/22
RENNES	9/1
ST-D.-RÉUNION	29/23
ST-ÉTIENNE	9/–1
STRASBOURG	8/–2
TOULOUSE	9/2
TOURS	8/0
ÉTRANGER	
ALGER	19/9
AMSTERDAM	5/1
ATHÈNES	19/ 9
BANGKOK	37/24
BARCELONE	20/6
BELGRADE	9/2
BERLIN	9/1
BOMBAY	34/18
BRASILIA	31/17
BRUXELLES	7/–2
BUCAREST	20/5
BUDAPEST	7/6
BUENOS AI.	26/18
CARACAS	29/22
CHICAGO	–2/–11
COPENHAGUE	4/2
DAKAR	22/17
DJAKARTA	30/23
DOUBAI	25/16
DUBLIN	5/–3
FRANCFORT	8/–2
GENÈVE	6/1
HANOI	24/17
HELSINKI	2/–1
HONGKONG	23/15
ISTANBUL	18/10
JÉRUSALEM	19/7
KIEV	12/4
KINSHASA	33/22
LE CAIRE	28/16
LIMA	26/19
LISBONNE	15/ 9
LONDRES	7/–4
LOS ANGELES	17/16
LUXEMBOURG	6/–3
MADRID	12/2
MARRAKECH	19/11
MEXICO	24/13
MILAN	11/0
MONTRÉAL	–8/–23
MOSCOU	7/–1
MUNICH	10/0
NAIROBI	24/14
NEW DELHI	23/10
NEW YORK	2/–2
PALMA DE MAJ.	17/9
PÉKIN	8/–2
PRAGUE	12/0
PRETORIA	25/18
RABAT	17/11
RIO DE JAN.	30/14
ROME	15/11
SAN FRANC.	17/ 9
SANTIAGO	30/14
SÉVILLE	17/5
ST-PÉTERSB.	3/–1
STOCKHOLM	4/0
SYDNEY	24/19
TENERIFE	19/16
TOKYO	10/1
TUNIS	19/ 8
VARSOVIE	8/5
VENISE	13/7
VIENNE	9/2



Situation le 4 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 6 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Femmes en kaki

AU MÊME TITRE que les hommes, elles appartiennent à l'armée régulière des Etats-Unis, ces WAC que l'on croise aux alentours de l'Opéra, sur les boulevards, aux Champs-Elysées, sanglées dans un uniforme de coupe impeccable, le calot légèrement posé de côté, comme il convient, sur des cheveux vaporeux, le teint clair, les dents éblouissantes, la démarche vive. On éprouve un peu d'étonnement, et d'admiration aussi, à les voir, si jeunes, si charmantes, participer à la plus atroce guerre que le monde ait jamais connue.

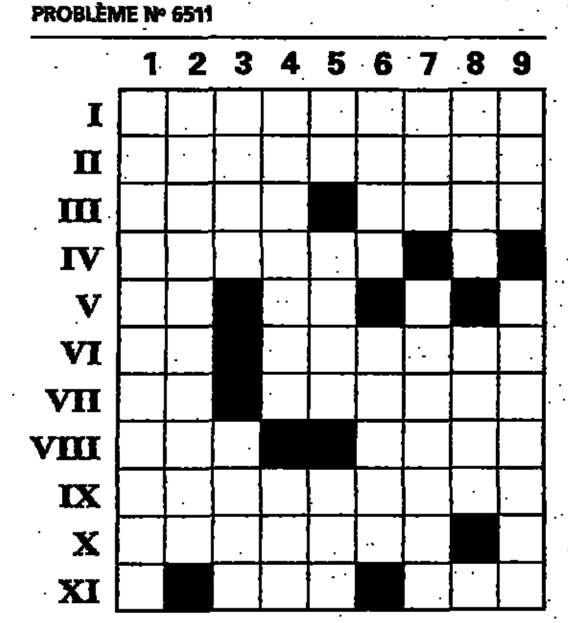
L'Amérique avait bien cru qu'elle demeurerait toujours en dehors des conflits internationaux. Mais, après le désastre de Pearl Harbor, sentant sa sécurité menacée, elle décida d'armer ses fils, et – pourquoi pas ? – d'enrôler ses filles pour les multiples et complexes services de l'arrière. Une armée féminine non combattante fut ainsi créée par deux votes du Congrès. Puisque l'on innovait, autant valait innover sur toute la ligne. Bousculant traditions, coutumes, les vieilles et respectables écoles militaires de Fort-des-Moines, Iowa, de Fort-Oglethorphe, Georgie – d'autres également – furent ouvertes aux candidates, qui s'y présentèrent nombreuses.

La jeune armée féminine américaine compte près de 100 000 recrues, dont plusieurs sont officiers supérieurs. Comment se sentent-elles sur le sol de notre pays ? Que font-elles en dehors des huit heures de travail quotidien que l'armée exige d'elles ? Est-il possible que, résidant dans la même ville, servant le même idéal, nous croisant chaque jour dans la rue, nous bousculant dans le métro, nous ne connaissions rien de ces femmes soldats ardentes, convaincues, profondément démocrates ?

Alice La Mazière
(6 mars 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6511



HORIZONTALEMENT

I. On peut s'en nourrir jusqu'à ce qu'on les perde. – II. Un handicap pour ceux qui voudraient mener une vie de pacha. – III. Quand on le donne, on se mouille. Fait circuler. – IV. Région d'Italie. – V. Une personne. Bande d'étoffe. – VI. Article étranger. Un certain sel. – VII. Conjonction. Rendait les buveurs immortels. – VIII. Partie d'un ancien empire. Fit un travail de maçon. – IX. Femmes qui peuvent être toute la journée dans les chiffres. – X. Des appâts factices.– XI. Peut être dangereuse à traverser. Un village ancien.

VERTICALEMENT

1. Impossible à réaliser. – 2. Une demoiselle qui se fit joliment cravater. – 3. Est comme un ver. Petit, chez le pâtissier. – 4. Lettre ancienne. Touffu. – 5. Morceau de savon. Coule en Afrique. Celle de la République ne dura pas longtemps. – 6. Une question. A l'état naturel. – 7. Une unité. Prend avec les dents. – 8. Pas reconnus. Invite à l'avance. – 9. Economise la nappe. Une bête à cornes.

SOLUTION DU N° 6510

HORIZONTALEMENT

I. Minoterie. – II. Inanition. – III. Soldeurs. – IV. Tende. – V. Roc. Isle. – VI. Inhalé. In. – VII. Caillette. – VIII. Onk. As. – IX. Aval. – X. Déprimées. – XI. Etêtaient.

VERTICALEMENT

1. Miséricorde. – 2. Ino. Onan. Et. – 3. Naltchik. Pé. – 4. Onde. Al. Art. – 5. Tien. Livia. – 6. Etudiée. Ami. – 7. Rires. Talée. – 8. Ios. Lits. En. – 9. En. Gêne. Ost.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 6 mars

■ **LES ÉGOUTS DE PARIS** (45 F + 20 F), 14 h 30, angle de la rue Cognacq-Jay et de l'avenue Bosquet (S. Rojon-Kern).

■ **MUSÉE GUIMET** : Exposition « La Chine des origines » (50 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Tourisme culturel).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (50 F), 14 h 30, métro Cité sortie marché aux fleurs (Christine Merle).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place Alphonse- Laveran (Monuments historiques).

■ **L'ÉCOLE MILITAIRE** (carte d'identité, 40 F), 15 heures, 1, place Joffre (Approche de l'art).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PANTHÉON**, de la crypte aux terrasses (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant les guichets côté rue Soufflot (Monuments historiques).

■ **LA SORBONNE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Didier Bouchard).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 1, place Alphonse- Laveran (Mme Cazes).

■ **MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE** (55 F + prix d'entrée), 15 h 15, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Europ Explo).

■ **L'OPÉRA GARNIER** (carte d'identité, 55 F + prix d'entrée), 15 h 15, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE GUIMET** : Exposition « La Chine des origines (24 F + prix d'entrée), 16 heures (Musées nationaux).

Mardi 7 mars

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, 158, boulevard Haussmann (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (40 F), 14 h 30, devant l'église près de la fontaine (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LES MAIRIES DE PARIS** : de la mairie du 1er arrondissement à celle du 11e arrondissement (37 F), 14 h 30, sortie du métro Temple (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : synagogues et quartier juif (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la demeure parisienne au XVIIIe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE ZADKINE** : l'atelier et l'œuvre du sculpteur (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (40 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Cazes).

■ **L'ÉGLISE SAINT-EUGÈNE** et le faubourg Poissonnière (40 F), 15 heures, 6, rue Sainte-Cécile (Approche de l'art).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LYON.** SOS Voyageurs existe dans plusieurs gares, dont Lyon-Part-Dieu et Lyon-Perrache. Des bénévoles et quelques salariés se chargent d'aider les voyageurs en difficulté : personnes âgées, familles avec enfants en transit, handicapés légers... Ce service gratuit permet aussi le chauffage des biberons et le change des bébés, tandis que les personnes âgées peuvent attendre leur train à l'abri.

■ **UKRAINE.** Craignant une épidémie de diphtérie, les autorités ont annoncé une campagne massive de vaccinations début avril. La moitié de la population adulte doit encore être vaccinée. Les Etats-Unis et l'Union européenne vont fournir 42 millions de doses de vaccins, mais l'Ukraine a besoin de 20 millions de doses supplémentaires. – *(AP.)*

■ **JORDANIE.** 450 millions de francs seront investis sur quatre ans afin de moderniser les aéroports d'Amman et d'Akaba en prévision du fort accroissement du tourisme après la signature de la paix avec Israël. – *(AP.)*

ABONNEMENTS

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tél. : 800.428.30.03.

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° ....
Signature et date obligatoires

PP. Paris DTN

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

Le Monde DES PHILATÉLISTES

Dossier spécial

La véritable histoire de la « Marianne » de Gandon.

Et toujours notre dossier de l'année

Le centenaire du cinéma

MARS 1995 - CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

MAGHREB Les pays arabes font rarement la « une » des journaux *pour leur production culturelle. Mais* la Saison tunisienne va permettre la découverte des facettes artistiques de l'un d'entre eux. Un petit Etat, surtout connu pour la qualité de ses plages et la douceur de son climat : la Tunisie. Coincée entre des voisins plus *puissants, plus riches et plus inquiétants,* elle navigue au plus près, terrifiée par la menace islamique, qu'elle cherche à contenir par la répression. ● ATYPIQUE au sein du monde *arabe parce que les créateurs peuvent* s'y exprimer sans trop de problèmes et parce que les femmes participent pleinement à presque toutes les activités de la création. ● CETTE SAISON est pilotée par deux commissaires : Raja Farhat, pour la Tunisie, et Frédéric Mitterrand, pour la France. Elle se déroule jusqu'au mois de juillet, à Paris, mais aussi à Epinal, Grenoble, Lyon, Marseille et Toulouse.

La difficile émancipation des intellectuels tunisiens

Dramaturges, cinéastes, musiciens, peintres... La Saison tunisienne, qui s'ouvre en France, rend hommage à ces artistes tiraillés entre islamisme et pouvoir politique. Enfants de l'indépendance, ils avaient vingt ans en 1968. Sel d'un pays sans projet culturel, ils attendent une relève, qui tarde

TUNIS
de notre envoyé spécial

Sous le regard de voisins inquiétants, le pouvoir tunisien n'en finit pas de régler des comptes complexes avec sa classe intellectuelle. Depuis quarante ans, il l'aura, tour à tour, exaltée, embastillée, *promue et négligée.* Il en est fier et la trouve dérangeante. Il sollicite son avis et lui tourne le dos. Il l'écoute attentivement et son discours l'ennuie. Il lui a successivement reproché son marxisme, son panarabisme et son occidentalisme. Aux périodes d'euphorie succède une lassitude inexpliquée. En avril 1989, un de ses universitaires les plus en vue, Mohamed Charfi, qui a connu la prison dans les années 70, sera nommé ministre de l'éducation nationale, avec mission de réformer profondément l'enseignement. En juin 1994, il sera assez brutalement remercié mais ses propositions seront toutes avalisées.

Ce pouvoir et le petit monde de la culture tunisienne partagent quelques phobies justifiées : l'intégrisme. *Ils ont* la même relation avec la France – acrimonie et fascination mêlées, héritage du passé colonial –, compliquée de rapports ambigus, voire légèrement paranoïaques, et aujourd'hui redoublée du problème des visas. La censure est toujours *présente. Même si elle est rarement* appliquée : l'autocensure ou la simple prudence suffisant d'habitude à « limiter les débordements ». Nouri Bouzid, l'un des plus talentueux metteurs en scène tunisiens, a été décoré pour la qualité de son œuvre. *Tout en ayant dû subir,* auparavant, les remontrances (et les coupes) des censeurs pour son film, *Les Sabots d'or*. Parfois, la situation devient ubuesque. En février, un spectacle monté par Taoufik Jebali au théâtre Il Teatro (une série de sketches, dont certains étaient passés à la télévision) avait reçu l'aval du ministre de la culture, moyennant quelques discrets aménagements du texte. Cela n'a pas empêché le commissaire de police du quartier de signifier à l'auteur l'interdiction de la représentation – sur ordre du ministre de l'intérieur – alors que le premier ministre avait retenu dix places dans la salle pour le soir même !

Les représentants les plus symboliques de ce milieu, cinéastes, dramaturges, musiciens, peintres, écrivains, sont tous nés entre 1944 et 1950. Ils avaient à peine une dizaine d'années au moment de l'indépendance et un peu plus de vingt ans lors du beau mois de mai 68, vécu la plupart du temps en France, où ils achevaient leurs études. *La décennie 70 a été,* pour eux, celle des « années de plomb » : avec, à la clé, la prison, quand ce n'était pas la torture. Ces créateurs, qui se connaissent tous, ont, à un moment ou à un autre, lutté ou travaillé ensemble. Les aléas de la vie, la réussite ou l'échec, ont pu les séparer : ils ne se sont jamais perdus de vue. Grâce à eux, un théâtre original (Mohamed Driss, Fahded Jaïbi, Fahded Jaziri) a trouvé ses marques, des films (Férid Boughédir, Nouri Bouzid, Moufida Tlatli) se sont tournés en nombre suffisant pour qu'on ne puisse plus ignorer le *cinéma tunisien*, une *musique* (Anouar Braham) a échappé aux canons figés de la tradition arabo-andalouse comme à la variété égyptienne, des plasticiens (Gulder Triki, Rafik El Kamel) ont prouvé qu'on pouvait s'évader de l'anecdote orientaliste sans tomber dans les lieux communs occidentaux.

Cette poignée de créateurs, sel de ce petit pays arabe atypique, aime à se rattacher au passé « libéral » de cette République musclée : la Constitution de 1861, le discours d'un Tahar Haddad incitant, dès les années 30, à la libéralisation du statut de la femme, la scolarisation massive imposée, au lendemain de l'indépendance, par Habib Bourguiba. En *français, lui reprochera-t-on. Mais* qui a permis à la majorité d'écrire en arabe.

Est-ce à ce dernier que l'on doit la naissance d'un théâtre national ? La légende veut que, dans sa jeunesse, il ait aimé monter sur les planches, notamment dans la défroque du Flambeau de *L'Aiglon*. Ce qui est certain, c'est que Tunis possède, depuis 1905, un théâtre municipal, et eut, dans les années 20, une vedette mythique, Habiba Msika, qui fit rêver toute la jeunesse. En 1956, le spectacle vivant est considéré par les autorités comme une excellente pédagogie. Dans chaque lycée, des amateurs sont incités à créer des troupes. De l'amateurisme, on passe au professionnalisme. *Aly Benayed, le « Gérard Philipe »* tunisien – qui avait travaillé avec Jean Vilar en France –, adapte Shakespeare et Molière à la scène tunisienne. Des compagnies régionales sont mises sur pied. En 1971, quatre jeunes hommes se rencontrent à Gafsa, dans le sud du pays, au sein d'une de ces compagnies. Ils vont bientôt fonder le premier théâtre privé tunisien *(voir ci-dessous).*

Presque tous les metteurs en scène de théâtre se sont essayés au cinéma. Celui-ci doit d'abord son essor à la situation géographique et au climat de la Tunisie : l'Italie est en face et Tunis a été l'arrière-cour de Cinecittà. Des quantités de cinéastes étrangers sont venus tourner avec des équipes locales formées sur le tas. Les films tirés de la Bible étaient devenus une spécialité locale. Khaltoum Bornaz a travaillé plus de deux ans sur le *Jésus de Nazareth* de Zeffirelli avant d'assister Polanski pour ses *Pirates*, produits par Tarak Ben Amar, un de ces producteurs tunisiens qui ont contribué à susciter des professionnels tunisiens.

Les artistes peuvent s'exprimer tant qu'ils ne montrent pas le désir d'aller jouer dans la cour des grands : celle du pouvoir politique

L'itinéraire de Khaltoum Bornaz est classique : son éducation dans un milieu cinéphile la conduit à l'Idhec de Paris. A son retour, elle devient assistante, réalise quelques courts métrages puis « galère » pour ficeler le financement d'un long métrage, *Fils d'or*, qui n'est toujours pas bouclé après quatre ans d'effort. C'est la norme : Férid Boughedir a mis près de dix ans pour achever *Halfaouine, l'enfant des terrasses*, Selma Baccar autant de temps pour réaliser *La Danse avec le feu* (non encore distribué) et Moufida Tlatli quatre années pour sortir *Les Silences du palais*. Le coût d'un film s'élève en moyenne à 1 million de dinars (environ 6 millions de francs). Les avances de l'Etat couvrent 25 % de cette somme. Le reste est à trouver à l'étranger, c'est-à-dire presque toujours en France.

Ce parcours du combattant explique l'exiguïté de la production tunisienne : un ou deux films par an, dont les thèmes se ressemblent étrangement : un regard intime posé sur un passé proche où sont insérées des bribes d'actualité, renvoyant prudemment à aujourd'hui. Seul *Nouri Bouzid, l'un des réalisateurs* les plus prolifiques, avec quatre longs métrages à son actif, échappe à cette prudence.

L'édition est considérée par l'Etat comme un produit stratégique à surveiller de beaucoup plus près que le cinéma ou le théâtre. *« L'information est un des derniers bastions du pouvoir. Cette intolérance touche à la création, qui a besoin de liberté totale. On ne peut continuer à la brider longtemps »*, indique Mohamed Ben Smail, le propriétaire de Ceres productions, une des quarante-sept maisons d'édition tunisiennes. En réalité, une dizaine sont actives. Les trois plus importantes sont Ceres, Alif et Sud Edition, les deux premières étant bilingues, la dernière exclusivement arabe. Ceres est dirigée, sur le plan éditorial, par Nouredine Ben Khader, figure incontestée de l'intelligentsia tunisienne (onze ans de prison). Il publie quatre-vingts titres par an (dont une trentaine en arabe), peu de fiction. *« La francophonie n'est pas un acte d'allégeance, c'est un accès à la modernité »*, constate Mohamed Ben Smail. Musiques et peintures expriment des idées moins perceptibles au premier degré. Après des débuts révoltés, quasi rimbaldiens, – il fut refusé à la Rachidia, le refuge officiel de la musique arabo-andalouse –, Anouar Braham est considéré comme un maître de musique contemporaine. Elégant, très réservé, il se rattache à une tradition savante, mais sa vocation est encyclopédique. On le voit tenter des rapprochements avec différentes formes occidentales. Même si ses contacts avec la musique symphonique et le jazz sont parfois décevants. Le peintre Gouider Triki vit terré au cap Bon dans une ferme qu'il exploite, dit-on, lui-même. Sur ses toiles, il multiplie les pictogrammes, les formes animales à peine ébauchées et les paramécies grouillantes. C'est sans doute le plus doué de sa génération, à côté d'un Abderazak Sahli dont le travail procède d'une abstraction claire, charpentée, et de Rafik El Kamel, issu de l'école de Tunis (le pendant de l'école de Paris), mais qui, contestataire, échappe au postimpressionnisme orientalisant pour balancer entre abstraction sage et figuration ébauchée. Les galeries sont nombreuses à Tunis, en particulier dans les faubourgs résidentiels de Carthage et de Sidi Bou Saïd, où la nouvelle bourgeoisie vient acheter de quoi orner ses nouvelles demeures inspirées des pires modèles architecturaux du Golfe.

« Travaillez, consommez, enrichissez-vous et taisez-vous », semblent être les mots d'ordre de l'Etat, qui n'a aucun projet culturel. Les élites intellectuelles peuvent s'exprimer tant qu'elles ne montrent pas le désir d'aller jouer dans la cour des grands : celle du pouvoir politique. Mais cette génération, maintenant presque quinquagénaire, qui s'exprime à travers des formes souvent figées, des discours nostalgiques ou l'évocation codée du passé, manque de relève. Le musicien Samir Agrebi (trente-huit ans) fait figure de solitaire. Est-ce la répression des dernières années du bourguibisme, l'étroitesse des chemins de la création, la médiocre rentabilité économique du secteur culturel, le consumérisme triomphant ou la sourde menace islamique ? Mais les jeunes créateurs sont rares. Seules quelques femmes (les romancières Emna Belhadj Yahia ou Alia Tabaï) empruntent la voie ouverte par leurs aînés. Il serait dommage qu'un chemin durement défriché par ces pionniers soit désormais délaissé.

Emmanuel de Roux

Le cinéma de Nouri Bouzid

Nouri Bouzid, petit homme blessé – ses années de prison ? – à la barbe clairsemée, jette un regard sans complaisance sur la société islamique qu'il définit en quelques formules : *« Hypocrisie (derrière le voile, tout est permis), voyeurisme et sens du secret. Ce qui fait peur, ce n'est pas l'acte répréhensible, mais son évocation verbale. C'est pour cela que le cinéma est dangereux : comment peut-on cacher en montrant, montrer en cachant ? »* Après le cinéma idéologique des années 70, sa génération découvre un autre rapport à l'image. Elle fait sauter les tabous du père, du corps et s'aperçoit que le cinéma est un langage en soi.

Encore faut-il mettre au point une esthétique, une stylistique. *« Nous nous sommes trouvés confrontés à un autre problème : l'identification. Quand les images idylliques disparaissent, le public perd sa part de rêve. Le spectateur se sent jugé. Si son moi n'est pas valorisé, ce n'est pas son image. »* Mais, dans ce discours, mûrit une émotion. Avec *L'Homme de cendre*, de Nouri Bouzid (1986), on a assisté à la rencontre d'un public et de son cinéma. *« Un film tunisien commercial, c'est un pléonasme »*, affirme un producteur qui ajoute : *« Bezness* [du même Bouzid], *est impensable dans un autre pays arabe. »*

Les principales manifestations

● **Exposition « Carthage »**, du 9 mars au 2 juillet, au Petit-Palais de Paris. Tél. : 42-65-12-73.

● **Salon de musique**, d'Anouar Brahem, le 9 mars à l'Unesco (Paris), tél. : 45-68-29-95 ; le 10 mars au Musée des Augustins de Toulouse, tél. : 61-11-33-14.

● **Exposition « Noces tissées, noces brodées »**, du 29 mars au 3 juillet, au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie de Paris. Tél. : 44-74-85-15.

● **« Familia »**, de Fadhed Jaïbi, les 30 et 31 mars à l'Espace 600 de Grenoble, tél. : 76-22-69-52 ; les 3 et 4 avril au Théâtre national des Pyrénées de Toulouse, tél. : 61-52-95-50 ; les 7 et 8 avril au Théâtre Toursky de Marseille, tél. : 91-33-33-79 ; du 30 mai au 3 juin, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, tél. : 42-43-00-59.

● **Regard sur l'art contemporain tunisien**, du 19 avril au 18 juin à l'Institut du monde arabe de Paris. Tél. : 40-51-38-62.

● **« Fête tunisienne »**, de Fadhed Jaziri, les 9, 10 et 11 juin au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Tél. : 47-07-75-35.

Pour tous renseignements sur la Saison tunisienne, organisée avec le concours de l'Association française d'action artistique : tél. : 44-05-21-08 et Minitel 36-15 code TUNISIE.

Driss, Jaïbi, Jaziri et Mazrouki, les « trois mousquetaires » du théâtre

TUNIS
de notre envoyé spécial

Comme les trois mousquetaires, ils étaient quatre : Mohamed Driss, Fahded Jaïbi, Fahded Jaziri et Habib Mazrouki, aujourd'hui disparu. De leur rencontre, en 1971, à Gafsa, dans le sud du pays, va naître le nouveau théâtre tunisien – « Le *Nouveau Théâtre* » est le nom de la première compagnie indépendante, qu'ils fonderont quatre ans plus tard. Celle-ci va avoir une histoire brève, fulgurante : écriture collective avec les acteurs, réhabilitation de l'arabe dialectal... En 1980, *Pluie d'automne* est un triomphe. Mais aussi un point d'orgue. Mazrouki se suicide. *Les deux Fadhed et Mohamed* Driss se séparent. Ce dernier, après un passage du côté de l'écran, retrouve la scène. En 1987, il est nommé à la tête du théâtre national. On lui donne une ancienne salle de cinéma de 350 places – première salle de théâtre créée par la République.

Il est pris dans un réseau d'obligations contradictoires qui, de ce côté-ci de la Méditerranée, pourraient sembler ingérables. Il s'en tient à une formule : *« Servir son pays, ne trahir ni son art, ni son public. »* Son cauchemar : le fanatisme islamique. Aujourd'hui, il monte des adaptations d'œuvres occidentales, transpositions de textes européens mêlées à des citations empruntées à l'univers tunisien, transcrites en arabe dialectal. Le père Ubu est devenu *Dahdah Ray*. *Roméo et Juliette* ou des nô japonais ont été passés à la moulinette orientale.

Une école que son ex-associé Fahded Jaïbi récuse absolument. Ce dernier est resté farouchement indépendant et poursuit la création d'œuvres originales branchées sur la vie tunisienne, sans truchement occidental. Après *Comedia*, il a joué *Familia* sur la scène du vieux théâtre municipal. Avec un énorme succès. *« Il n'y a pas un théâtre tunisien mais une mouvance qui doit beaucoup à la génération à laquelle j'appartiens »*, dit-il orgueilleusement. Il se réclame pêle-mêle de la *commedia dell'arte*, de Strehler, de Mnouchkine et du Living Theatre : *« On a commencé en adaptant des textes occidentaux puis on a rompu les amarres. Avec le modèle occidental comme avec la dramaturgie orientale. »*

En 1982 avec son compère Fahded Jaziri et sa femme Jalila Baccar, il monte *Arab* dans l'ancienne basilique Saint-Louis de Carthage : une épopée existentielle et prémonitoire – la guerre du Golfe est ici en filigrane. Les spectateurs se bousculent. *Jaïbi se plaint* de l'absence de relève. Il incrimine pêle-mêle la télé populiste, le mauvais cinéma égyptien, l'absence de cinémathèque et de lieux spécifiques, la qualité inégale du théâtre national, la médiocrité de l'école supérieure d'art dramatique, la programmation hasardeuse du théâtre municipal. *Lui et sa troupe, portés par leur* succès, vont leur chemin.

Fahded Jaziri, lui, est seul. Profil à la Welles, il pose sur son travail un regard d'aristocrate brechtien. Distances et théories qui semblent n'être parfois qu'une manière de se protéger : il est totalement impliqué dans ce qu'il fait. C'est l'une des figures les plus singulières de l'intelligentsia tunisienne. Il est seul parce qu'il veut travailler sur des formes nouvelles, aux confins du théâtre et du spectacle musical. Seul, parce qu'on l'accuse de vulgarité, parce qu'il met en scène des marginaux qui hantent les cafés chantants où l'on entend cette musique qui n'a pas droit de cité. On lui reproche de trahir la scène d'où il vient et de se commettre avec *« des malfrats, des bédouins, des pédés »*. Son premier spectacle, *Nuba*, a provoqué un « séisme » populaire en Tunisie. A Paris, en revanche, un échec retentissant. Suivi d'un autre échec, à Dougga, pour *Le Passionné*. Avec *Hadra* (La Transe), transposition de musique religieuse islamique, on le taxe d'intégrisme – un comble. Mais c'est un succès, qu'il prolonge avec *Noujoum, où il met en pièces les* grandes figures de la musique orientale, d'Oum Kalsoum à Mohamed Abdel Wahab. Il travaille maintenant à une grande fresque cinématographique.

E. de R.

هكذا من الأصل

Cheb Mami, la plus jeune des grandes voix du raï

Le « prince du blues oranais » se pose en dauphin de Khaled. Le concert au Bataclan, vendredi 3 mars, a fait découvrir une voix romantique, étonnamment claire

CHEB MAMI : au Bataclan, 50, boulevard Voltaire, 75011 Paris. Métro Oberkampf. 20 h 30, 130 F. Tél. : 47-00-30-12. Prochain spectacle, le 4 mars.

Si Khaled a déjà rempli plusieurs fois le Zénith, Cheb Mami doit encore se contenter des mille places du Bataclan, salle rénovée du boulevard Voltaire où le « prince du raï » a donné, vendredi 3 mars, le premier de ses deux concerts parisiens.

Mami le « môme » n'a pas à son actif de tube planétaire comme le fameux *Didi* de Khaled, mais en enregistrant ses deux derniers albums – *Let Me Raï* et *Saïda* – à Los Angeles (Californie), il a affirmé clairement son envie de ne pas rater le train de la modernité. A un moment où le raï devient la cible des intégristes islamistes dans son pays d'origine, ce chant d'amour, de désespoir et de plaisir se dote d'un potentiel international.

A vingt-huit ans, Cheb Mami – né Mohamed Khélifati – est la plus jeune des grandes voix (Fadéla, Sarahoui, Khaled, Benchenet) qui ont fait entrer le raï dans l'ère de la pop. Comme beaucoup, c'est d'abord à l'occasion de mariages et des fêtes de circoncision qu'il excerce son talent précoce. Le public algérien le découvre pour la première fois quand, en 1982, il obtient le deuxième prix (un accordéon) d'un célèbre télé-crochet. Il n'a que seize ans.

UN COUP DU SORT

Remarqué par des producteurs, il enrégistre à Oran – une ville qui est au raï ce que Nashville est à la country – ses premières cassettes et fait ses gammes dans les night-clubs. Une popularité croissante l'amène à voyager jusqu'en France pour participer, en 1986, au Festival de raï de Bobigny et devenir le premier chanteur du genre à passer à l'Olympia.

Deux ans de service militaire ne couperont pas son élan. En 1989, il s'installe à Paris et devient le premier ambassadeur du raï aux Etats-Unis. C'est là qu'il enregistre, un an après, l'album *Let Me Raï* sous la direction de Hilton Rosenthal, le producteur du Zoulou blanc Johnny Clegg. Mais le déclenchement de la guerre du Golfe n'est pas vraiment un moment propice pour promouvoir des musiques arabes. Il faudra à Cheb Mami attendre quatre ans pour balayer ce coup du sort et rééditer sa tentative d'installer le raï aux Etats-Unis.

LE COMPLICE DES JEUNES BEURS

Baptisé du nom de sa ville natale, cité du Sud-Ouest algérien, le disque *Saïda* est sorti il y a quelques semaines, sur le label indépendant Blue Silver. Avec des moyens peu comparables à ceux fournis par Barclay à Khaled quand *Didi* fut produit par Don Was, Cheb Mami a réussi un disque aux sonorités neuves. Sans que les puristes puissent s'en offusquer. D'abord parce que le chanteur n'a pas oublié les vertus de l'acoustique et l'ancestral héritage méditerranéen ; ensuite parce que les apports de nouvelles influences vont dans le sens de l'histoire du raï.

Fils de la génération de l'après-indépendance, Cheb Mami, à l'instar des jeunes Algériens, a digéré aussi bien les mélopées locales que les rythmes rock, funk, pop, reggae et salsa qui font aujourd'hui du raï une musique de fusion. Son public a d'ailleurs changé. Il y a dix ans, il se composait essentiellement de « blédards », personnes nées en Algérie et très liées au pays. Vendredi soir, à l'intérieur du Bataclan, on observait une majorité de jeunes beurs – enfants du rap autant que du raï – venus fêter en musique l'Aïd-Fitr, la fin du ramadan.

Avec ses airs d'éternel adolescent, Mami fut leur meilleur complice. Petit, moins charismatique sans doute que Khaled, il possède sur scène une mobilité et un entrain qui manquent habituellement à ses confrères, souvent trop figés dans leurs complaintes. Avec beaucoup de charme et de gentillesse, il donne envie de le suivre. Souvent regroupés en petits cercles, les spectateurs se font danseurs qui ondulent aux rythmes extatiques de la derbouka – une percussion traditionnelle – ou qui suivent le tracé d'un violon à la sinuosité tout orientale. Basse et guitare électriques distillent de fines pulsions funk, capables aussi de puissance le temps d'un rap-raï comme *Ma Ma*. Les synthétiseurs font, eux, preuve de plus de naïveté. Leur traitement maladroit des mélodies semble être hérité des balbutiements du pop-raï des années 70.

Aucun des instruments ne volera pourtant la vedette à la voix du Cheb. D'une tessiture aiguë et étonnamment claire, son chant passe avec virtuosité des élans les plus dynamiques aux inflexions les plus tendres. Si l'ivresse et les amours cachées lui ont inspiré des chansons, il les a traitées moins crûment que d'autres. Cette tendance plus romantique transparaît dans son timbre. Des moments de franche gaieté alternent avec des instants d'une douceur frémissante. La mélancolie naturelle de ce « blues oranais » s'exprimera à son comble quand Mami rendra hommage à Cheb Hasni, vedette du raï assassinée le 29 septembre 1994, en reprenant *Souvenir*, un de ses morceaux. Soudain, le Bataclan s'arrête de danser et tous les bras se tendent.

Stéphane Davet

★ Tournée : Nice, le 9 mars au Théâtre Lino-Ventura. Lyon, le 10 mars au Transbordeur. Genève, le 11 mars à la Salle du Faubourg. Strasbourg, le 18 mars au Palais des Fêtes. Bordeaux, le 24 mars au Théâtre Barbey. Marseille, le 31 mars au Moulin. Montpellier, le 1er avril à la salle Victoire 2. Grenoble, le 8 avril au Summum. Sotteville-lès-Rouen, le 21 avril au Trianon Transatlantique. Tourcoing, le 22 avril au théâtre municipal. Toulouse, le 28 avril au Bikini.

★ Disque : *Saïda*, un CD Totem, 50368-2. Distribué par Blue Silver.

L'éclectisme des ventes de meubles offre de nouveaux objets de curiosité : les dessins d'ameublement

CE NE SONT PAS les ventes du siècle. Juste d'honnêtes dispersions qui mêlent un peu de tout, estampes, tableaux et mobilier, et, chez Me Picard, à Drouot, une collection de dessins de meubles de la maison Sormani. C'est-à-dire le souvenir d'une tradition, et d'un métier. Paul Sormani, fondateur de la dynastie, est né en Italie en 1817. Il quitte sa Lombardie pour épouser la fille d'un fondeur parisien. Au milieu du XIXe siècle, la maison Sormani s'installe dans le faubourg du Temple, et fabrique des meubles de fantaisie.

Mais le goût de l'époque réclame du pastiche, et le bourgeois veut du style : Sormani se spécialise dans la commode Louis XV, dans la table Louis XVI, pratique en virtuose le placage d'acajou et les marqueteries d'essences diverses. A sa mort, survenue en 1877, la maison Sormani a inondé les intérieurs parisiens de meubles *« de style »*, et participé, avec succès et médailles, à trois expositions universelles, dont une londonienne. Son fils reprend le flambeau en 1878, et s'associe, après la première guerre mondiale, à l'entreprise Thiebaux. La qualité d'exécution resta constante, mais, selon un avis du temps, *« les meubles laissaient à désirer un peu au point de vue de l'élégance. »*

Même la copie demande de la constance, et des études. Les deux cent quatre-vingt-dix dessins que Me Picard vendait, vendredi 3 mars, en témoignent. Comme toutes ses concurrentes, la maison Sormani avait accumulé : lavis, « rendus » aquarellés. Tous les moyens étaient bons, pourvus qu'ils soient lisibles, pour représenter les modèles dont il fallait s'inspirer, mais surtout ceux qu'il fallait vendre. Ceux-ci étaient présentés isolément, ou mis en situation : un candélabre, un portefeuille posés négligemment sur un secrétaire lui ôtaient de la sécheresse. Campée devant des lambris moulurés, flanquée de deux cartels, et surmontée d'une tapisserie, une bibliothèque donnait à l'acheteur potentiel l'image de l'intérieur dont il rêvait. Car ces dessins faisaient fonction, à l'époque, de catalogues de vente.

ABORDABLES SINON ATTRACTIFS

Un tel ensemble est donc, paradoxalement, à la fois rare, et très commun. Le proposer aux enchères, c'est peut être tenter de créer un nouveau marché pour de nouveaux collectionneurs. L'idée n'est pas mauvaise : les dessins sont beaux, et bien faits, comme il est d'usage au XIXe siècle ; leurs estimations, de 200 à 1 000 francs, les rendent très abordables, sinon très attractifs. Ils ne seraient pas déplacés dans une bibliothèque spécialisée, Forney ou les Arts décoratifs par exemple.

C'est à des prix nettement plus élevés que Me Picard dispersait un peu plus tard la collection d'un amateur. Du mobilier toujours, mais du vrai, avec un secrétaire dont les panneaux en laque de Chine, du XVIIIe siècle, ont été « cannibalisés » au XIXe pour obtenir un meuble spectaculaire. Une pratique qui n'a pas disparu. Des gravures aussi, de Rembrandt ou Dürer, une jolie vue du port de Fécamp par Jules Noël, une corbeille de fleurs attribuée à Simon Verelst ou des tulipes peintes deux cents ans plus tard par une des vedettes de l'art d'après-guerre, André Marchand, mais également des porcelaines de Chine, de Limoges ou d'ailleurs, ou des bronzes de Barye, dont un éléphant écrasant un tigre, du plus bel effet.

Aux éléphants de Barye, Me Tajan semble préférer les rhinocéros, dont un exemplaire figure dans la vente qu'il dirigeait à la même heure, au même endroit. Elle aussi éclectique, elle disperse ce qu'il est convenu d'appeler du « bel ameublement », allant du papier peint XIXe (huit lés figurant une vue panoramique du Mississippi), à deux jolies bergères, *« ceinture galbée et pieds cambrés »*, comme dit le catalogue, assemblées à la fin du XVIIIe siècle par Philippe Poirie.

Tout cela est bel et bien. Mais les amateurs de meubles rares regardaient ce jour-là vers Londres, où Sotheby's proposait des pièces d'un tout autre niveau. Comme les Anglais sont sans pitié, au lieu des dessins, c'étaient, entre autres, les vrais meubles de la maison Sormani qui passaient sous le marteau : un cabinet demi-lune en acajou et un miroir. Du papier peint ? Il y en avait aussi : une scène fleurie et romantique, Second Empire, qu'une évocation de Sainte-Sophie rend aussi exotique que la Louisiane vue de Paris. Mais deux fois plus chère.

Même remarque pour le reste du mobilier, souvent de meilleure qualité. On craignait que la place parisienne, grignotée jour après jour par les lames de fond anglo-saxonnes, ne puisse guère leur disputer autre chose que la vente d'objets d'ameublement. Les Britanniques ne leur laisseront même pas ça.

Harry Bellet

Lundi 6 sur ARTE
la nuit sera
FAUVE



22H00, lundi 6 mars
LES NUITS FAUVES
de Cyril Collard.
Avec
Romane Bohringer
et Cyril Collard.
Le film culte aux
4 "CESAR".
Inédit à la télévision.

Tous les lundis sur ARTE,
une grande
soirée cinéma.

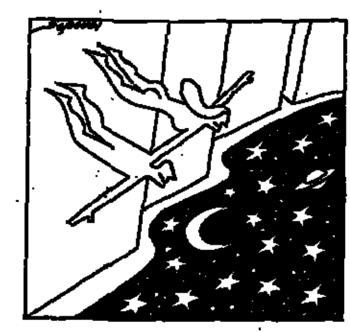
Jouez au grand jeu
du Centenaire du Cinéma
avec ARTE et Télé Poche.

arte

Crédit photo : Copyright Bernard Fau

Le « Magnificat » de Neumeier repris à l'Opéra de Paris

Créée en 1987 au Festival d'Avignon, une danse surgie de l'énergie formelle de la musique de Bach



JOHN NEUMEIER, de nationalité américaine, nommé à la tête du Ballet de Hambourg en 1973 alors qu'il n'a que trente et un ans, est un habitué du Ballet de l'Opéra de Paris, qui a inscrit plusieurs de ses ballets au répertoire de la compagnie : *Vaslaw*, *Le Songe d'une nuit d'été*, *Casse-Noisette*. *Le Magnificat* de Bach a été créé directement pour la compagnie et dansé pour la première fois dans la Cour d'honneur du Palais des papes. Il sera difficile de recréer à l'Opéra-Bastille la magie nocturne et spirituelle de ce lieu.

Superbe distribution, dont la ravissante Nathalie Riqué, pour interpréter une chorégraphie qui vaut plus pour le dessein d'ensemble que pour sa réelle originalité. Mais Neumeier a toujours revendiqué son appartenance au ballet classique et à sa culture. L'Orchestre de l'Opéra de Paris et la Maîtrise des Hauts-de-Seine joueront les *Suites n° 2 et 3*, *Magnificat* et un extrait de la *Messe en si* de Jean-Sébastien Bach.

★ Opéra-Bastille, 120, rue de Lyon (M° Bastille). 19h30, du 6 au 18 mars. Relâche les 12, 13, 14 et 16 mars. Tél. : 47-42-57-50. De 50 F à 370 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Miko Nissim Sextet, Quintette de cuivre Justa 5
Compositeur et pianiste autant touché par le *jazz* que par la musique de chambre contemporaine, Miko Nissim et son Sextet (une rythmique, des claviers, une voix, trombone et trompette) se produisent avec le quintette de cuivre Justa 5, pour ce qui se voudrait un voyage du côté de chez Borgès, des Incas ou des *quelques mythes brésiliens*. Les bonnes dispositions généralement affirmées par les protagonistes et leur souci d'invention laissent supposer un projet cohérent.
Dunois, 108, rue Chevaleret (M° Chevaleret). 20 h 30, le 4 mars. Tél. : 45-84-72-00. Location FNAC. De 80 à 100 F.

Craig Harris et Sekou Sundiata
Déjà venus enchanter l'American Center en juillet 1994, le tromboniste Craig Harris et le poète Sekou Sundiata *dialogueront* à nouveau, cette fois aiguillonnés par la présence de la chanteuse Milene Bey, de la violoniste Elektra Kurtis-Stewart et de la bassiste Melissa Slocum qui, toutes trois, se sont autant distinguées *dans les sphères de l'avant-garde* new-yorkaise que dans les participations à un jazz d'apparence plus traditionnelle. L'alliance de ces univers prendra, sous le nom Hear Say, un peu de musique contemporaine, un peu de jazz et, pour faire bonne figure, un peu de hip hop.
American Center, 51, rue de Bercy (M° Bercy). 20 h 30, le 4 mars. Tél. : 44-73-77-77. 50 F.

Soirée Str. Cus Cybernaut System
La musique techno entretient plus que tout autre des relations étroites avec la « cyberculture ». Plus qu'une simple rave menée par le DJ Laurent Garnier, cette soirée propose d'initier les néophytes aux joies des univers virtuels et du réseau Internet. Au programme également, une tribu de comédiens mettra en scène des textes de Valère Novarina, spécialement écrits pour l'occasion.
Zénith, Parc de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès (M° Porte de Pantin). 22 heures, le 4 mars. Tél : 44-52-54-56. 160 F.

« Vous ne l'emporterez pas avec vous », de Frank Capra (1938)
Davantage qu'à l'intrigue – une famille de farfelus empêche un banquier de mener à terme un *projet immobilier* –, c'est à ses personnages, multiples et pittoresques, que Frank Capra consacre toute l'énergie nécessaire à la réalisation d'une des comédies américaines les plus célèbres. Il les fait tourner avec une *folle virtuosité*, à laquelle *Vous ne l'emporterez pas avec vous*, servi par une distribution éblouissante, doit son caractère proprement jubilatoire.
Vidéothèque de Paris. Porte Saint-Eustache, Forum des Halles (M° Châtelet-Les Halles). 18 h 30, le 5 mars. Tél. : 44-76-62-00 et 40-26-34-30.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

LES EVADÈS
Film américain de Frank Darabont, avec Tim Robbins, Morgan Freeman, Bob Gunton, William Sadler, Clancy Brown, Gil Bellows (2 h 20).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE JARDIN DE L'EDEN
Film canadien-mexicain de Maria Novaro, avec Renée Coleman, Bruno Bichir, Gabriela Roel, Rosario Sagrav, Alan Giangherotti, Ana Ofelia Murguia (1h 44).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LOIN DE LA MAISON
Film américain de Phillip Borsos, avec Jesse Bradford, Dakotah le chien labrador, Bruce Davison, Mimi Rogers, Tom Bower, Joel Palmer (1 h 20).
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

PRÊT-A-PORTER
Film américain de Robert Altman, avec Marcello Mastroianni, Sophia Loren, Jean-Pierre Cassel, Kim Basinger, Chiara Mastroianni, Stephen Rea (2 h 12).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

LES EXCLUSIVITÉS

A CRAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'ANTRE DE LA FOLIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA CASSETTE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES CENT ET UNE NUITS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES CHENAPANS (A., v.f.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
DROP ZONE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
ELISA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
GAZON MAUDIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LOU N'A PAS DIT NON (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
NELL (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE NOUVEAU MONDE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
QUIZ SHOW (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
STARGATE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10).
LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CINÉMA
Les films à l'affiche
3615 LEMONDE
2,19 F/mn

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
SAMEDI
Gaumont : Finis Terrae (1928), de Jean Epstein, 16 h 30 ; Nosferatu fantôme de la nuit (1979), de Werner Herzog, 19 h ; Assassins et Voleurs (1956), de Sacha Guitry, 21 h 30.
DIMANCHE
Gaumont : Tarakanova (1929), de Raymond Bernard, 16 h 30 ; les Casse-pieds, 19 h ; Les trois font la paire (1957), de Sacha Guitry et Clément Duhour, 21 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
SAMEDI
Série noire : Un linceul n'a pas de poches de Jean-Pierre Mocky, 17 h ; Eva (1962), de Joseph Losey, 19 h 30 ; la Dame du lac (1947), de Robert Montgomery, 21 h 30.
DIMANCHE
Série noire : The Falcon Takes Over (1992), d'Irving Reis ; Adieu ma belle (1944), d'Edward Dmytryk, 17 h ; Adieu, ma jolie (1975), de Dick Richards, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
SAMEDI
Les Misérables (1933), de Raymond Bernard, 17 h 30 ; les Misérables (1933), de Raymond Bernard, 20 h 30.
DIMANCHE
Pathé, premier empire du cinéma : les Misérables (1957), de Jean-Paul Le Chanois, 14 h 30 ; Pathé Journal ; Monsieur Taxi (1952), d'André Hunebelle, 18 h ; Pathé Journal ; l'Arlésienne (1930), de Jacques de Baroncelli, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache. Forum des Halles (40-26-34-30)
SAMEDI
Diamants sur canapé (1961, v.o. s. t. f.), de Blake Edwards, 16 h 30 ; Pot-Bouille (1957), de Julien Duvivier, 18 h 30 ; le Milliardaire (1960, v.o. s. t. f.), de George Cukor, 20 h 30.
DIMANCHE
La Huitième Femme de Barbe-Bleue (1938, v.o. s. t. f.), d'Ernst Lubitsch, 16 h 30 ; Vous ne l'emporterez pas avec vous (1938, v.o. s. t. f.), de Frank Capra, 18 h 30 ; Manon 70 (1968), de Jean Aurel, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Le Printemps de Marcel Hanoun, 15 h ; l'Automne de Marcel Hanoun, 17 h.

SÉANCES SPÉCIALES

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 19 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.
FOLIES DE FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h.
LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 17 h 50.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
LADYBIRD (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 20 h 05.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 12 h 30.
POUSSIÈRES DE VIE (Fr.-Hong-Kong-Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 17 h 40.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
ROSINE (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 18 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 20 h.
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h 10.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h 30.
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 22 h 10.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 25.
THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 10.
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 50.

REPRISES

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
FAMILY VIEWING (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
METROPOLIS (All.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
SUEURS [illegible] (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

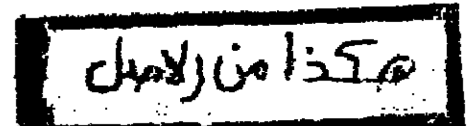
FESTIVALS

ANTONIONI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Cri, mer. 16 h, jeu. 20 h, ven., mar. 18 h, sam. 14 h, dim. 16 h, 20 h, lun. 14 h, 22 h ; l'Eclipse, mer., sam. 21 h 30, ven., mar. 14 h, lun. 19 h ; Blow-up, mer. 18 h, jeu., dim. 14 h, ven., lun. 16 h, sam. 20 h, mar. 14 h, 22 h ; Zabriskie Point, mer. 14 h, 22 h, jeu., sam., mar. 16 h, ven. 14 h, 20 h, dim. 22 h, lun. 18 h ; Identification d'une femme, mer., lun., mar. 16 h 30, jeu., ven. 19 h.
CENTENAIRE DU CINÉMA, Goethe Institut, 16e (44-43-92-30). Le Grand Roi, mer. 20 h ; la Disgrâce, jeu. 20 h ; Lumières dans la nuit, mar. 20 h (précédé d'un débat).
CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). Marqué par la haine, dim. 12 h. Pl. : 25 F.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Le Couteau dans l'eau, ven., sam., lun., mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Thelma et Louise, ven., sam., lun., mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). L'Appât, (en avant-première) dim. 11 h (33 F).
CINÉMA DU MUSÉE, Musée de l'Armée, 7e (44-42-37-70). Indochine 1945-1954, Diên Biên Phu, mer. 14 h ; la Guérilla et les premiers espoirs, mer. 15 h ; la Mémoire et l'oubli, mer. 16 h ; l'Angleterre et la France dans la tourmente, Diviser pour régner, jeu., ven. 14 h ; la Bataille d'Angleterre, jeu., ven. 15 h ; la Guerre hitlérienne, jeu., ven. 16 h ; l'Armée de l'ombre, Maintenant on peut le dire, sam., dim. 14 h ; les Frontières de la liberté, dim. 15 h 30 ; Napoléon Bonaparte, Bonaparte, lun., mar. 14 h ; Napoléon, lun., mar. 15 h ; la Légende des drapeaux, lun., mar. 16 h.
DEUX COMÉDIES AVEC AUDREY HEPBURN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Vacances romaines, jeu., sam., lun. à 13 h 40, 17 h 50, 20 h film 10 mn après ; Sabrina, mer., ven., dim., mar. à 13 h 40, 17 h 50, 20 h film 10 mn après.
EXCHANGES IN THE DARK (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Les Griffes du passé, jeu. 19 h ; Détour, ven. 19 h ; les Tueurs, sam. 19 h ; le Secret derrière la porte, sam. 21 h ; la Femme au portrait, dim. 15 h ; les Passagers de la nuit, dim. 17 h.
FRANK CAPRA (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). L'Extravagant Mr. Deeds, mer., sam. 21 h 30 ; Mr. Smith au Sénat, jeu., mar. 21 h 30 ; La vie est belle, ven., lun. 21 h 30 ; Vous ne l'emporterez pas avec vous, dim. 21 h 30.
HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Mais qui a tué Harry ? mer. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Pas de printemps pour Marnie, jeu. à 14 h, 16 h 20, 19 h 50, 22 h 10 film 10 mn après ; Correspondant 17, ven. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Une femme disparaît, sam. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Mr. and Mrs. Smith, dim. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; les Trente-Neuf Marches, lun. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; le Grand Alibi, mar. à 13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après.
HOWARD HAWKS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). La Dame du vendredi, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Impossible Mr. Bébé, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rio Bravo, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Rivière rouge, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Les Cinq Appels du muezzin, Au pays de Tararani, sam. 15 h ; Halfaouine, sam. 17 h ; Bezness, dim. 15 h ; 1/2, Il Borgaa, Sous le signe du poisson, Trio Nahawand, L'Œil du zéro, dim. 17 h.
LE CINÉMA DES CINÉASTES DE L'ARP, Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Strictement personnel, mer. 18 h (projection suivie à 19 h 30 d'une rencontre avec Pierre Jolivet) ; Simple mortel (avec le court métrage la Terrasse de Miguel, de Simona Benzakein) mer. 21 h 30. T. U. : 35 F.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Les Amoureux, (présenté par Tony Gatlif) lun. 20 h 30. T. U. : 30 F. (soirée suivie d'un débat avec les réalisateurs).
MÉTAMORPHOSES (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). La Vengeance de l'opérateur cinématographique, Le Rat des villes et le Rat des champs, La Petite Parade, Fétiche mascotte, Zanzabelle à Paris, dim. 18 h 30 ; Pour épater les poules, Non, tu exagères, L'Invasion des profanateurs de sépultures (stf) dim. 20 h 30. Pl. : 25 F, Abt : 150 F.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Journal intime, ven. 12 h 05 ; Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Bianca, jeu. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.
PARIS V PRÉSENTE : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Paris s'éveille, sam. 12 h (en présence d'Olivier Assayas).
POINTS DE VUE-A L'ESPACE VIDÉO (v.o.), Centre Pompidou. Studio 5-Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Passages à l'acte, Les Expériences du Palais de la découverte, La Tarte au citron, La Forêt de Rambouillet, La Fourmi, Kobarweng, Kissy Suzuky Suck, Pantyhead, March Ritt, Erik, Intimate, La Femme et la vie du foyer, Disclaimer et l'heure autosexuelle, Predictable Incident in Unfamiliar Surroundings, Home Stories, Front Crawl, Untitled, [illegible], film sf mar., de 12 h à 22 h, sam. de 10 h à 20 h, dim. de 12 h à 22 h. Pl. : 30 F. T.R. : 20 F (programme jusqu'au 30 mars).
PREMIÈRES DÉESSES DE L'ÉCRAN (v.o.), Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Loulou, (accompagnement au piano par Georges Rabol) jeu. 19 h 30 ; Chercheuses d'or, sam. 14 h ; The Canary Murder Case, sam. 16 h ; l'Ange blanc, dim. 14 h ; l'Emprise, dim. 16 h. Pl. : 27 F.
RAINER WERNER FASSBINDER EN QUATORZE FILMS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Secret de Veronika Voss, mer. 14 h 20, lun. 21 h 40 ; l'Année des treize lunes, mer. 16 h 20, dim. 16 h, mar. 17 h 40 ; le Marchand des quatre saisons, mer. 20 h 30, lun. 20 h ; le Droit du plus fort, lun. 17 h 50, mar. 22 h ; les Larmes amères de Petra von Kant, sam. 16 h ; L'amour est plus froid que la mort, jeu. 20 h 10, sam. 14 h 20 ; la Troisième Génération, jeu. 16 h 30 ; Prenez garde à la sainte putain, mer. 22 h 10 ; la Femme du chef de gare, lun. 15 h 50 ; Maman Kusters s'en va au ciel, ven. 16 h 40 ; le Mariage de Maria Braun, dim. 18 h 10, mar. 19 h 50 ; Lola, une femme allemande, ven. 20 h ; Tous les autres s'appellent Ali, ven. 22 h.
RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami ?, mer. 15 h 40, jeu. 20 h, ven. 14 h 45, sam. 16 h 15, 20 h, dim. 15 h 15, lun. 16 h 15, 21 h 45, mar. 20 h ; Et la vie continue, mer. 20 h 15, jeu. 13 h 15, 21 h 45, sam. 21 h 45, dim. 17 h, lun. 20 h, mar. 16 h 30 ; Close up, mer. 21 h 45, ven. 16 h 25, 20 h, sam. 12 h, dim., mar. 21 h 45 ; le Passager, mer. 17 h 15, ven. 12 h, dim. 13 h 45, lun. 14 h 50 ; Devoirs du soir, jeu. 16 h 40, ven. 21 h 45, dim. 12 h, mar. 14 h 50.
RÉTROSPECTIVE MARCEL HANOUN, RENÉ ALLIO, Galerie nationale du Jeu de Paume, 1er (47-03-12-50). L'Arbre qui gémit, mer. 16 h 30 ; le Huitième Jour, mer. 16 h 30 ; la Muerte del toro, Le Christ dans la cité, La Rose et le Barrage, Feria, Egu sum, Octobre à Madrid, jeu. 16 h 30 ; l'Authentique Procès de Car Emmanuel June, Otage, ven. 16 h 30 ; l'Eté, sam. 15 h ; l'Hiver, sam. 17 h ; le Printemps, dim. 15 h ; l'Automne, dim. 17 h ; Le Cri de l'arbre, La Vérité sur l'imaginaire passion d'un inconnu, mar. 18 h 30.
SOIRÉE HENRI LANGLOIS, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Citizen Langlois, Langlois monumental, Films surprise, mar. 21 h 30. T.U. : 30 F.
LA GLOIRE DE PAGNOL, 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Merlusse, mer. à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10 film 10 mn après ; Fanny, jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après ; Naïs, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après ; la Femme du boulanger, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après ; le Schpountz, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après ; Manon des Sources, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après ; Ugolin, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h film 10 mn après.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الاصل



SAMEDI 4 MARS

TF 1

20.45 Variétés : Les Vieux de la veille. Présenté par Patrick Sébastien. Avec Marlène, Mallaury Nataf, Valérie Pascal, Maïté, Laurent Baffie, Bernard Montiel...

22.45 Magazine : Ushuaïa. Birmanie (Myanma), Pagan au gré du vent. Vierges frondaisons ; Au ras des pâquerettes ; Le Chemin des Incas, Seul au milieu de l'Atlantique.

23.50 Magazine : Formule foot.

0.25 Journal et Météo.

0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

0.55 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 2.20, 3.30, 5.05) ; 1.25, Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4/6) ; 3.10, Côté cœur ; 4.00, Passions, 4.30, Musique.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Avec Philippe Candeloro, Khaled, Werner Shiyer, Bernard Haller.

22.25 Sport : Boxe. Finale du championnat de France poids plume en direct de Saint-Quentin (Nord) : Fabrice Bénichou-Billy Hardy.

23.38 Les Films Lumière.

23.40 Journal, Météo, Journal des courses.

23.55 Magazine : La 25e Heure. Soirée de courts métrages. La Dame dans le tram ; L'Exposé ; La Contredanse ; Face-à-face.

1.10 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 ▶ Téléfilm : Des mots qui déchirent. De Marco Pauly, avec Patrick Bouchitey, Pascal Greggory.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres ! Spécial Etats-Unis. Invités : Edward Luttwak (*Le Rêve américain en danger*) ; Edward Behr (*Une Amérique qui fait peur*) ; Guy Sorman (*Le Capital-suite et fins*), Denis Lacorne, (*L'invention de la République*) ; Alexandre Jardin (*L'île des Gauchers*).

23.25 Météo et Journal.

23.50 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Portrait de la comtesse Anna-Marie Erdody, à l'occasion de la sortie du film de Bernard Rose, *Ludwig Van B.*

0.50 Musique Graffiti (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : La Fureur des anges, la vie continue. De Paul Wendkos. *Ce téléfilm est la suite de « La Fureur des anges » diffusé le samedi 18 février. Jim Moretti, ponte de la mafia, dont le frère vient d'être abattu lors d'une tentative d'assassinat contre la personne d'Adam Warner, nouveauvice-président des Etats-Unis, décide de se venger. Il utilisera l'ancienne relation secrète entre Jennifer et Adam pour le faire chuter.*

0.00 Série : Les Professionnels. La Fuite en avant.

0.55 Musique : Dance Boulevard.

2.30 Rediffusions. E=M 6 ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Chine impériale et millénaire ; 4.40, Les Seychelles ; 5.35, Fréquenstar.

CANAL +

20.30 Téléfilm : La Dernière Echéance. De David Jones.

21.55 Flash d'informations.

22.15 Magazine : Jour de foot. 28e journée du championnat de France de D1.

23.00 Documentaire : L'Aventure Playboy. De Robert Heath.

0.00 Le Journal du hard.

0.05 Cinéma : Holly, la scandaleuse d'Hollywood. Film américain, classé X, de John T. Bone (1993).

1.30 Téléfilm : Les Premiers Emois. De Steven Shainberg.

2.20 Sport : Boxe. En direct d'Atlantic City (Etats-Unis). Championnat de monde WBA des super-welters.

5.35 Cinéma : La Lutte pour la vie. ■■ Film français de Ferdinand Zecca et René Leprince (1914, muet).

ARTE

20.40 Téléfilm : Kaspar Hauser. De Peter Sehr, avec André Eisermann, Katharina Thalbach (2). *Suite et fin de la version télévisée du film de Peter Sehr.*

22.10 Documentaire : Comme un nouveau-né. A propos du film de Peter Sehr, de Bodo Kessler.

22.55 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Annie Lennox, de Sophie Muller ; Etienne Daho, d'Anne Amsellem ; Rocksound, de Pierre Barboni.

0.10 Série : Johnny Staccato. 9. Vole, chérie, vole, avec John Cassavetes, Gena Rowlands (v.o.).

0.35 Téléfilm : République des rêves. De Carl Ehlers, avec Henryk Nolewajka.

CÂBLE

TV 5 19.00 On aura tout vu. 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : Julie de Carneilhan. De Christopher Frank, avec Caroline Cellier, Jean-Louis Trintignant. 21.30 Les Francofolies de Montréal. 21.55 Météo des cinq continents. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.45 Faut pas rêver spécial 5 ans. Rediff. de France 3 du 3 mars. 0.15 Bon week-end. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.40 Gueules de BD. De Christophe Heili. 20.35 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (17/38).F 15 Eagle. 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (3/6) .Les Crabes de l'île Christmas. 22.20 ▶ Juliette du côté des hommes. De Claudine Bories. 23.10 15 jours sur Planète. 23.40 BD : Blueberry. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk (28/52). Torpilles et missiles sous-marins. 0.55 Derrière le voile. De Karim Miske et Brigitte Delpech (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Stock car. Au Palais omnisports de Paris-Bercy. 22.00 Embouteillage. 23.05 A bout portant. Serge Gainsbourg (réalisé en 1973). 0.00 Gainsbourg Live. Concert enregistré au Casino de Paris, en 1985 (75 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série : Un bon petit diable. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Zazoo U. 20.00 La Petite Sirène.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Florence, août 1908. 21.55 Série : Au nom de la loi. 22.20 Chronique du chrome. 22.25 T'as pas une idée ? Invité : Marin Karmitz. 23.25 Série : Sinatra. 0.10 Quatre en un. 0.40 Série : Seinfeld (30 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Le Chevalierde Maison Rouge (70 min).

MCM 19.00 Autour du groove. Le Groovy Bus : les Raves et les Cybers. 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Dennis Leary Unplugged. 21.30 Série : The State. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.30 Ski. En direct de Saalbach-Hinterglemm (Autriche). Coupe du monde : descente dames. 13.00 Patinage de vitesse. En direct de Savalen (Norvège). Championnats du monde dames : 500 et 3 000 mètres. 17.30 Ski. En direct d'Aspen (Etats-Unis). Coupe du monde : descente messieurs. 20.00 Golf. 21 00 Tennis. 23.00 Boxe. 0.00 Formule 1. 1.00 International Motorsport(60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.05 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.40 Le Club. 21.55 Hollywood Dearest : Rita Hayworth. 23.00 L'Ombre d'un homme. ■■ Film britannique d'Anthony Asquith (1951, N., v.o.). 0.30 Les Portes de la nuit. ■■ Film français de Marcel Carné (1946, N., 105 min).

CINÉ CINÉMAS 19.00 Dans les coulisses de... 19.50 La Fabuleuse Histoirede la Warner Bros. De Robert Goenette (1/2). 20.35 Téléfilm : Kiss Shot. De Jerry London (1989), avec Whoopi Goldberg, Dennis Franz. 22.05 Les Dessous d'Hollywood. 23.00 Partie de chasse. ■ Film britannique d'Alan Bridges (1984, v.o.). 0.35 Perverse comme Gere. Film classé X (85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Spécial Ronsard. 20.00 Le Temps de la danse. Nouvelle réglementation sur la danse. 20.30 Photo-portrait. Elisabeth de Senneville, styliste. 20.45 Fiction. Les nuages de terre, de Daniel Danis. 22.35 Opus. Robert Ashley, électronicien, poète et provocateur. 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Carême, cuisinier.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Margaret Price, soprano. La Flûte enchantée et Les Noces de Figaro, de Mozart (extraits). 20.05 Soirée lyrique. Donnée le 17 février à la salle Pleyel, à Paris. La Clémence de Titus, de Mozart, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Michael Boder. sol. David Rendall (Titus), Martine Dupuy (Sextus), Iano Tamar (Vitellia). 23.00 Musique pluriel. Présences 95. 0.05 Auto-portrait. Geneviève Dournon, ethnomusicologue (Inde du nord).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 5 MARS

TF 1

13.25 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.05 Série : Le Rebelle.

15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.

16.45 Disney Parade. Rock'n'roll Mum ; Dessin animé : Dingo va à la chasse.

17.50 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.

18.50 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invités : Laurent Fabius, François Bayrou, Alain Madelin, Arlette Laguiller.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : La Chèvre. ■■ Film français de Francis Veber (1981).

22.25 Magazine : Ciné dimanche.

22.35 Cinéma : Police fédérale, Los Angeles. □ Film américain de William Friedkin (1985).

0.35 Journal et Météo.

0.45 Concert. *La Symphonie fantastique*, de Berlioz.

1.40 Programmes de nuit. Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5/6) ; 2.35, Histoires naturelles (et 3.45, 5.10) ; 3.20, Côté cœur ; 4 15, Intrigues ; 4.35, Musique.

FRANCE 2

DIMANCHE • MIDI
Robert BADINTER
à l'Heure de Vérité.
2 France

12.00 L'Heure de vérité (et 0.50). Invité : Robert Badinter.

12.55 Loto, Journal, Point route.

12.58 Météo (et 13.15).

13.25 Dimanche Martin (et 16.10).

15.05 Série : Le Renard.

17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. Coups d'ailes sous la mer.

18.40 Magazine : Stade 2 (et 4.35).

19.55 America Cup.

19.59 Journal et Météo.

20.45 Cinéma : L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982).

22.25 ▶ Documentaire : Première ligne. Les Clients des prostituées.

23.20 Les Films Lumière.

23.25 Journal, Météo, Journal des courses.

23.35 Concert : Musiques au cœur. A propos de Ludwig Van B., film de Bernard Rose.

1.40 Programmes de nuit. Et la vie continue ; 2.40, Ieoh Ming Pei ; 3.30, Savoir plus santé (rediff.) ; 4.20, L'Aile et la bête ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Tong Tana, voyage au cœur des dernières forêts vierges.

14.05 Série : Les Mystères de l'Ouest.

14.55 Magazine : Sports dimanche. 15.05, Gymnastique artistique : finales des coupe nationales à Saint-Nazaire ; 15.20, Tiercé, en direct d'Auteuil ; 17.30, Cyclisme : Paris-Nice, 62e édition, première etape : Fontenay-sous-Bois - Orléans.

18.00 Magazine : Lignes de mire.

18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick. Un geste de tendresse. *Une journaliste enquête sur les méthodes de la police.*

21.55 Téléfilm : Fausses Noces. De Janos Zsombolyai. *Un mariage blanc dans la Roumanie de Ceaucescu.*

22.55 Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; suivi de ; A la une sur la trois.

23.35 Météo et Journal.

23.55 Cinéma : Tempête à Washington. ■■ Film américain d'Otto Preminger (1962, v.o.).

2.15 Musique Graffiti (15 min).

M 6

12.55 Série : Les Rues de San Francisco.

13.45 Série : Les Têtes brûlées.

14.40 Série : Le Saint.

15.30 Documentaire : Altman et les quarante vedettes. Dans les coulisses du film *Prêt-à-Porter.*

16.30 Série : Le Joker.

17.25 Téléfilm : Commissaire Flemming, à l'ombre des oliviers. De Lise Hofmann.

18.55 Série : Robocop.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Filles à papas.

20.40 Sport 6 (et 0.50).

20.45 Magazine : Zone interdite. Reportages : Prends ta pilule, sois sage et tais-toi ! ; Loto : l'argent fait-il le bonheur ? ; Des mutants dans nos assiettes ; Harcèlement : malaise au bureau.

22.45 Magazine : Culture pub (et 5.15). Spécial centenaire du cinéma. La pub, école du cinéma ; Le placement de marques ; Le cinéma référence.

23.15 Téléfilm : Invitations érotiques. De Servais Mont.

1.00 Musique : Boulevard des clips (et 5.40).

2.30 Rediffusions. Altman et les quarante vedettes ; 3.25, Espagne ardente et mythique ; 4.20, Nature et civilisation (6).

CANAL +

12.30 Flash d'informations.

12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.

13.35 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Notre homme. D'Elisabeth Rappeneau.

15.45 Magazine : 24 heures (rediff.).

16.45 Cinéma d'animation : Profession critique.

EN CLAIR JUSQU'À 18.30

17.15 Ça cartoon. Le Lapin de Séville (1950) ; Chanteur pour chat (1947) ; Pépé le légionnaire (1952) ; Back Alley Oproar (1948) ; Daffy Duck and the Dinosaur (1939) ; Le Démon du jeu (1951) ; Partie déjeuner (1949).

18.15 Sport : Football. En direct d'Auxerre. Rencontre de la 28e journée du Championnat de France de D1 : Auxerre-PSG ; 18.30 : Coup d'envoi ; 19.15 : Flash d'informations.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

20.30 Le Journal du art. Présenté par Jean Teulé.

20.35 Cinéma : Quatre New-Yorkaises. ■ Film américain de Beeban Kidron (1992).

22.25 Flash d'informations.

22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche.

1.05 Cinéma : *Pleine lune sur Blue Water.* ■ Film américain de Peter Masterson (1988, v.o.).

2.35 Documentaire : Les Allumés... Fous de lutte, de Katharine Hibbs (22 min.).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable. Téléchat ; La Vie devant moi : mécanicien avion ; Grimmy : Les Feux de la rampe ; Un vrai cauchemar ; Rintintin : Frères de sang (rediff.).

13.00 ▶ Jeu : Ça déméninge.

13.30 Les Grands Séducteurs. Yves Montand.

14.30 Magazine : L'Esprit du sport. Invité : Yves Coppens.

15.30 Magazine : Jeux d'encre.

16.00 Magazine : Détours de France.

17.00 Le Sens de l'Histoire. La monarchie britannique. Avec Charles Hargrove. *Si la Reine Elizabeth II a peu d'influence sur la politique et les affaires anglaises, elle incarne l'union des Etats membres du Commonwealth qui ne pourrait exister sans elle.*

18.30 Magazine : Va savoir. L'Avallonnais.

ARTE

19.00 Série : Max Linder. Une nuit agitée (1912) ; Max entre deux feux (1914).

19.30 Magazine : Métropolis (et 0.55). Coordonné par Pierre-AndréBoutang. Fil rouge : Emmanuel Le Roy Ladurie ; Nantes et les surréalistes : Rêves d'alcôves, chambre au cours des siècles ; Exposition Zangs à la Fondation Cartier ; Gherasim Luca ; Abécédaire de Gilles Deleuze : B comme boisson.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Serge Gainsbourg. Soirée conçue par Gilles Verlan et Yves Desnos.

20.41 Initiales S. G. *Portrait de l'artiste en jeune homme.*

21.25 Les Quatre Vérités. Entretien avec André Fredérick et Jacques Busne. *L'un des entretiens les plus personnels de Gainsbourg, réalisé chez lui, en 1967.*

21.50 Court métrage : Noël à Vaugirard. De Jacques Espagne, avec Serge Gainsbourg, Chantal Goya.

22.00 Documentaire : Essai sur la naissance d'une chanson. D'Yves Lefebvre. Sur la naissance de la chanson « Initials B.B. ».

22.15 Serge et Jane, je t'aime moi non plus. *Jane, l'égérie, la muse, la partenaire. Archives.*

22.55 Eh ouais, c'est moi Gainsbarre ! *Les quinze dernières années de ka vie du chanteur.*

23.30 ▶ Téléfilm : Anna. De Pierre Koralnik, avec Anna Karina, Jean-Claude Brialy.

1.55 Essai documentaire : Barroco. De Paul Leduc (1re partie) (52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Les Heures chaudesde Montparnasse. De Jean-Marie Drot (1/13). Ils s'en venaient de l'Oural et du Mississippi. 21.55 Météo des cinq continents. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.45 Le Garde du corps. □ Film français de François Leterrier (1983). 0.15 Kaléidoscope. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3.

PLANÈTE 19.10 Les îles aux trésors. De Joe MacAllister (11/13).Le Puits d'or d'Oak Island. 19.35 Escales : île Maurice. D'Alain Bourdier. 20.35 Enfants de la triche. De Deborah Cadbury. 21.25 Danseur étoile. De Derek Bailey. 22.15 Gueules de BD. De Christophe Heili. 23.05 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (17/38).F 15 Eagle 0.05 La Beauté du monde. De Guy Baskin (3/6).Les Crabes de l'île Christmas. 0.55 ▶ Juliette du côté des hommes. De Claudine Bories (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 23.55). 21.00 L'Eveil. ■ Film américain de Penny Marshall (1990, v.o.). 23.00 Christian Escoudé Quartet. Concert enregistré au Duc des Lombards, à Paris, en 1992. 23.55 L'album (30 min). 0.25 Le canal du savoir. Faut-il être voltairien ? (60 min).

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. Les chevaux. 18.30 Le Chemin de la réussite. 19.30 Zazoo U.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream On. 21.00 Top bab. 21.40 Série : Monty Python'sFlying Circus. 22.05 Chronique New Age. 22.10 La Semaine sur Jimmy. 22.20 Ni dieu ni maître. □ Film américain de Graham Baker (1991, v.o.). 23.50 Le Meilleur du pire. 0.15 Série : Les Envahisseurs. L'Aube du dernier jour (55 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Cimarron Strip. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : César Birotteau (90 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends Club. 22.30 Cinémascope. 23.00 Urban Dance Squad en concert. 0.00 Blah-Blah Groove (30 min). 0.30 Blah-Blah Metal. Van Halen. 0.55 Player One. 1.00 Vidéoclips non-stop.

MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball (150 min).

EUROSPORT 10.50 Ski. En direct de Saalbach-Hinterglemm (Autriche). Coupe du monde : super G dames. 13.00 Patinage de vitesse. En direct de Savalen (Norvège). Championnats du monde dames : 1500 et 5000 mètres. 18.00 Ski. En direct d'Aspen (Etats-Unis). Coupe du monde : super G messieurs. 20.00 Golf. 21.00 Formule Indy. En direct de Miami (Floride). 23.00 Marathon. 0.00 Tennis (90 min).

CINÉ CINÉFIL 18.00 Tarzan à New York. ■ Film américain de Richard Thorpe (1942, N.). 19.10 Le Club. 20.30 La Chevauchée du retour. ■ Film américain d'Allen H. Miner (1957, N.). 21.50 Voyage au pays de la peur. ■■ Film américain de Norman Foster (1942, N. v.o.). 23.00 Donne-moi tes yeux. ■■ Film français de Sacha Guitry (1943, N.). 0.35 L'Homme qui fit sauterla banque de Monte-Carlo. ■ Film américain de Stephen Roberts (1935, N.).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Les Pionniersde la Western Union. ■■ Film américain de Fritz Lang (1941). 19.35 Les Dessous d'Hollywood. 20.30 Histoire d'une trahison (Another Country). ■ Film britannique de Marek Kanievska (1984). 22.00 Navigator. ■■ Film néo-zélandais de Vincent Ward (1988, v.o.). 23.30 Itinéraire d'un enfant gâté. ■■ Film franco-allemand de Claude Lelouch (1988, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Bertrand Tavernier. 19.40 Fiction. Une poignée de poèmes finlandais. 20.30 Atelier de création radiophonique. L'homme marche dans l'image. 22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Benjamin Péret. 22.35 Le Concert. Festival Ile-de-France. Concert enregistré le 1er octobre 1994 à l'Eglise Saint-Vivien de Bruyères-sur-Oise. Œuvres de Mozart. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Les Halles pince-oreille ; Rub a dub dub ; Rémanences : Akond de swat ; La durée du oui : Brume standard chez No records.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Donné le 12 juillet 1994 au Festival de Vienne, par quinze solistes du Charles Mingus Workshop Big Band : Œuvres de Mingus. 21.30 Voix souvenirs. Carmen (final de l'acte II etextraits des actes III et VI), de Bizet, par l'Orchestre national, dir. D.-E. Inghelbrecht (1942). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Colette et les Sortilèges. 23.00 Les Magiciens de la terre. Madagascar : traditions vocales et instrumentales du pays Antandroy ; Japon : chant liturgique bouddhique ; Malouf tunisien : l'ensemble de musique traditionnelle de Tunis. 0.05 Les Muses en dialogue.

Les interventions à la radio

France-Culture, 11 heures : Leila Chahid, représentante de l'autorité palestinienne à Paris (« Le rendez-vous des politiques »).

RCJ, 12 h 30 : André Santini (« Gros plan »).

Radio J, 94.8 FM, 14 h 30 : Bernard Bosson (« Forum »).

Radio Shalom, 94.8 FM, 18 h 30 : « Soudan : la guerre de la foi » (« Nouvel Orient »).

RTL, 18 h 30 : Philippe de Villiers (« Grand jury »).

Le Monde
DIMANCHE 5 - LUNDI 6 MARS 1995

Parodies

par Alain Rollat

LA TÉLÉVISION a trouvé un nouveau créneau social : elle se *substitue désormais à la justice*. Comme il s'agit, une fois de plus, de pallier la carence d'une institution, c'est TF 1, bien entendu, qui donne l'exemple. Et il faut reconnaître que la procédure mise au point par les experts de la Une permet aux justiciables d'obtenir satisfaction sans délai.

Vendredi soir, par exemple, dans le prétoire de « Tout est possible », où le juge-arbitre rend ses sentences du haut d'un tabouret trop inconfortable pour qu'il soit tenté de faire durer les débats, deux des affaires civiles les plus controversées de notre époque ont été tranchées en quelques minutes.

Justice a enfin été rendue à Aurore, qui prétendait en vain, depuis vingt ans, être la fille d'Yves Montand. La lettre de la loi a été respectée : on nous a rappelé que, aux yeux de la justice ordinaire, ce procès n'est pas encore terminé, et, lorsque la mère d'Aurore a témoigné, la régie a pris la précaution de nous préciser à l'écran, sous la forme d'une incrustation, que ses propos n'engageaient pas TF 1. Mais ce n'était là que clauses de style. Il a suffi au présentateur-juge-arbitre de solliciter de la plaignante quelques détails suggestifs sur les circonstances de sa liaison amoureuse pour que le jury populaire des téléspectateurs soit convaincu de la culpabilité de ce père absent pour cause de décès et néanmoins taxé, *ipso facto*, de goujaterie.

Faut-il *« remuer tout cela »* ? Y a-t-il dans ce déballage quelque chose de *« malsain »* ? On nous a posé la question. Mais on n'a pas attendu notre réponse pour *condamner* un autre père *« indigne »* en la personne de Julio Iglesias. Un sympathique adolescent espagnol affirmant être le fils naturel de cet autre chanteur est venu fredonner devant nous un air de sa composition, et hop ! le préposé à l'arbitrage y a déniché la preuve irréfutable de son ascendance.

On n'a pas compris tout de suite, en revanche, l'arrivée au tabouret des témoins de l'un des nombreux enfants adoptés naguère par Joséphine Baker, la célèbre meneuse de revue des années 30. La présence de cet ancien groom semblait d'autant plus inexplicable qu'il avait décidé d'exprimer sa reconnaissance d'une étrange façon : après quelques mots affectueux, on l'entendit traiter sa défunte mère adoptive de *« femme affreuse, horrible et monstrueuse »*. Jusqu'au moment où le même *chargé d'antenne* nous fit comprendre que ce charmant garçon venait d'éditer aux Amériques une biographie de sa chère maman en anglais et qu'il cherchait un éditeur pour la traduire en français...

Le clou de la séance a été l'irruption de Mᵉ Jacques Vergès, *invité* à répondre *« aux questions que les journalistes n'avaient jamais osé lui poser »*. Présenté sous l'étiquette d'*« avocat du diable »*, Mᵉ Vergès conclut donc cette soirée infernale en révélant gravement, sans doute pour justifier sa présence, qu'il aimait beaucoup *« les causes perdues »*. Celle de TF 1, sur ce terrain glissant, semble, en effet, de plus en plus désespérée.

Un ancien procureur mexicain arrêté aux Etats-Unis

M. Ruiz aurait falsifié des témoignages

MEXICO
de notre correspondant

Deux nouveaux coups de théâtre ont enrichi, vendredi 3 mars, la saga judiciaire qui tient le Mexique en haleine depuis une semaine : l'arrestation, aux Etats-Unis, de l'ancien procureur-adjoint, Mario Ruiz, et la décision de l'ancien président Carlos Salinas de suspendre sa grève de la faim.

Quelques heures après avoir annoncé qu'il ne s'alimenterait plus pour mettre un terme à la *« campagne »* visant à le rendre responsable du piétinement de l'enquête sur l'assassinat, en mars 1994, du candidat officiel à la présidence de la République, Luis-Donaldo Colosio, et de la dévaluation désastreuse du peso mexicain le 20 décembre 1994, M. Salinas a obtenu satisfaction sur le premier point, suspendant aussitôt son jeûne.

Les autorités judiciaires ont en effet publié un communiqué reconnaissant qu'elles ne disposaient d'*« aucun élément prouvant que Carlos Salinas aurait cherché à gêner l'enquête sur le meurtre de Colosio »*.

Sur le second point, l'ancien chef de l'Etat a subi un nouveau revers en raison des déclarations, à Washington, du sous-secrétaire américain au Trésor, Lawrence Summers. Ce dernier a révélé que les Etats-Unis avaient averti à plusieurs reprises M. Salinas à propos *« des graves erreurs macroéconomiques »* – relatives, en particulier, à un endettement à court terme excessif – qui allaient inévitablement conduire le Mexique à la catastrophe.

La crise n'a été désamorcée que pour quelques heures. On apprenait en effet, en fin de soirée, l'arrestation de Mario Ruiz, procureur chargé de la première enquête sur un autre meurtre, celui de son frère, José-Francisco Ruiz, qui occupait les fonctions de secrétaire général du parti au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel, lorsqu'il a été tué en septembre 1994. La veille, Mario Ruiz avait quitté le Mexique précipitamment, après avoir été longuement interrogé par les autorités judiciaires qui le soupçonnent d'avoir maquillé les déclarations de témoins pour faire disparaître le nom de l'instigateur du meurtre, à savoir Raul Salinas, frère de l'ancien président.

HONNEUR

Selon une hypothèse largement répandue, Mario Ruiz et Carlos Salinas se seraient entendus pour protéger l'honneur de leurs deux familles, liées par des relations politiques et d'affaires. Mais ils n'ont finalement pas pu empêcher l'arrestation, mardi 28 février, de Raul Salinas.

Mario Ruiz a été interpellé pour des raisons qui n'ont apparemment rien à voir avec la mort de son frère. Au moment de prendre l'avion à l'aéroport de Newark (New-Jersey) pour se rendre en Espagne, les douanes américaines l'ont accusé de ne pas avoir déclaré les 40 000 dollars qu'il portait sur lui. Etant donné les conditions de son départ du Mexique, il pourrait s'agir d'un prétexte visant à l'empêcher de trouver refuge dans un pays tiers.

Bertrand de la Grange

Nick Leeson « ignorait » la banqueroute de Barings

BARINGS. C'est par hasard que le courtier Nick Leeson a appris la banqueroute de Barings selon sa femme. Lisa Leeson, 26 ans, femme du courtier britannique en partie à l'origine de la banqueroute de la banque Barings, incarcéré à Francfort, affirme, dans un entretien accordé au *Daily Mirror* publié samedi 4 mars, qu'elle et son mari étaient partis en vacances en Indonésie lorsqu'ils ont appris fortuitement dans un journal local la crise qui frappait la banque. Ils n'ont pas fui Singapour, explique Mᵐᵉ Leeson.

C'est sur l'île de Bornéo qu'ils ont lu un journal local évoquant l'effondrement de la banque : *« Nous avons alors décidé d'aller à Brunei pour essayer de rentrer le plus vite possible en Angleterre pour savoir ce qui se passait, même si cela voulait dire passer par Francfort ou n'importe quelle autre destination européenne »*. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : les 150 000 exemplaires du quotidien *InfoMatin* du lundi 6 mars ont été entièrement prévendus au constructeur informatique américain Hewlett Packard.** Tous les numéros de ce journal, contrôlé par André Rousselet, seront donc distribués gratuitement lundi dans les kiosques. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) proteste *« violemment contre ce détournement sans précédent de la diffusion d'un journal »* qui risque *« de porter atteinte à l'image et à l'indépendance du titre »*.

■ **SANTÉ : la clinique du Parc, à Marseille,** sera cédée, selon une décision du tribunal de commerce rendue le 2 mars, à Hogamed, filiale du groupe suédois Gambro, un fabriquant de matériel médical, associé, à l'occasion de cette reprise, à sept médecins de l'établissement. La clinique avait été placée en redressement judiciaire le 24 mars 1994 après des difficultés financières insurmontables – le passif définitif s'élève à 361 millions de francs. Avec deux cent soixante-quatre lits et un chiffre d'affaires de 327,3 millions de francs en 1993, la résidence du Parc occupe une des toutes premières places parmi les établissements hospitaliers privés français. – *(Corresp.)*

■ **ALGÉRIE : le Groupe islamique armé (GIA) a mis en garde la Belgique** à la suite du démantèlement par la police belge d'un réseau islamiste et la découverte d'une importante cache d'armes. Le GIA *« met en garde le gouvernement belge chrétien et lui demande de libérer immédiatement les frères arrêtés, notamment le frère Abou Houdhaifa Ahmed Ezzaoui et cheikh Abdennacer »*, précise un communiqué parvenu samedi 4 mars à l'AFP. *« Si le gouvernement ne répond pas à cette demande, le GIA prendra des mesures en conformité avec la Charia »* (loi coranique), menace le texte signé par l'Emir (chef) du GIA Abou Abderrahmane Amine.

■ **NOMINATION : le général de corps d'armée Bertrand Guillaume de Sauville de Lapresle** a été élevé au rang et à l'appellation de général d'armée par le conseil des ministres du 2 mars. Le général de Lapresle a commandé pendant un an les 44 000 « casques bleus » de la Forpronu en ex-Yougoslavie et il vient d'être remplacé, dans cette fonction, par le général de corps d'armée Bernard Janvier (*Le Monde* du 1ᵉʳ mars).

DISPARITIONS

■ **HOWARD HUNTER,** Le président de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours qui compte plus de 8,6 millions de fidèles dans le monde, est décédé, vendredi 3 mars, à Salt Lake City (Utah), à l'âge de quatre-vingt-sept ans, neuf mois seulement après sa nomination à la tête des Mormons. Il avait été nommé à vie 14ᵉ *« prophète, devin et annonciateur »* le 5 juin 1994. Howard Hunter souffrait déjà d'un cancer lors de sa nomination.

■ **PIERRE TISSEYRE.** Considéré comme le *« père »* de l'édition québécoise, Pierre Tisseyre est décédé vendredi 3 mars à Montréal à l'âge de 85 ans. Né à Paris en mai 1909, M. Tisseyre s'était installé au Canada après la deuxième guerre mondiale. Fondateur du Cercle du livre de France et de plusieurs maisons d'édition, il a contribué à la publication au Québec de plus de 1 200 000 exemplaires de livres français et de quelque 350 000 exemplaires de livres québécois. *(AFP.)*

SOMMAIRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

UN ANCIEN POLICIER ALGÉRIEN TÉMOIGNE : Fouad, vingt-cinq ans, combattait, il y a peu, le Groupe islamique armé (GIA) en pratiquant le meurtre et la terreur. Aujourd'hui, il est réfugié en France.

Tirage du Monde daté samedi 4 mars 1995 : 482 410 exemplaires.

Schneider et Spie Batignolles étudient une fusion

La firme de BTP a accumulé les pertes depuis 1991

SPIE-BATIGNOLLES, filiale dans le bâtiment et les travaux publics du groupe Schneider, pourrait, selon plusieurs sources concordantes, fusionner avec sa maison mère au cours du second semestre 1995. L'opération devrait permettre de sauver Spie Batignolles, au bord du gouffre depuis plusieurs années, notamment après ses déboires immobiliers, et invendable en l'état. Entre 1991 et 1993, le groupe a accumulé 1,44 milliard de francs de pertes consolidées. Les capitaux propres de Spie Batignolles seraient devenus négatifs si la société n'avait pas décidé, en 1993, de réévaluer ses actifs de plus de 550 millions de francs pour repousser une recapitalisation devenue inéluctable.

RECAPITALISATION

L'année 1994 ne semble pas avoir été brillante. *« Spie Batignolles devrait annoncer une légère réduction des pertes hors éléments exceptionnels »*, précise Jean de Courcel, directeur financier du groupe Schneider. Soit une perte de l'ordre de 200 millions de francs. Mais c'est sans compter les énormes provisions exceptionnelles qui devraient être réalisées pour financer la restructuration du groupe.

C'est Spie Batignolles, selon nos informations, qui devrait absorber sa maison mère Schneider. Cette manœuvre permettrait de conserver les déficits fiscaux accumulés par la filiale depuis 1991 et d'économiser plus de 500 millions de francs d'impôts. Elle éviterait aussi de réinjecter directement, *via* une recapitalisation, des liquidités dans Spie Batignolles, dont la situation de trésorerie est plus que tendue. Enfin, elle permettrait de ne plus avoir à se soucier des actionnaires minoritaires qui détiennent 40 % de la société.

Schneider pourrait alors restructurer plus facilement Spie Batignolles et se séparer éventuellement de certains actifs non stratégiques. La banque Lazard, qui assiste la filiale, et Paribas, actionnaire important de Schneider qui conseille la maison mère, ont mis leurs équipes au travail. *« Il y a plusieurs possibilités de restructuration de Spie Batignolles à l'étude. Tout reste totalement ouvert et aucun conseil d'administration n'est convoqué »*, a déclaré Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe Schneider, au *Monde*, sans confirmer que l'hypothèse de la fusion soit à ce stade retenue.

Arnaud Leparmentier

La Colombie marque un point contre le cartel de Cali

BOGOTA. L'un des chefs supposés du cartel de Cali, qui contrôle environ 70 % des marchés nord-américain et européen de la cocaïne, a été arrêté le 2 mars à Cali. L'arrestation de Jorge Rodriguez Orejuela est intervenue au lendemain des vives critiques formulées par le président américain Bill Clinton sur l'insuffisance des efforts de la Colombie en matière de lutte contre le trafic de drogue. M. Clinton a cependant décidé de reconduire l'aide américaine à ce pays et à cinq autres (Pérou, Bolivie, Liban, Pakistan et Paraguay), en vertu de la défense des *« intérêts de sécurité vitaux »* des Etats-Unis.

A 48 ans, Jorge Rodriguez Orejuela, est le plus jeune des frères Orejuela. Gilberto et Miguel, ses deux aînés, sont reconnus pour être, avec Santiago Cruz Londonio, les véritables *« cerveaux »* du cartel de Cali. *(Corresp.)*

Félix Potin s'enfonce dans la crise

APRÈS SIX SEMAINES de crise, le sort de Félix Potin paraît toujours incertain. Réunis en assemblée générale, quatre cents salariés et gérants de magasin ont décidé, *vendredi 3 mars*, de fermer leurs boutiques jusqu'au jeudi 9 mars pour *« refuser la casse »* du groupe par la famille Sayer. Dans un tract, l'intersyndicale rappelle que, depuis le rachat du groupe par les frères Louis et Fabien Sayer, en 1992, *« un tiers des magasins* [plus de 200] *a disparu et 400* [des 1 200] *emplois ont été supprimés »*.

La solution de reprise étudiée ces dernières semaines ayant échoué, gérants et salariés s'inquiètent désormais du plan de redressement officieusement discuté, jeudi et vendredi, au comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Un plan rendu nécessaire par un déficit chronique et par un endettement atteignant 126,4 millions de francs au 31 décembre 1994, supérieur aux 110 millions autorisés par la BNP qui, depuis, refuse de réinjecter de l'argent sans changement du mode de gestion.

« Un manager spécialisé dans les affaires en difficulté a été trouvé, assure un proche du dossier. *Et chaque partie a fait un bout du chemin. »* Les Sayer seraient contraints d'apporter des capitaux et de passer la main, l'Etat et les fournisseurs accepteraient moratoire et nouveaux délais de paiements. La BNP, enfin, accorderait les financements indispensables à la poursuite de l'activité. Ce plan s'accompagnerait de la cession rapide des 34 magasins à l'enseigne Défi et de la vente, à moyen terme, de 200 des 400 magasins Félix Potin, entraînant 500 licenciements.

C'est ce volet social qui inquiète les gérants de magasin. Ces derniers risquent non seulement de perdre leur emploi mais aussi de se retrouver à la rue, dans la mesure où certains bénéficient d'un logement de fonction. *« Si leur plan passe, nous sommes cuits »*, lance un syndicaliste, qui plaide pour *« un vrai plan de relance et le maintien de l'activité comme de l'emploi »*.

P.-A. G.



Le Serveur Judiciaire
GROUPE JET LAG
Inventaire intégral des liquidations et saisies judiciaires
minitel 3617 VAE
Surveillance des ventes judiciaires par abonnement.
Activité et dépt. de votre choix.
Demandez dossier par fax 78 22 53 46

Retrouvez tous les jours les pages « Culture » du nouveau Monde
Pour ne manquer aucun rendez-vous :
ABONNEZ-VOUS !
Par courrier : votre bulletin d'abonnement est dans la page « Agenda » de ce numéro.
Par téléphone : au (1) 49.60.32.90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
Par MINITEL : sur 3615 LEMONDE

هكذا من الأصل